

**PROJET D'AMENAGEMENT ET DE
VALORISATION DE LA PLAINE DE
LA LERABA**

=====

BURKINA FASO

Unité-Progrès-Justice

**RAPPORT DE L'ELABORATION D'UN PLAN D'ACTION GENRE DU
PAVAL**

Septembre 2022

Rapport final

Dr Zénabou COULIBALY/ZONGO

TABLE DES MATIERES

SIGLES ET ABREVIATIONS	4
I. SIGLES ET ABREVIAITONS.....	4
LISTE DES TABLEAUX	6
LISTE DES GRAPHIQUES.....	7
RESUME EXECUTIF.....	8
INTRODUCTION.....	13
II. CONTEXTE ET JUSTIFICATION	14
III. LES OBJECTIFS DE LA MISSION	18
3.1. OBJECTIF GLOBAL	18
3.2. RESULTATS ATTENDUS	20
IV. DIFFICULTES RENCONTREES ET LIMITES DE L'ETUDE	20
V. METHODOLOGHIE D'EXECUTION DE LA MISSION.....	20
5.1. L'ECHANTILLONNAGE.....	21
5.2. LA COLLECTE DES DONNEES.....	23
5.3. DEPOUILLEMENT ET ANALYSE DES DONNEES	27
VI. REVUE DE LA LITTERATURE	27
6.1. DEFINITIONS ET CLARIFICATION DE CONCEPTS	27
6.1.1. <i>Le concept de genre</i>	27
6.1.2. <i>L'Egalité des sexes</i>	28
6.1.3. <i>Intégration du genre dans les organisations</i>	29
6.1.4. <i>L'autonomisation économique des femmes</i>	30
6.1.5. <i>Violences basées sur le genre (VBG)</i>	30
6.1.6. <i>Cohésion sociale</i>	31
VII. PRESENTATION DES RESULTATS DE L'ETUDE.....	32
7.1. ANALYSE DE LA CAPACITE INSTITUTIONNELLE DU PAVAL A INTEGRER LE GENRE.....	33
7.1.1. <i>Analyse de la représentation quantitative et qualitative des femmes et des hommes dans le projet</i>	33
7.1.2. <i>Analyse des principaux documents du projet</i>	35
7.1.3. <i>Compréhension du genre par les parties prenantes du projet</i>	41
7.2. LES BESOINS EN RENFORCEMENT DE COMPETENCES GENRE.....	43
7.2.1. <i>Commentaire</i>	43
7.3. PRESENTATION DES RESULTATS DU DIAGNOSTIC TERRAIN	43
7.3.1. <i>Etat des lieux des inégalités les chaînes de valeur</i>	44
7.3.2. <i>Accès et contrôle des ressources</i>	49
7.3.3. <i>Autonomisation économique des femmes</i>	63
7.3.4. <i>Prise en compte des besoins spécifiques des femmes</i>	76
7.3.5. <i>Violences basées sur le genre et cohésion sociale</i>	76
VIII. PLAN D'ACTION GENRE	87
8.1. BUT, OBJECTIFS ET RESULTATS	88
8.1.1. <i>But</i>	88
8.2. LES AXES DU PLAN D'ACTION	92
IX. MATRICE DE PLANIFICATION DU PLAN D'ACTION	96

X. STRATEGIE DE MISE EN ŒUVRE	118
10.1. LE RENFORCEMENT DES CAPACITES ET COMPETENCES EN GENRE.....	118
10.2. . ROLE DES ACTEURS.....	118
10.2.1. <i>Au niveau national</i>	118
10.2.2. <i>Au niveau local</i>	119
10.2.3. <i>Stratégie de communication</i>	121
XI. MECANISME DE SUIVI-EVALUATION	121
XII. COUT ET MECANISME DE FINANCEMENT.....	123
XIII. CADRE PROGRAMMATIQUE.....	125
XIV. CONCLUSION	139
XV. ANNEXES	140
15.1. ANNEXE 1	140
15.2. ANNEXE 2 : LISTES DE PRESENCES DES ENQUETES	144
15.3. DETAIL DU BUDGET	148

SIGLES ET ABREVIATIONS

I. SIGLES ET ABREVIAITONS

SIGLES	DENOMINATION
ASPHF :	: Agro-Sylvo-Pastorale Faunique et Halieutique
CAD	: Comité d'Aide au Développement
CADHP	: Charte africaine des droits de l'homme et des peuples
CGCT	: Code Général des Collectivités Territoriales
CODESRIA	: Council for the Development of Social Science Research in Africa
CEDEF	: Convention pour l'élimination de toutes les formes discriminations à l'égard des femmes et des filles
DRFSNFAH	: Direction Régionale de la Femme, de la Solidarité nationale, de la Famille et de l'Action Humanitaire des Cascades
DRS	: Direction régionale de la Santé
DSEGA	: Déclaration solennelle pour l'Egalité de Genre en Afrique
FAARF	: Fonds d'Appui aux Activités Rémunératrices des Femmes
FONAFI	: Fonds National de la Finance Inclusive
GASPA	: Groupe d'Apprentissage et Suivi des Pratiques d'ANJE marqué
GBVIMS	: Gender-Based Violence Information Management System
IASC	: Inter –agency Standing Committee
GCORR	: Groupe de Coordination Opérationnelle de la Réponse Rapide
OCADES	: Organisation Catholique pour le Développement et la Solidarité
ODD	: Objectifs du Développement Durable
OMS	: Organisation mondiale de la Santé
ONU	: Organisation des Nations Unies
PAG	: Plan d'Action Genre
PAPFA	: Projet d'Appui à la Promotion des Filières Agricoles
PAPEA	: Programme d'appui à la promotion de l'entrepreneuriat agricole
PARIIS	: Projet d'Appui Régional à l'Initiative pour l'Irrigation au Sahel
PAVAL	: Projet D'aménagement et de Valorisation de la Plaine de la Léraba
PNDDAI	: Politique Nationale de Développement Durable de l'Agriculture Irriguée
PNDES	: Plan National de Développement économique et social

PNUD	: Programme des Nations Unies pour le Développement
PS-PASP	: Politique sectorielle agro sylvo pastorale
RCP/B	: Réseau des Caisses Populaires du Burkina
RND	: Référentiel National de Développement
SFD	: Services Financiers Décentralisés
SNG	: Stratégie Nationale Genre
SNMF	: Stratégie Nationale de Microfinance
SNPEF	: Stratégie Promotion de l'Entrepreneuriat Féminin
VEFF	: Violence à l'égard des Femmes et des Filles
VBG	: Violences Basées sur le Genre

LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU 1 : LES COOPERATIVES PRESENTES LORS DES ENQUETES.....	21
TABLEAU 2 CIBLES TOUCHEES.....	22
TABLEAU 3 METHODES DE COLLECTE DE DONNEES PAR CIBLE	23
TABLEAU 4 : REPARTITION DES FOCUS GROUP PAR VILLAGE	24
TABLEAU 5: LES ENTRETIENS INDIVIDUELS	26
TABLEAU 6: REPRESENTATION QUANTITATIF ET QUALITATIF DES HOMMES ET DES FEMMES DANS LE PROJET	33
TABLEAU 7: DISPOSITIONS PRISE PAR LE PROJET EN MATIERE DE GENRE.....	35
TABLEAU 8: SYNTHESE DES PROFILS D'ACTIVITES SELON LES FEMMES DES DEUX ZONES.....	44
TABLEAU 9:SYNTHESE DES PROFILS D'ACTIVITES SELON LES HOMMES DEUX ZONES	45
TABLEAU 10: REPARTITION DES HOMMES ET DES FEMMES DANS LES CHAINES DE VALEUR	47
TABLEAU 11: PROPORTIONS DE FEMMES DANS LES DIFFERENTS TYPES DE TERRES AGRICOLES	49
TABLEAU 12: ACCES AU CREDIT DANS LES CASCADES	55
TABLEAU 13: LES SOURCES DE CREDIT DANS LA REGION DES CASCADES.....	55
TABLEAU 14: ACCES A LA TERRE SELON LES HOMMES	69
TABLEAU 15: ACCES AU CREDIT SELON LES HOMMES.....	72
TABLEAU 16: ACCES AUX TECHNOLOGIES SELON LES HOMMES	72
TABLEAU 17: SITUATION DES VBG DANS LA REGION DES CASCADES DE JANVIER A JUIN 2020	77
TABLEAU 18: ANALYSE DES FORCES, FAIBLESSES, OPPORTUNITES ET MENACES (FFOM)	89
TABLEAU 19: CADRE LOGIQUE DU PLAN	96
TABLEAU 20 : COUT DU PLAN	123
TABLEAU 21: CADRE PROGRAMMATIQUE	125
TABLEAU 22: OUTIL IMPACT DIFFERENCIE SELON LE GENRE.....	140
TABLEAU 23: OUTIL : MODELE INTEGRE D'ORGANISATION	141
TABLEAU 24: QUESTION CLE POUR RENDRE UN CADRE LOGIQUE GENRE SENSIBLE	143
TABLEAU 25: LES OUTILS D'ENQUETES	144
TABLEAU 26:LISTES DE PRESENCE.....	145
TABLEAU 27: BUDGET.....	148

LISTE DES GRAPHIQUES

GRAPHIQUE 1 : EXISTENCE DES ACTIVITES SPECIFIQUES POUR LES HANDICAPES EN ZONE AMENAGEE	48
GRAPHIQUE 2 : EXISTENCE D'ACTIVITES SPECIFIQUE POUR LES PERSONNES HANDICAPES EN ZONE NON AMENAGEE	48
GRAPHIQUE 3 FOCUS GROUP ACCES A LA TERRE	50
GRAPHIQUE 4: FOCUS HOMMES ACCES TRADITIONNEL A LA TERRE	50
GRAPHIQUE 5 : SYNTHESE ACCES A LA TERRE SELON LES LEADERS RELIGIEUX	51
GRAPHIQUE 6: ACCES A LA TERRE SELON LES OSC	52
GRAPHIQUE 7 : FOCUS HOMMES & FEMMES PRISE EN COMPTE DES PERSONNES HANDICAPES DANS L'ATTRIBUTION LES PERIMETRES	54
GRAPHIQUE 8 : FOCUS FEMMES ACCES AU CREDIT	56
GRAPHIQUE 9: FOCUS HOMMES ACCES AU CREDIT	56
GRAPHIQUE 10: ACCES AU CREDIT SELON LES OSC	57
GRAPHIQUE 11 : FOCUS GROUP HOMME ACCES AUX INTRANTS	59
GRAPHIQUE 12: FOCUS GROUP FEMMES ACCES AUX INTRANTS	59
GRAPHIQUE 13: ACCES AUX INTRANTS SELON LES OSC	60
GRAPHIQUE 14: FOCUS GROUP FEMME ACCES AUX TECHNOLOGIES	61
GRAPHIQUE 15: FOCUS HOMMES ACCES AUX TECHNOLOGIES	62
GRAPHIQUE 16: ACCES A LA TECHNOLOGIE SELON LES OSC	62
GRAPHIQUE 18: FOCUS FEMMES-HOMME CONTROLE DES RESSOURCES	63
GRAPHIQUE 19 : FOCUS GROUP FEMME, PRISE EN CHARGE	63
GRAPHIQUE 20 : FOCUS HOMME AUTONOMISATION ECONOMIQUE DES FEMMES	64
GRAPHIQUE 21: FOCUS FEMME, MODIFICATION DES RELATIONS	65
GRAPHIQUE 22 MODIFICATIONS GENEREES PAR LA NOUVELLE SITUATION DES FEMMES	66
GRAPHIQUE 23 : FOCUS FEMMES EST-CE QUE CETTE REPARTITION INFLUENCE VOS ACTIVITES	67
GRAPHIQUE 24: FOCUS FEMME ACCES TRADITIONNEL A LA TERRE	68
GRAPHIQUE 25: SYNTHESE ORGANISATIONS DE LA SOCIETE CIVILE	69
GRAPHIQUE 26: FOCUS FEMME ACCES AU CREDIT	71
GRAPHIQUE 27: FOCUS FEMMES ACCES A LA TECHNOLOGIE	73
GRAPHIQUE 28 : ACCES AUX INTRANTS SELON LES FEMMES	74
GRAPHIQUE 29 : AUGMENTATION DES REVENUS DES FEMMES ET MODIFICATIONS DE LEURS RELATIONS AVEC LEUR ENTOURAGE	75
GRAPHIQUE 30: FOCUS FEMMES PRESENCE DES VBG	78
GRAPHIQUE 31: FOCUS HOMMES PRESENCE DES VBG	78
GRAPHIQUE 32: FOCUS HOMMES LES VICTIMES DES VBG	78
GRAPHIQUE 33: REPARTITION DES VICTIMES DES VBG SELON LES HOMMES	79
GRAPHIQUE 34:REPARTITION DES VICTIMES DE VBG SELON LES FEMMES	80
GRAPHIQUE 35: FOCUS FEMMES, ETES-VOUS SATISFAITES DES SANCTIONS	81

RESUME EXECUTIF

L'évaluation de la mise en œuvre de la Politique Nationale Genre a fait ressortir un certain nombre d'acquis notamment dans « l'éducation, la santé sexuelle et reproductive ainsi que la planification familiale et l'accès des femmes aux différents facteurs de production ». En dépit de ces acquis obtenus à travers les actions diverses et multiformes menées au cours des décennies écoulées, des défis importants demeurent pour l'effectivité de l'égalité des sexes à savoir : i) la dépendance financière des femmes et des filles reste forte au sein des familles et cette discrimination économique freine le développement du pays. Elle réduit à la fois la productivité agricole, le potentiel de la force de travail et les revenus générés et confine les femmes au secteur informel ; ii) la persistance des violences basées sur le genre et des violences à l'égard des femmes et des filles ; iii) les normes et pratiques qui restreignent l'accès des femmes aux services financiers réduisent leurs opportunités d'accès à l'entrepreneuriat (inadaptation des services financiers aux activités des femmes, l'impossibilité pour les femmes d'avoir des garanties solides surtout en milieu rural) ; iv) le non-accès et contrôle des ressources principalement la terre qui constitue la ressource fondamentale dans une économie agricole comme celle du Burkina Faso.

La participation de la femme spécifiquement dans le développement agricole reste tributaire de ces inégalités même si elles représentent une part importante de la population active agricole.

La présente étude, ayant comme fondement la zone d'intervention du projet PAVAL fait le diagnostic des inégalités de genre dans le domaine agricole à la Léraba en partant des cibles dudit projet à savoir les coopératives. Ces inégalités sont analysées à travers l'état des lieux de la situation des bénéficiaires (les femmes, les hommes et les jeunes, les personnes vivant avec un handicap, les groupes vulnérables et défavorisés) quant à l'accès aux ressources et à leur contrôle, les rapports de pouvoirs au sein de la communauté et leur impact sur les activités des femmes et des hommes.

Un autre aspect est la prise en compte du contexte actuel du Burkina Faso qui oblige toute intervention intégrant le genre à tenir compte de la question des violences basées sur le genre et de la question de cohésion sociale qui sont devenues des hypothèses critiques impactant la mise en œuvre des projets.

La méthodologie de l'étude s'est fondée sur l'approche participative, impliquant les parties prenantes à tout le processus de l'élaboration du plan d'action. De ce fait, elle a été réalisée à partir de méthodes mixtes combinant des analyses quantitatives, pour obtenir plus de précision sur les écarts révélés dans les études antérieures, et des méthodes qualitatives pour mieux comprendre les dimensions sexospécifiques susceptibles d'expliquer les inégalités de genre existantes dans la zone d'intervention, dans le projet et les facteurs explicatifs.

La revue de la littérature a permis la définition des concepts clés liées aux thématiques évoquées par les TDRs :

- Genre et sexe ;
- L'Egalité des sexes ;
- Intégration du genre dans les organisations ;
- L'autonomisation économique des femmes ;
- Violences basées sur le genre ;
- Cohésion sociale.

Les investigations sur le terrain ont permis d'avoir des données quantitatives et qualitatives qui ont permis de répondre aux objectifs de l'étude et de faire l'analyse des Forces, Faiblesses Opportunités et menaces (FFOM) de l'intégration du genre dans le Projet D'Aménagement et de Valorisation de la plaine de la Léraba (PAVAL). Cette analyse, a permis, en tenant compte des opportunités et des menaces internes et externes, de définir les axes du plan d'actions qui se déclinent en quatre axes ci-dessous :

- **AXE1 : RENFORCEMENT DES CAPACITES INSTITUTIONNELLES ET COMPETENCES GENRE DES PARTIES PRENANTES DU PROJET**

Objectif de l'axe

Renforcer des capacités institutionnelles et les compétences en genre des parties prenantes du projet.

Objectifs spécifiques :

- Objectif spécifique OS 1.1: Instaurer une culture de gender mainstreaming dans le PAVAL
- Objectif spécifique OS1.2 : Renforcer les capacités et compétences du personnel et des partenaires de mise en œuvre
- Objectif spécifique OS 1.3 : Sensibiliser les bénéficiaires sur les questions de genre
- Objectif spécifique 1.4. Renforcer la capacité du leadership de la gente féminine dans les organisations de producteurs et de gestion des ouvrages hydro-agricoles
- Objectif spécifique OS1.5 : Assurer le suivi évaluation de l'intégration du genre dans le projet

Effets attendus (EA)

EA .1.1 : Le PAVAL est un projet genre transformateur

EA 1.2 : les compétences du personnel et des partenaires de mise en œuvre sont renforcées

EA1.3 : les bénéficiaires sont sensibles à la question du genre

EA1.4 : Les femmes et les jeunes représentent au moins 50% des membres des bureaux des coopératives et de gestion des ouvrages hydrauliques

Effet Attendu EA1.5 le suivi et l'évaluation de l'intégration du genre dans le projet

Les actions prioritaires (AP)

AP1.1.1 : Prise de mesures pour parfaire l'institutionnalisation du genre dans le projet

AP 1.2.1 : renforcement des capacités du personnel et des acteurs de mise en œuvre du projet

AP1.3.1. Renforcement des capacités des bénéficiaires du projet sur l'égalité des sexes

- **AP1.4.1.** Représentation des femmes et des jeunes dans les organes de gestion et de suivi-contrôle des activités de production et de l'entretien des ouvrages hydro-agricoles des coopératives.

AP1.5.1 : Suivi de l'intégration du genre dans le PAVAL

- **AXE 2 : PRISE EN COMPTE DU GENRE DANS LES CHAINES DE VALEUR**

Il s'agit d'examiner et analyser la prise du genre dans les trois maillons à savoir la

Objectif de l'axe :

Renforcer la prise en compte du genre dans les chaines de valeur

Objectifs spécifiques (OS)

- **OS2.1.** : Prendre en compte le genre au niveau de la production
- **OS2.2** : Prendre en compte le genre dans les mesures de sauvegarde environnementale
- **OS 2. 3** : Prendre en compte du genre dans la transformation
- **OS 2. 4** : Prendre en compte du genre dans la commercialisation
- **OS2.5** : Renforcer l'autonomisation économique des femmes et des jeunes

Effets attendus (EA)

EA.2.1.1 : L'accès à la propriété foncière des bénéficiaires est amélioré

EA 2.1.2 : Les bénéficiaires ont accès facilement aux intrants

EA 2.1.3. L'accès au crédit est facilité pour les bénéficiaires

Effet attendu : 2.2.1 : Les mesures de sauvegarde environnementale sont genres sensibles

EA 2.3.1 : l'entreprenariat agricole est promu

EA 2.4.1 : Les bénéficiaires maîtrisent de l'évolution du marché

EA 2.5.1 : Les femmes et les jeunes ont acquis une autonomisation économique accrue

Actions prioritaires (AP)

AP 2.1.1.1 : sécurisation foncière pour les femmes et les jeunes

AP 2.1.1.2 : octroi de périmètres aménagés aux femmes et aux jeunes

AP 2.1.2.1 : Amélioration de l'accessibilité aux intrants pour les femmes et les jeunes

AP 2.1.3.1 : amélioration de l'accessibilité au crédit

AP 2.1.3.2 : Mise en place de mécanisme de crédit adaptés aux activités économiques des femmes

AP 2.2.1.1 : renforcement des capacités de toute l'équipe en genre et « gestion environnementale et sociale des projets

AP 2.3.1.1 : développer l'esprit entrepreneurial des bénéficiaires femmes et jeunes

AP 2.4.1.1 : Appui à l'accès au système d'information sur les marchés

AP 2.4.1.2. Renforcement des capacités des producteurs/trices pour la conservation, la gestion de stocks

AP 2.5.1.1 : Promotion de l'autonomisation économique des femmes et des jeunes

AP 2.5.1.2 : Promotion de la masculinité positive

- **AXE 3 : LUTTE CONTRE LES VIOLENCES BASEES SUR GENRE (VBG) ET PROMOTION DE LA COHESION SOCIALE**

Objectif de l'axe : Promouvoir la lutte contre les VBG et la cohésion sociale

Objectifs spécifiques :

OS 3.1. Sensibiliser sur les VBG

les cibles du projet sont sensibiliser sur les VBG

le personnel du projet est formé sur les VBG

Réduire les facteurs de risques pour la cohésion sociale

OS3.2. Prendre en compte la situation humanitaire de la région des Cascades

Effet attendu (EA)

EA 3.1 : les effets de la crise humanitaire sont atténués

EA 3.2 : Prise en compte des personnes déplacées internes de la région des Cascades dans les aménagements agricoles

EA 4.3. : la lutte contre les VBG et la cohésion sociale est promue

Actions prioritaires (AP)

AP3.1.1. Synergie d'actions avec les OSC de femmes et de jeunes spécifiquement intervenant dans la lutte contre les VBG

AP 3.1.2. Renforcement de la cohésion sociale

AP 3.1.3 : Renforcement du rôle des femmes et des jeunes dans la paix

- **AXE 4 : APPRENTISSAGE ET DIFFUSION DES EXPERIENCES**

Objectif de l'axe : mutualiser les expériences acquises

Objectifs spécifiques OS

OS 4.1. Consolider l'intégration du genre dans le projet et dans sa zone d'intervention par un meilleur partage d'expériences et des bonnes pratiques.

Effet attendu (EA)

EA 4.1 : Le projet (PAVAL) est une référence dans la région Cascades en matière de genre

Actions prioritaires (AP)

AP4.1.1. Capitalisation des bonnes pratiques et partage d'expérience entre coopératives

INTRODUCTION

Le Burkina Faso s'est engagé en faveur de l'égalité des sexes qui constitue un point central des Objectifs du Développement Durable (ODD) à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063 de l'Union africaine. Au plan international et régional, le pays a ratifié toutes les conventions en faveur de l'égalité de genre. Le Référentiel National de Développement (RND 2021-2025) prend en compte la promotion de la femme et du genre, notamment dans le cadre de l'axe 3 de consolidation du capital humain.

L'évaluation de la mise en œuvre de la Politique Nationale Genre a conclu qu'un certain nombre d'acquis ont été obtenus notamment dans « l'éducation, la santé sexuelle et reproductive ainsi que la planification familiale et l'accès des femmes aux différents facteurs de production ». En dépit de ces acquis obtenus à travers les actions diverses et multiformes menées au cours des décennies écoulées, des défis importants demeurent pour l'effectivité de l'égalité des sexes à savoir : i) la dépendance financière des femmes et des filles reste forte au sein des familles et cette discrimination économique freine le développement du pays. Elle réduit à la fois la productivité agricole, le potentiel de la force de travail et les revenus générés et confine les femmes au secteur informel ; ii) la persistances des violences basées sur le genre et des violences à l'égard des femmes et des filles ; iii) les normes et pratiques qui restreignent l'accès des femmes aux services financiers réduisent leurs opportunités d'accès à l'entrepreneuriat (inadaptation des services financiers aux activités des femmes, l'impossibilité pour les femmes d'avoir des garanties solides surtout en milieu rural) ; iv) le non-accès et contrôle des ressources principalement la terre qui constitue la ressource fondamentale dans une économie agricole comme du Burkina Faso.

La participation de la femme spécifiquement dans le développement agricole reste tributaire de ces inégalités même si elles représentent une part importante de la population active agricole.

En Afrique, les inégalités entre les hommes et les femmes sont parmi les plus criardes au monde à cause de plusieurs facteurs dont les pesanteurs socio-économiques, l'extrême pauvreté des populations du fait que « les inégalités de genre affectent davantage les personnes pauvres »¹. Les femmes et les filles africaines sont parmi les plus pauvres du monde, et souffrent des taux les plus élevés d'analphabétisme. La participation des femmes au marché formel du travail est faible.

Les inégalités de genre persistent dans nos sociétés parce que les « politiques de genre ne produisent pas toujours des résultats efficaces. Toutes les campagnes sur le genre ne remettent pas en cause les relations de pouvoir qui sous-tendent les relations hommes-femmes »². Pourtant, il est reconnu aujourd'hui qu'il n'y a point de développement sans prise en compte du genre.

¹ *Genre et développement économique rapport de la Banque Mondiale sur les politiques de développement, P.75*

² Fatou SOW : La dynamique des relations de genre

La présente étude, ayant comme fondement la zone d'intervention du projet PAVAL fait le diagnostic des inégalités de genre dans le domaine agricole à la Léraba en partant des cibles dudit projet. Ces inégalités sont analysées à travers l'état des lieux de la situation des bénéficiaires (les femmes, les hommes et les jeunes, les personnes vivant avec un handicap, les groupes vulnérables et défavorisés) quant à l'accès aux ressources et à leur contrôle, les rapports de pouvoirs au sein de la communauté et leur impact sur les activités des femmes et des hommes.

Enfin, elle propose des actions pour une meilleure intégration du genre dans le projet PAVAL à travers un plan d'action genre

II. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

L'économie du Burkina Faso repose en grande partie sur le secteur agricole qui fournit 25,1% du Produit Intérieur Brut (PIB) en 2020 ; ce qui marque un recul attendu de la part de la valeur ajoutée de ce secteur dans le PIB. En effet, cette part est passée de 30,30% en 2015 à 15,6% en 2018, 14,9% en 2019, 13,7% en 2020, 11,2% en 2021 et emploie 82% de la population active macroéconomique ; ce qui fait du Burkina Faso est un pays principalement agro-pastoral.

Au Burkina Faso, le secteur agricole est le principal pourvoyeur d'emplois et de revenus aux populations rurales. Il représente 82%³ de la population active du pays constituée essentiellement des femmes et des jeunes. Le bassin d'emploi rural est le lieu où le marché est quasi inexistant. Il se ramène majoritairement au cadre familial. Le travail y est morcelé et largement non rémunéré. Ce bassin d'emploi regroupe 85% de la population active totale. La population active y est principalement occupée dans l'économie agricole de subsistance.

Les actifs agricoles représentent 76,3% au Burkina Faso, 77,1% pour la région des Cascades et 80% pour la Léraba en 2020 dont 52,2%⁴ dans la zone de mise en œuvre du projet PAVAL.

L'apport de la main-d'œuvre féminine dans le secteur agricole est incontestable (Bisilliat et Fieloux, 1992). Ce constat est d'autant plus vrai au Burkina Faso, car les femmes représentent 52 % de la population et 83 % d'entre elles travaillent dans ce secteur en fournissant 60 % de la production agricole (Ministère de la Promotion de la Femme, 2016 ; Institut National de la Statistique et de la Démographie (INSD), 2010).

Les femmes et les jeunes constituent la plus grande part de la population active agricole soit 51,8% pour la région des Cascades pour les femmes. Au niveau provincial, elles représentent 51,3% pour la Comoé et 52,2% pour la Léraba, et les jeunes de 18 à 35, font 33,3% pour la région des Cascades, 33,7% pour la Comoé et enfin 32,8% pour la Léraba atteignant ainsi 85% pour les deux catégories sociales réunies⁵.

³ INSD,2022, comptes nationaux de 2021

⁴ Ministère de l'agriculture, annuaire statistique

⁵ Ministère de l'agriculture et aménagements hydro-agricoles 2021, annuaire statistique 2020

En effet, selon la FAO (2011), si les femmes avaient le même accès que les hommes aux ressources productives agricoles, le rendement de leurs exploitations pourrait augmenter de 20 à 30 %, toute chose qui conduirait à augmenter la production agricole totale des pays en développement de 2,5 à 4 %. Ce qui pourrait entraîner une diminution du nombre de personnes souffrant de la faim dans le monde de 12 à 17 %, soit 100 à 150 millions de personnes. Dans le même esprit, une étude de United Kingdom Department for International Development (2010) indique qu'en Afrique, si les femmes avaient le même accès que les hommes aux intrants agricoles, la production agricole totale pourrait augmenter jusqu'à 20 % ; Selon la FAO, l'accès des femmes à l'égalité dans les systèmes agroalimentaires pourrait stimuler l'économie mondiale à hauteur de 1 000 milliards d'USD et faire baisser le nombre de personnes touchées par l'insécurité alimentaire de 45 millions

Malgré cette suprématie numérique et leur grande contribution (60%) à la production agricole au Burkina Faso, en sus du rôle de l'investissement de leurs revenus dans le bien-être familial (90% contre 40% pour les hommes), l'accès limité aux ressources productives limitent l'autonomisation économique des femmes.

Ceci est la résultante du fait que dans les communautés agro-sylvo-pastorales telles que celles du Burkina Faso, la terre représente la première ressource de production et les femmes et les jeunes sont en situation de marginalisation quant à l'accès et le contrôle de cette ressource nonobstant leur supériorité numérique dans les actifs agricoles.

Régi par le patriarcat de façon général et la terre se transmettant de père en fils la femme est mise à l'écart de tout processus foncier. Socialement, elle n'a d'existence qu'à travers le lien de mariage qui la lie à l'homme par conséquent dépend totalement de celui-ci pour l'accès à la ressource. Ce qui limite son potentiel en tant qu'acteur dans la production et empêche tout investissement de grande valeur, car un divorce romprait en même temps son droit d'accès à la terre et même le décès du conjoint. C'est la source première des inégalités hommes-femmes dans le domaine du développement rural.

Face à ce constat et à l'avènement de l'approche genre et développement, le Burkina Faso a pris des dispositions politiques, juridique et institutionnelle en faveur de la réduction des inégalités de genre.

Ainsi, plusieurs textes de lois et politiques nationales et sectorielles ont été adoptés pour la promotion de l'égalité de genre. Nous avons **la Constitution du Burkina Faso du 2 juin 1991**, qui promeut l'égalité entre toutes les filles et fils du pays.

L'adoption de deux (02) lois soit la Loi 034-2009/AN portant régime foncier rural » et la loi n° 034-2012/an portant réorganisation agraire et foncière au Burkina Faso qui mentionne en son article 3, l'équité et la prise en compte du genre parmi ses principes généraux.

Le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) qui confère à l'homme et à la femme les mêmes droits de participation à l'action citoyenne et à la gestion des affaires locales, etc.

le programme quinquennal présidentiel 2015-2020, l'État vise à augmenter la proportion de terres aménagées possédées par les femmes et propose d'octroyer 30 % des nouvelles terres aménagées aux agricultrices.

- **La Stratégie nationale genre 2020 - 2024**

Depuis 2009, l'adoption d'une politique nationale genre visait la promotion de la transversalité du genre et son intégration dans tous les secteurs de développement. Aujourd'hui, c'est la stratégie nationale genre qui prend le relais. Cette stratégie 2020 -2024 dont l'axe 3 est consacré à l'autonomisation économique des femmes et des jeunes filles a pour **objectif 1** d'améliorer l'accès des femmes et des jeunes filles à la terre et aux technologies de production, de transformation et de conservation ainsi qu'aux financements. L'effet attendu 1 de cet objectif consacre l'égalité d'accès à la terre : « Effet attendu 3.1.1 : les femmes et les hommes ont un égal accès à la terre. Le faible accès des femmes à la terre et aux ressources naturelles est un problème récurrent tirant sa source dans les règles coutumières de contrôle et de gestion de ces ressources ».

- **Le PNDES II 2021-2025**

Dans le PNDES II, la dimension genre est prise à travers l'Objectif stratégique (OS) 3.5 : promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles. Deux Effets Attendus participent à l'atteinte de l'OS 3.5, à savoir : (i) EA 3.5.1 : l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles sont renforcées et (ii) EA 3.5.2 : les inégalités sociales et celles liées au genre sont réduites.

En plus de ces politiques et stratégies nationales, des politiques sectorielles ont été développées pour atteindre les objectifs de développement durable dans chaque domaine.

Ainsi au niveau de l'agriculture on peut retenir entre autres :

- **La Stratégie de Développement Rural (SDR) à L'horizon 2016-2025 du Burkina Faso :**

La prise en compte du genre fait partie des principes directeurs de cette stratégie : « la prise en compte de l'approche genre : il s'agit de la participation équitable des hommes et des femmes aux analyses, orientations, et choix stratégiques, ainsi que la formulation et la mise en œuvre des investissements prioritaires, accès et contrôle égal et équitable aux ressources et aux sphères de décision ». Cette stratégie veut améliorer sensiblement le statut économique de la femme rurale.

- **La Politique Nationale de Développement Durable de l'Agriculture Irriguée (PNDDAI) (Stratégie, plan d'action, plan d'investissement à l'horizon 2015)**

Dans ses actions, elle prévoit « l'accessibilité des groupes marginalisés à la terre et aux facteurs de production pour l'insertion significative des couches marginalisées (femmes et jeunes) au processus de développement de l'agriculture irriguée

(compléments à apporter aux dispositions légales existantes et prise de mesures spécifiques) »⁶.

▪ **La Stratégie Nationale de Promotion de l'Entrepreneuriat Féminin (SNPEF) 2016-2025**

La Stratégie Nationale de Promotion de l'Entrepreneuriat Féminin 2016-2025 est spécifique pour les femmes. L'action de formation des femmes à l'utilisation des technologies ainsi que les actions de l'objectif spécifique « renforcer la formation technique et professionnelle de la femme » participent au développement des compétences des femmes.

Les actions inscrites au niveau de l'objectif spécifique 1 « améliorer l'accès des femmes et des filles à la terre et aux technologies de production, de transformation et de conservation » ainsi que l'allégement des conditions et procédures d'octroi et de gestion des crédits des structures de financement mises en place par l'Etat et l'accompagnement des femmes en montage de projets (Objectif spécifique 2 : faciliter l'accès des femmes aux financements), permettent de réduire les difficultés d'accès des jeunes filles et des femmes à l'emploi surtout en milieu rural>.

▪ **La Politique sectorielle agro sylvo pastorale (PS-PASP): 2017-2027**

Cette politique a pour objectif global de développer un secteur de « production agro-sylvo-pastorale » productif assurant la sécurité alimentaire, davantage orienté vers le marché et créateur d'emplois décents basé sur des modes de production et de consommation durable. De façon spécifique, il s'agit de : (OS.1.1) : accroître la productivité et la production ASP et réduire les pertes à la récolte et post-récoltes ; OS2.1 : développer les chaînes de valeurs des filières ASPHF ; OS2.2 : améliorer l'accès des acteurs au financement.

Ces différentes politiques et stratégies ont été mises en œuvre à travers des programmes et des projets dans le domaine de l'agriculture irriguée et la promotion des filières comme :

- Projet d'appui à la promotion des filières agricoles (PAPFA) : 2017 -2023 ;
- Projet d'Irrigation localisée et de Résilience Agricole au Burkina Faso : 2019-2022 ;
- Programme d'appui à la promotion de l'entrepreneuriat agricole / PAPEA : 2019 – 2023 ;
- Le Projet d'Appui Régional à l'Initiative pour l'Irrigation au Sahel (PARIIS) ;
- Etc.

Ces politiques, stratégies et des projets et programmes qui les accompagnent, ne sont pas venus à bout des inégalités de genre qui perdurent encore dans tous les domaines et s'accentuent dans certains domaines comme la gouvernance politique et l'accès aux ressources en milieu rural.

⁶ *Politique Nationale de Développement Durable de l'Agriculture Irriguée (PNDDAI) (Stratégie, plan d'action, plan d'investissement à l'horizon 2015*

Le projet PAVAL est classé dans la « catégorie 2 » selon le système des marqueurs selon le genre de la Banque Africaine de Développement. Cela veut dire que le projet promeut l'égalité de genre et l'autonomisation des femmes comme l'un de ses principaux objectifs, conformément à la SNG et à la Stratégie Nationale de Promotion de l'Entrepreneuriat Agricole Féminin (SNPEF).

Il s'engage ainsi à créer des conditions propices et inclusives à un accès équitable des femmes et des hommes aux :

- infrastructures et équipements, supports de leurs activités économiques ;
- ressources naturelles (terres, périmètres aménagés, forêts, etc.) ;
- crédits, services de vulgarisation, et à la technologie.

Le but poursuivi étant de répondre durablement à la question de l'accès à la terre et au droit de propriété foncière qui constituent des obstacles majeurs à la productivité et à l'accroissement des revenus, notamment chez les femmes et les jeunes.

Ainsi, dans l'optique d'une intégration systématique du genre dans le projet, s'avère-t-il nécessaire de faire un diagnostic des inégalités de genre et d'élaborer un plan d'action genre pour le PAVAL. Cela permettra d'assurer une mise en œuvre efficace du projet et de contribuer à répondre efficacement aux attentes spécifiques des différentes composantes du groupe cible en particulier les femmes, les jeunes et les personnes en situation de handicap.

Le présent rapport fait l'état des lieux des inégalités de genre dans le projet PAVAL faisant ressortir les aspects institutionnels par l'analyse des documents de base du projet, la situation des inégalités au niveaux des chaines de valeur par les interviews semi-structurés. Au niveau de la production, il fait ressortir le positionnement des hommes et des femmes dans les maillons de la chaîne, l'accès aux ressources et à leur contrôle (terre, crédit, les intrants), au niveau de la transformation et de la commercialisation, l'accès aux technologies, l'autonomisation économique des femmes et des jeunes, la prise en compte du genre dans la gestion environnementale. L'état des VBG dans la région des Cascades et la problématique de la cohésion sociale. Enfin, les questions de suivi, de la capitalisation des bonnes pratiques, de la mutualisation et de la diffusion des apprentissages ont fait l'objet d'un axe. Ces états de lieu ont permis de proposer un plan d'action genre pour une meilleure prise en compte du genre dans le projet PAVAL.

III. LES OBJECTIFS DE LA MISSION

3.1. Objectif global

L'objectif global de cette prestation est de disposer d'un plan d'action genre, destiné à informer un cadre de mise en œuvre et de suivi sensible au genre. Ceci dans le but de mesurer les retombées du PAVAL sur le développement inclusif au Burkina Faso à travers l'égalité de genre et l'autonomisation des femmes grâce à l'accès et au contrôle des ressources productives ainsi que l'accès aux services d'accompagnement, conformément au rapport d'évaluation du projet.

Le diagnostic examine, sur les chaînes de valeur identifiées :

- leur pertinence pour le développement du capital humain des populations cibles, particulièrement les femmes ainsi que les jeunes femmes et hommes, avec un regard particulier sur : (i) les discriminations basées sur le genre et l'âge, les atteintes à l'intégrité physique et morale, et l'accès aux ressources et aux biens (accès aux services financiers, à la terre, à l'entrepreneuriat, à l'emploi, au pouvoir de décision relatif au propre revenu, libertés, etc.) ; (ii) le cadre légal et règlementaire pour l'emploi et l'entrepreneuriat des femmes, jeunes femmes et hommes dans le secteur (la mesure dans laquelle ce cadre est sensible au genre, le poids des us et coutumes ainsi que des normes socioculturelles et d'autres faveur d'intersectionnalité dans la mise en vigueur de ce cadre) ; (iii) l'existence des mécanismes de coordination et d'un leadership sectoriel dans la promotion de l'emploi et l'entrepreneuriat des femmes, jeunes femmes et hommes.
- leur potentiel de croissance inclusive ; il sera question ici de mener une analyse factuelle et critique des contraintes spécifiques à la zone du projet de nature à empiéter sur l'égalité de genre et l'autonomisation socio-économiques des femmes, des jeunes femmes et hommes à la lumière des : (i) perspectives de croissance des chaînes de valeur identifiées ; (ii) possibilités d'accès aux marchés ; (iii) possibilités d'accès à la technologie et aux techniques innovantes.
- la faisabilité d'y mener les activités de développement de l'entrepreneuriat, notamment à travers les prestataires de services d'appui au développement des entreprises engagés et capables de proposer un accompagnement adapté aux besoins des femmes entrepreneurs visés. Le diagnostic portera un regard sur : (i) la politique sectorielle et les probabilités de distorsion de marché par les interventions du PAVAL ; (ii) l'existence des prestataires de services financiers et non-financiers d'appui au développement des entreprises des femmes, jeunes femmes et hommes ; (iii) voix et la représentativité des femmes dans les dialogues sur les politiques sectorielles qui affectent la gouvernance des chaînes de valeur identifiées.

Les conclusions de l'analyse permettront de :

1. Proposer les actions permettant la prise en compte du genre dans les mesures de sauvegarde environnementale et sociale ;
2. Proposer les actions permettant la prise en compte du genre dans les aménagements hydro-agricoles ;
3. Proposer les actions permettant la prise en compte du genre dans l'organisation et la gestion des ouvrages hydrauliques ;
4. Proposer les actions permettant la prise en compte du genre dans la structuration des périmètres irrigués ;
5. Proposer les actions permettant la prise en compte du genre dans les attributions de parcelles ;
6. Proposer les actions permettant la prise en compte du genre dans l'exploitation des périmètres aménagés ;

7. Proposer les actions permettant la prise en compte du genre dans la chaîne de valeur ;
8. Proposer les actions permettant au projet de contribuer globalement à la justice sociale, humanitaire des Cascades (DRFSNFAH-CAS), qui guideront le processus de révision du PAG.
9. l'inclusion et la lutte contre les violences basées sur le genre, à travers la mise en œuvre de ses activités.

3.2. Résultats attendus

Le principal résultat attendu à l'issu de la présente mission se résume en la mise à disposition d'un plan d'action genre (PAG) revu à la lumière du plan de cohérence du projet. Celle révision sera faite à travers un processus participatif impliquant les femmes et hommes bénéficiaires du PAVAL, les organisations de la société civile et les entités gouvernementales, en l'occurrence la Direction régionale de la femme, de la solidarité nationale, de la famille et de l'action humanitaire.

IV. DIFFICULTES RENCONTREES ET LIMITES DE L'ETUDE

L'exécution de la mission a connu quelques difficultés :

- les difficultés liées au retard des populations sur les lieux d'entretien nécessitant une réadaptation du calendrier ;
- Les coopératives de Niofila n'ont pas pu sortir le 15 septembre à 8h et nous avons dû réorganiser notre agenda pour prendre, aux environs de 10h, les directions provinciales. Elles ont pu néanmoins être prises le 16 septembre dans l'après-midi ;
- Aussi, notre porte d'entrée était les coopératives mais le déficit de mobilisation nous a amené à reconsidérer notre stratégie. Les entretiens n'ont pas pu se dérouler coopérative par coopérative car, les membres des coopératives sont au même moment.

V. METHODOLOGIE D'EXECUTION DE LA MISSION

La méthodologie de l'étude s'est fondée sur l'approche participative durant tout le processus. La réussite de la mission est fortement tributaire de cette participation active des différents acteurs (équipe du projet, partenaires terrains, les bénéficiaires). Pour cela, une attention particulière a été accordée à leur implication tout au long du processus.

La démarche méthodologique a mis l'accent sur les outils d'enquêtes participatives comme les focus group, les groupes de discussions participatives, les entretiens semi-structurés à travers des guides d'entretiens et/ou des questionnaires. Les outils ont été validés lors de l'atelier de validation de la note de cadrage et testés avant leur application sur le terrain ; à cet effet les enquêteurs recrutés ont été formés à l'utilisation des outils.

Cette enquête participative a été renforcé par un cadre de communication participative pour identifier et élaborer avec les parties prenantes concernées un plan d’actions concerté, négocié et validé par l’ensemble des parties prenantes.

La dimension genre a été prise en compte dans l’ensemble du processus de l’étude pour mieux cibler les besoins des différentes catégories sociales concernées et la prise en compte de leurs aspirations et intérêts spécifiques ainsi que ceux des bénéficiaires dans le plan d’actions.

Dans cette logique un atelier de planification virtuel a été réalisé avec l’unité du projet pour mieux prendre en compte leurs apports et assurer le lien avec la planification du projet. Cet atelier a eu comme fond de travail le draft du rapport provisoire du plan d’action.

L’étude a été réalisée à partir de méthodes mixtes combinant des analyses quantitatives et pour obtenir plus de précision sur les écarts révélés dans les études antérieures, et des méthodes qualitatives pour mieux comprendre les dimensions sexospécifiques susceptibles d’expliquer les inégalités de genre existantes dans la zone d’intervention, dans le projet et les facteurs explicatifs.

5.1. L’échantillonnage

L’échantillonnage a tenu compte des zones réhabilitées et celles non-aménagées. L’ensemble des coopératives de la zone aménagée ont été prises en compte. L’échantillonnage a également tenu compte des chaines de valeur de sorte à explorer les problèmes spécifiques de chaque segment en termes d’inégalités de genre et proposer des actions adéquates.

Tableau 1 : les coopératives présentes lors des enquêtes

Villages	Nombre de coopérative	Nom des coopératives présentes pendant les entretiens
NIOFILA	3	Bagnama Télibié Djemabilé
		Inékovie Gantina Djekadi Dunidjahougoua
	10	SCOOP-ERD Yayisore Daniendola

Villages	Nombre de coopérative	Nom des coopératives présentes pendant les entretiens
		Bagayigo
		Gbanikena
		Djomfala
		Baya Ibele Ini
		Bayasso
		Tiadola
		Baya Ibele Ini
		Gbamvena
		Fadioula
		Safiana
GOLONA		Tiofala
MANENA		Djofala
		<i>Djomoufala</i>

Source : la consultante

NB : la liste des coopératives rencontrée ne correspond pas aux coopératives présente sur la plaine. L'équipe de collecte de données a accepté les personnes sans tenir compte de leur coopérative d'origine. Ce résultat est la conséquence du fait que nous n'avons pu nous limiter aux coopératives présentes sur le périmètre et qui sont au nombre de 7 : Bagnaman, Télibiè, kiémabli, Fadjoula, Tiofala et Inékouvi

Tableau 2 cibles touchées

Provinces	Communes	Villages/sites	Type d'aménagement	Coopérative
Léraba	Douna	Niofila	Zone aménagée	Télibié Bagnama Djemabilé
		Douna	Zone aménagée	Inekovi Djekadi Dounidjahoungoua Gantina SCOOP-ERD Yayissore Daniendola Bayasso Bagayigo Djomfala Tiadola

		Golona	Zone non aménagée	Tiofala
		Manéna		Djofala Djomou Fala

Source : les enquêtes

Des cibles complémentaires, le ministère du genre et de la famille, de la solidarité nationale et l'action humanitaire, de l'Environnement, de l'Energie, de l'Eau et de l'Assainissement, de la santé et de l'Hygiène publique, de l'agriculture des Ressources animales et halieutiques, de la Jeunesse et de l'Emploi : pour des informations générales sur les VBG et leurs conséquences, le genre, et les effets de l'installation du projet sur le genre. (Ceci s'est fait à travers les directions régionales et/ou provinciales) et enfin les organisations de la société civile intervenant sur le genre, les VBG et l'entreprenariat féminin. Sans être exhaustif ce sont : OCADES, MUNYU, etc.

La connaissance des composantes de l'échantillon de l'étude a permis à la consultante d'élaborer des outils adaptés à chaque catégorie du groupe cible et de choisir l'approche de collecte de données en conséquence.

Tableau 3 méthodes de collecte de données par cible

Cibles	Méthodes	Outils utilisées
Coopératives	Groupes de discussion participatifs Focus group	Guide d'entretien
Chef religieux		
Directeurs régionaux et provinciaux	Entretien semi-structurés	Guide d'entretien
OSC (Munyu, OCADeS)		
Equipes du projet		

Source : la consultante

5.2. La collecte des données

- Les focus group :**

Ils ont utilisé comme critère d'homogénéité l'âge et le sexe ; ce qui a permis de mieux appréhender les inégalités de genre dont souffre chaque catégorie sociale. En tenant compte de l'âge, un focus group mixte a regroupé les jeunes filles et les jeunes garçons. Un autre focus group a pris comme critère d'homogénéité le segment associé au sexe pour identifier les inégalités au niveau du segment. Ainsi, les étuveuses et une coopérative féminine de maraîchage ont été prises à part.

Figure 1 : Focus group hommes et femmes à Duna



Source : les enquêtes

Les focus group ont concerné les membres des coopératives. Au total 17 focus group ont été fait dont (10) focus femmes-jeunes filles ; cinq (5) focus hommes-jeunes et dont deux (2) focus mixtes qui ont concerné les jeunes filles et garçons avec un total de 534 personnes et une proportion de 48,68% de femmes et 51,31% d'hommes.

Tableau 4 : répartition des focus group par village

Villages	Nombre de focus			Nombre de personne	
	Hommes	Femmes	Mixte	Femmes	Hommes
Niofila	2	4	2	126	198
Duna	2	3		83	56
Manena	1	1		8	20
Golona	00	2		43	00
TOTAL	5	10	2	260	274

- **Entretiens semi-structurés**

Les entretiens semi-dirigés ont concerné l'unité du projet et les partenaires de mise en œuvre sur le terrain, les partenaires du projet, les responsables religieux, traditionnels et les responsables de l'administration et les organisations de la société civile intervenant sur les VBG et les inégalités de genre dans la région. Ces rencontres ont eu lieu à Banfora et Sindou.

Figure 2 : Entretien semi-structuré : chef traditionnel de Niofila



Source : Les enquêtes

Tableau 5: les entretiens individuels

N°	Nom et prénom(s)	Sexe	Age	Situation matrimoniale		Structure et Poste occupé	Lieu de provenance	
01	TRAORE Bonaventure	M	18-35	>35	Marié(e)	Célibataire	Direction provinciale de l'environnement Directeur provincial	Sindou
02	SANOUH Marius	M	X	X	X		Directeur régional en charge de l'agriculture	Banfora
03	SISSOURA Mongnon			X	X		chef de village	Duna
04	KARABIE Gabriel	M		X	X		chef de village	Manena
05	SIRI Tessebié	M					chef de village	Niofila
06	KONE Amadou	M		X	X		Communauté musulmane Iman	
07	DÔ Yazouma Alexis	M			X		Ministère du genre et de la famille, direction provinciale	Sindou
08	KYELEM/KONATE Zénabou	F		X			Ministère du genre et de la famille, direction régionale	Banfora
09							Ministère de la santé	Sindou
10	ILBOUDO Bernard	M					Communauté chrétienne catholique	Douna
11	DRABO Pierre	M		X			Pasteur	Douna
EQUIPE TERRAIN PROJET								
12	DIARRA Cheick	M	X		X		chef de service PAVAL	Douna
13	TOE Julie Elisabeth	F		X	X		Conseiller PAVAL	Douna
14	SIDIBE Binta	F		X	X		Conseiller PAVAL	Douna
15	KANTIONO E.Egnomi	F		X	X		Expert genre et nutrition	Douna
16	SAWADOGO Edmond	M		X	X		Conseiller PAVAL	Douna
17	BAZEMO Aimé	M	X		X		Conseiller PAVAL	Douna
18	KAFANDO BOUREIMA	H			X		PAVAL, chef de service agronomie	Douna

Source : les enquêtes

Les entretiens semi-structurés ont touché l'administration publique, les chefs religieux et traditionnels, les équipes du projet soit au total 18 personnes dont 04 femmes et 14 hommes.

5.3. Dépouillement et analyse des données

La méthode numérique a été utilisée dans le cadre de la collecte des données auprès des différents acteurs. La plate-forme KOBOTOOBOX a été utilisée pour centraliser toutes les données collectées sur un seul serveur dans le but d'assurer un bon suivi en temps réel et de garantir la qualité des données.

Pour ce faire, la collecte s'est déroulée selon un processus à deux phases : (i) collecte de données sur version papier (ii) saisie des données sur des tablettes avec l'application KoboCollect en vue de sa centralisation sur le serveur.

En termes d'assurance qualité, il s'est agi dans un premier temps de programmer des contrôles sur les formulaires sur Kobo afin d'éviter les aberrances. Des tests ont été faits avant le déploiement sur le terrain.

Pour le traitement et l'analyse des données, le recours au tableur EXCEL a été plus qu'utile. La méthode de travail suivante a été adoptée :

1. Une exportation des données sous format Excel à partir de KOBOTOO ;
2. L'apurement des données ;
3. Finalement, l'exploitation et l'analyse des données quantitatives (questions fermées) ont été réalisées sur EXCEL en mettant en exergue les aspects descriptifs (distribution de fréquence et analyses bivariées) et leur présentation sous forme de tableau et graphique. Quant aux données qualitatives, elles ont fait l'objet de catégorisation thématique sur Word et une analyse de contenu a été faite

VI. REVUE DE LA LITTERATURE

Elle a consisté à collecter tous les documents et supports qui contiennent des données secondaires ainsi que les informations et les analyses nécessaires pour la réalisation de l'étude. La revue de littérature a été guidée par les termes de référence qui ont permis également de dégager les mots clés de l'étude. Aussi, s'est-elle déroulée tout le long du processus de l'étude.

6.1. Définitions et clarification de concepts

6.1.1. Le concept de genre

L'émergence du concept de genre est liée à un changement de paradigme qui établit une coupure entre le sexe biologique et le genre social. L'idée centrale consiste à affirmer que les rôles sexués ne découlent pas « naturellement » des différences biologiques, mais sont le résultat de constructions sociales. L'émergence du terme « genre » a été nécessaire pour souligner spécifiquement le caractère construit des relations entre femmes et hommes.

« Le genre renvoie à l'organisation sociale de la différence sexuelle ». Les rôles liés au genre sont par contre ceux qui sont distribués aux hommes et aux femmes, sur la base de la perception sociale (ce qu'on attend de la femme et de l'homme) et non sur la base de leurs réelles capacités. Tel que défini, le genre serait un prélude à une nouvelle harmonie entre les sexes dans la structuration sociale. On peut affirmer dans ce sens avec l'historienne américaine Joan Scott que "le genre est un élément constitutif des rapports sociaux fondés sur des différences perçues entre les sexes, et le genre est une façon première de signifier les rapports de pouvoir »⁷ Scott, 1998.

L'analyse genre rend visible la construction sociale de la différence sexuelle et la division sexuelle du travail et du pouvoir. Selon la stratégie nationale genre du Burkina Faso « le genre doit être analysé sous l'angle des inégalités et des disparités entre hommes et femmes en examinant les différentes catégories sociales dans le but d'une plus grande justice sociale et d'un développement équitable ».

6.1.2. L'Egalité des sexes

L'égalité des sexes fait référence à l'égalité de droit, d'opportunités et de chances, égalité des résultats (Coleman, 1987). Ceci implique l'égalité de salaire ainsi que de l'accès au capital humain et autres ressources de production et enfin l'influence. L'égalité des sexes est souvent dépeinte par la représentation numérique alors qu'elle ne signifie pas nécessairement une égalité des sexes.

Au niveau des organisations internationales et régionales des conventions ont été élaborées et adoptées mettant ainsi en place un cadre règlementaire favorable à l'égalité des sexes :

6.1.2.1. Au niveau international

- la Convention pour l'élimination de toutes les formes discriminations à l'égard des femmes et des filles (CEDEF/CEDAW, 1979) ;
- la Conférence Internationale sur la Population et le Développement (CIPD, 1994) et la Conférence de Beijing (1995) ont mis l'accent sur la nécessité de prendre en compte les questions de l'égalité entre les hommes et les femmes dans les projets et programmes de développement, pour assurer un développement humain durable. Cette conférence a abouti sur le plan de Beijing dont les différents pays doivent déposer un rapport post plan tous les 5 ans ; ce qui permet de suivre les progrès réalisés par chaque pays ;
- les Objectifs de Développement Durable (ODD) : ODD 5 consacre l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles.

⁷ Joan Scott, "Genre : une catégorie utile à l'analyse historique", *Les Cahiers du GRIF*, 37/38, 1988

6.1.2.2. Au niveau africain

- La Charte africaine des droits de l'homme et des peuples (CADHP) de juin 1981 : L'article 3 de la charte consacre l'égalité pour tous devant la loi tandis que son article 2 condamne toute discrimination fondée notamment sur le sexe ;
- La Déclaration solennelle pour l'Egalité de Genre en Afrique (DSEGA) adoptée en juillet 2004 ; à travers cette déclaration, les Etats parties affirmaient être conscients de ce que « la faible représentation des femmes dans les structures de prise de décisions sociales, économiques et politiques, et la féminisation de la pauvreté ont un impact négatif sur la capacité des femmes à profiter pleinement de leur participation aux économies de leur pays et au processus de démocratisation » ;
- L'acte additionnel A/SA.02/05/15 relatif à l'égalité des droits entre les femmes et les hommes pour le développement durable dans l'espace CEDEAO, adopté le 2 mai 2015.

6.1.3. Intégration du genre dans les organisations

L'intégration du genre dans les programmes et projets a été définie par les Nations Unies comme « l'Aptitude à tenir compte des différences et inégalités entre hommes et femmes dans la planification, la mise en œuvre et l'évaluation d'un programme. Les rôles des femmes et des hommes et leur pouvoir relatif déterminent les responsables d'une activité et les bénéficiaires. Tenir compte des inégalités et créer des programmes qui visent à les réduire, permettrait non seulement de développer des programmes plus efficaces, mais aussi d'atteindre une plus grande équité sociale. L'expérience a montré que des changements durables ne peuvent être atteints par des activités qui se concentrent uniquement sur les femmes ou sur les hommes »⁸.

Celle-ci « consiste à évaluer les incidences pour les femmes et pour les hommes de toute action envisagée, notamment dans la législation, les politiques ou les programmes, dans tous les secteurs et à tous les niveaux.

Malgré toutes ces conventions et leurs suivis, si on examine les différents indicateurs, la domination masculine est toujours omniprésente puisque les femmes sont les plus touchées par l'analphabétisme, la pauvreté, le faible accès aux services sociaux de base, et aux ressources productives dont la première est la terre pour les sociétés agro-pastorales. Elles subissent tout simplement les inégalités de genre. Des efforts continuent d'être faits avec l'institutionnalisation du genre. En fait, comme l'affirme Sylvianne Agacinski, « l'inégalité des sexes reste en fait le plus grand démenti à l'universalité des droits de l'homme dans leur sens le plus fondamental. »⁹ *Sylvianne Agacinski, 2002.* Tant que la volonté politique ne sera pas manifeste et les changements transformateurs, la question des inégalités de genre demeurera toujours.

⁸ Indice d'intégration du genre, Health Policy Initiative, USAID

⁹ *Sylvianne Agacinski - Extrait du journal Libération - 9 Mars 2002. Auteur de Métaphysique des sexes, seuil, 2005 ; Politique de sexes, seuil, 1998.*

6.1.4. L'autonomisation économique des femmes

La problématique de l'autonomisation des femmes est aujourd'hui un défi majeur en matière de développement comme l'indique cette assertion du Comité d'Aide au Développement (CAD) : « *Renforcer l'autonomisation économique des femmes est une condition indispensable à l'instauration d'un développement durable et d'une croissance pro-pauvres et à la réalisation de tous les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). En même temps, c'est une question de droits et de la construction de sociétés équitables* »¹⁰.

« Acquérir une autonomisation économique plus grande, c'est, pour les femmes et les hommes, disposer des moyens de participer au processus de croissance, d'y contribuer et d'en tirer profit d'une manière qui leur assure la reconnaissance de la valeur de leurs apports et le respect de leur dignité, ainsi que la possibilité de négocier une répartition plus équitable des bienfaits que procure la croissance »¹¹.

En ces termes, l'autonomisation économique touche tous les domaines, ainsi on parle d'autonomisation sociale, économique, politique et culturelle. Cependant, l'autonomisation économique demeure le sous-basement car d'elle, dépendent les autres autonomisations. Autonomiser les femmes cela suppose un accès et contrôle aux ressources économiques productives pour mener leurs activités et disposer des bénéfices à leur convenance.

L'activité d'autonomisation des femmes doit être poursuivie. Mais Il faut veiller à ce que cette autonomisation ne crée pas un renversement de situation où le déséquilibre genre sera en défaveur des hommes.

Il est impératif de faire une évaluation genre sensible qui permettra d'établir un impact différencié selon le genre et éviter l'installation d'un nouveau déséquilibre dans les rapports hommes-femmes en défaveur des hommes.

6.1.5. Violences basées sur le genre (VBG)

Les recherches sur la définition des violences basées sur le genre ont mis en exergue le lien étroit entre les deux terminologies : VBG et VEFF. En effet, ces deux terminologies peuvent désigner les mêmes réalités dans beaucoup de littératures.

La violence Basée sur le Genre est un terme générique désignant tout acte nuisible perpétré contre la volonté d'une personne et qui est basé sur les différences entre hommes et femmes attribuées par la société. Selon Inter –agency Standing Committeee (IASC) /Comité inter-Agence, il existe « six types d'incidents selon le GBVIMS qui sont : le viol/pénétration, l'agression sexuelle, l'agression physique, le mariage forcé, le déni de ressources, d'opportunité et de service et de la violence psychologique. Ces actes infligent des souffrances physiques, sexuelles ou psychologiques aux personnes survivantes et maintiennent les femmes et les filles dans un statut d'infériorité aggravant ainsi leur vulnérabilité »¹².

¹⁰ Réseau du CAD sur l'égalité homme-femme

¹¹ Eyben, R et autres (2008), Conceptualising empowerment and the implications for pro-poor growth, Institute of Development Studies, Université du Sussex, Brighton.

¹² Rapport annuel des statistiques de VBG (janvier – décembre 2018) GBVIMS - RCA

L'Assemblée Générale de l'Organisation des Nations Unies (ONU) les a définies en 1993 comme étant *tout acte de violence basé sur le genre qui résulte, ou qui est de nature à causer du mal ou des souffrances physiques, sexuelles ou psychologiques aux femmes y compris des menaces à travers de tels actes, la coercition ou la privation arbitraire de la liberté, que ce soit dans la vie publique ou privée.*

Au Burkina Faso la loi 061 portant prévention, répression et réparation des violences à l'égard des femmes et des filles et prise en charge des victimes comme son intitulé l'indique se rapporte uniquement aux violences à l'égard du sexe féminin.

▪ **Les violences à l'égard des/faites aux femmes/filles**

Les Nations Unies les définissent comme *tout acte de violence dirigée contre le sexe féminin et causant ou pouvant causer aux femmes un préjudice ou des souffrances physiques, sexuelles ou psychologiques, y compris la menace de tels actes, la contrainte ou la privation arbitraire de liberté que ce soit dans la vie publique ou dans la vie privée.*

Comme on peut le constater dans toutes ces définitions, les violences faites aux femmes/filles ou violences à l'égard des femmes/filles font partie intégrante des violences basées sur le genre. Dans le présent rapport d'étude, les violences basées sur le genre concernent les deux sexes tout en se référant à la définition des Nations Unies.

6.1.6. Cohésion sociale

Depuis 2014, le Burkina Faso connaît une instabilité grandissante, une montée sans précédente de l'extrémisme violent, de la radicalisation et des attaques terroristes mettant en cause l'organisation sociale d'autan qui faisait du Burkina Faso un pays de diversité culturelle et ethnique avec une cohabitation pacifique entre les groupes sociolinguistiques et religieux. Le pays connaît ces derniers temps des problèmes qui ébranlent la paix et remettent en cause les fondements du vivre ensemble séculaire (instabilité institutionnelle et aggravation des attaques terroristes). L'on assiste à la perte totale des valeurs de paix que sont la tolérance, la solidarité, l'entraide, l'égalité, le dialogue respectueux, la compréhension mutuelle en d'autres termes du civisme.

Cette fragilisation du tissu social a pour conséquence la faible participation citoyenne des populations surtout sa frange jeune et les femmes dans la conduite des politiques publiques, le climat de méfiance entre les gouvernés et les gouvernants, le désintérêt de la population vis-à-vis de la chose publique, la faible reddition des comptes et de concertation des gouvernants, la quasi absence du contrôle citoyen de l'action publique sont des insuffisances qui jalonnent la gouvernance au niveau national et local.

Chaque institution a donné sa perception de la cohésion sociale. C'est ainsi que pour le **Conseil de l'Europe : La cohésion sociale** : *C'est la capacité d'une société à assurer le bien-être de tous ses membres, en réduisant les disparités et en évitant la marginalisation.*

Selon une étude du **Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)** intitulé : « RENFORCER LA COHESION SOCIALE, Cadre conceptuel et implications pour les programmes », on distingue deux dimensions dans la cohésion sociale : une verticale et une horizontale :

- La dimension verticale (axée sur l'État) renvoie à la cohésion entre les citoyens, où les perceptions et les comportements traduisent la confiance dans les institutions, dans les acteurs, les institutions et les processus étatiques nationaux, infranationaux ou locaux, et un engagement en faveur des lois, des institutions et d'un avenir commun ou partagé ;
- La dimension horizontale (centrée sur la société) fait référence à la cohésion entre les citoyens et au sein des groupes et entre eux (dynamique intergroupe). Cela se reflète dans la façon dont la société civile, les organisations sociales et les institutions (telles que les institutions religieuses) font preuve de confiance et d'un sentiment d'interdépendance, d'identité/appartenance et de destin commun.

Au Burkina Faso, la définition consensuelle de « la cohésion sociale est le vivre ensemble harmonieux et paisible des communautés qui permet un accès équitable aux ressources, cultive les valeurs collectives partagées (intégrité, solidarité et culture de la tolérance, ...) dans le respect des droits humains, des lois et institutions de la république, tout en réduisant les inégalités sociales. »¹³.

Le concept de cohésion sociale procède d'une vision large de la société, il cherche à impliquer l'ensemble des parties prenantes et ne veut pas se réduire à une lutte contre l'exclusion. Si l'inclusion sociale se concentre sur des politiques et des actions spécialisées, la cohésion sociale recherche une responsabilité civique et sociétale plus large¹⁴. Elle traduit la recherche d'une nouvelle manière d'appréhender les questions de solidarité à toutes les échelles, locales, nationales, internationales¹⁵. La cohésion sociale peut donc s'analyser comme un « *processus dynamique qui reprend l'ensemble des moyens mis en œuvre pour assurer à tous l'accès aux droits fondamentaux*¹⁶ » et le bien-être collectif.

VII. PRESENTATION DES RESULTATS DE L'ETUDE

Pour répondre aux objectifs de la mission, l'outil utilisé pour établir la situation au niveau institutionnel est le modèle intégré d'organisation qui permet d'examiner les pratiques de l'institution en matière de genre à tous les niveaux :

- sur les structures (culture, mode d'organisation du travail, gestion des ressources humaines et moyens financiers) pour garantir une plus grande efficience des ressources ;

¹³ Projet JERP : gestion des conflits et cohésion sociale, Mai 2020

¹⁴ Nicolas Lebrun, *Cohésion et inclusion sociale, Les pratiques européennes, Working paper, Série Cohésion sociale, Pour la Solidarité*, janvier 2009.

¹⁵ Jacques Donzelot, *Refonder la cohésion sociale*, in *Revue Esprit*, décembre 2006.

¹⁶ Ministère de la Région wallonne, *Direction interdépartementale de l'Intégration sociale, Premier Rapport sur la Cohésion sociale en Région wallonne, Jambes, 2001*, p. 16.

- sur les individus (hommes et femmes), acteurs et bénéficiaires des projets en vue de changer les comportements, attitudes, valeurs et représentations au sein de l'organisation.

Dans cette logique, un diagnostic de la capacité institutionnelle du PAVAL à prendre en compte le genre et son intégration dans les activités par les acteurs de mise en œuvre et bénéficiaires dans leur vécu quotidien. Il offrira de mesurer la réduction de l'écart femmes-hommes et par conséquent de suivre en temps réel, la réduction des inégalités de genre liées aux actions du projet et l'opportunité au système de suivi.

7.1. Analyse de la capacité institutionnelle du PAVAL à intégrer le genre

Il s'agit d'apprécier la représentation des hommes et des femmes dans le projet en termes de quantité et de qualité. Cette analyse s'est fondée sur l'organigramme de l'institution et sur un entretien avec le responsable administratif et financier.

7.1.1. Analyse de la représentation quantitative et qualitative des femmes et des hommes dans le projet

La gouvernance interne des structures et institutions, à savoir la représentativité des hommes et des femmes aux sphères de décision dans les structures et institutions est loin d'être une réalité et spécifiquement au PAVAL. Ainsi la représentativité des hommes et des femmes se présente-t-il comme suit :

Tableau 6: représentation quantitatif et qualitatif des hommes et des femmes dans le projet

Poste	Nombre	Genre		OBSERVATIONS
		Femme	Homme	
Responsable du PB 075	1		1	
Chargé de projet	1		1	
Secrétaires	2	2		
Suivi évaluation	1		1	
Ingénieur agronome	1		1	
Conseillers agricoles	5	2	3	
Ingénieur des travaux de génie rural	1		1	
Assistant génie rural				Non pourvus à ce jour
Expert sauvegarde environnemental et social	1		1	
RAF	1		1	

Spécialiste passation de marché	1		1	
Comptable	2		2	
Agent de liaison	1		1	
Equipe de chauffeurs	4		4	La seule femme candidate n'a pas réussi, elle ne remplissait pas les conditions
Gardien	1		1	
Expert genre et nutrition	1	1		
Contrôleur interne	1		1	
Logistique	1		1	
Manœuvre	2		2	
Total	28	5	23	17, 86*% de femmes <small>17</small>

Source : les enquêtes

On note dans le tableau un total de 28 employés dont 5 femmes soit une proportion de femmes de 17,86% ; ce qui est très en deçà du minimum requis pour un groupe (30%) pour influencer la décision dans un groupe donné. Cependant, il est limité par le jeu de responsabilité et de pouvoir. Là encore, toutes les responsabilités appartiennent aux hommes. Tous les postes stratégiques qui constituent le cœur du service sont tenus par des hommes à savoir, la direction administrative et financière, le comptable principal, le chargé du projet et le chargé de la passation des marchés.

Cette sous-représentation des femmes s'explique par plusieurs facteurs : i) au niveau du recrutement du personnel, le PAVAL est soumis au processus de recrutement de la fonction publique qui ne tient compte ni de la sexospécificité ni du genre. Néanmoins, le PAVAL encourage les candidatures féminines mais aucune mesure spécifique de type action affirmative n'est prise lors des recrutements ; ii) le PAVAL recrute essentiellement pour des postes basés à Douna ; ce qui n'est pas facile pour les hommes et les femmes. Le déplacement est encore plus difficile pour les femmes à cause des enfants et autres charges reproductives. A un moment donné, elles pensent plus à la famille, et acceptent difficilement de laisser leurs enfants et partir contrairement à l'homme. Aussi la femme accepte plus le départ du mari qu'on ne l'accepte de la femme hors du foyer et en sus, l'homme peut mettre son veto pour le départ de la femme ; il n'y a pas de réciprocité.

Il n'y a pas de poste typiquement féminin ou masculin, mais l'observation montre que les postes de secrétaires sont féminins et les chauffeurs par exemple masculins (même si au niveau du recrutement une femme a été candidate).

Pour les postes traditionnellement homme, tant qu'il n'y aura pas de mesures spécifiques en faveur des femmes, il leur sera impossible d'occuper ses postes à cause de l'insuffisance d'expérience puisqu'elles sont nouvelles dans ses branches.

Les rapports dans les services sont avant tout des rapports de supériorité hiérarchique dirigés par les catégories supérieures. Telles que dessinées, les décisions ne peuvent être que prises par les hommes, les femmes ne peuvent qu'avoir juste un avis quasi consultatif étant plus nombreuses dans les catégories inférieures sauf si elles sont écoutées de façon spécifique par les responsables masculins même si une femme occupe un poste clé (EGN).

A cet effet, le PAVAL doit faire un plaidoyer dans ce sens pour bénéficier lui-même de mesures exceptionnelles en termes de recrutement de son personnel pour les cas à venir et ceci pourraient être une réforme nationale.

7.1.2. Analyse des principaux documents du projet

7.1.2.1. *Rapport d'évaluation du projet-annexes techniques*

« ...la formulation du projet a mis un accent particulier sur certaines thématiques : (i) sécurité alimentaire et nutritionnelle, (ii) chaînes des valeurs, (iii) emploi des jeunes (filles et garçons), (iv) changement climatique, (v) accès des femmes à la terre et au renforcement de leur pouvoir économique ».

Les thématiques sur lesquels le projet veut mettre l'accent ne permettent pas de dire ????? sont parfois très techniques, et ne sont adaptées à une prise en compte du genre. Aussi la formulation de certaines actions dédiées spécifiquement aux femmes comme celles d'accès à la terre et le renforcement de leur pouvoir économique ne permettent pas d'affirmer que cela a été fait dans une perspective genre, mais serait plutôt sexospécifique.

Plus loin lorsqu'on examine les axes stratégiques d'intervention et les mesures prises, on peut voir dans le tableau ci-dessous, la question du genre est clairement posée en ces termes « genre et renforcement du pouvoir économique des femmes ».

Tableau 7: dispositions prise par le projet en matière de genre

Axes stratégiques d'intervention	Mesures
Genre et renforcement du pouvoir économique de la femme	Renforcer la participation des femmes aux activités du projet et les faire profiter des bénéfices de l'intervention au même titre que les hommes.
Les femmes constituent un potentiel énorme en matière de cultures du riz.	Valoriser le potentiel des femmes pour accroître la production du riz par des actions de renforcement des capacités
Les difficultés d'accès des femmes et des jeunes (filles et garçons) aux intrants et aux équipements agricoles freinent la valorisation du potentiel des femmes	Faciliter l'accès des femmes et des jeunes aux périmètres irrigués, aux semences améliorées, à l'engrais, aux équipements agricoles et aux formations sur les techniques agricoles

La faible organisation et capacités techniques des femmes ne les permettent pas de tirer profit des interventions	Mettre en place le Cadre de Concertation des Femmes exploitantes de la Plaines et renforcer leurs capacités techniques
Les pesanteurs socio culturelles en défaveur de la femme persistent	Mener des campagnes de formation, d'information et de sensibilisation sur les droits des femmes et leur contribution au développement ainsi que des actions de plaidoyer à l'endroit des responsables coutumiers et religieux

Cependant, les mesures prises ne reflètent pas la réduction des inégalités de genre même si au niveau de l'impact on cherche l'atteinte de l'égalité hommes-femmes.

Pour le reste, ni les axes ni les mesures prises ne s'attaquent aux inégalités de genre mais plutôt au problème spécifique des femmes. La réduction des inégalités de genre devrait être l'axe stratégique en précisant la nature de l'inégalité ; ceci permettrait de lever l'équivoque entre les actions sexospécifiques et genre.

7.1.2.2. *Le plan de gestion environnemental*

❖ Impact sur le genre.

Le projet contribuera de façon significative à l'égalité de genre et à l'autonomisation des femmes.

Il serait nécessaire de donner l'impact différencié selon le genre du projet c'est-à-dire l'impact sur les hommes-jeunes et les femmes-filles au minimum. Ceci éviterait de concentrer les actions sur un seul genre les femmes sans tenir compte de la situation réelle sur le terrain. En effet, 39,58% de femmes semblent un bon score si l'on fait une comparaison avec d'autres secteurs où les femmes sont moins de 10%. Ce constat de la présence des femmes sur les périmètres ne suffit pas à dire que le genre a été pris en compte ou que les intérêts des femmes ont été pris en compte.

Est-ce bien analysé, si l'on sait que traditionnellement les femmes occupent les bas-fonds (bas-fonds irrigables pour la riziculture et les aux hommes occupe hautes terres pour la culture des autres céréales. Ceci voudrait dire que les femmes sont devenues minoritaires dans leur propre domaine alors qu'il n'y a aucune compensation sur les hautes terres. Lorsqu'on regarde le diagnostic genre, il est global et ne prend pas en compte les spécificités de la région des Cascades qui permettraient de mieux comprendre la situation de la femme. Ce diagnostic ne fait pas ressortir la situation des valeurs traditionnelles qui constituent le fondement des rôles de genre, facteur déterminant la participation du genre à l'économie et à la société.

Dans le plan de gestion environnemental et social (PGES), au niveau des indicateurs, la partie intitulée genre et groupes vulnérables se limite à : i) la proportion des femmes dans les groupements ; ii) de producteurs ; iii) de vente ; iv) de transformation et v) Surface des boisements effectués autour des villages. La transversalité du genre n'est

pas prise en compte et les indicateurs ne sont pas désagrégés à tous les niveaux. L'indicateur qui doit être considérer et qui permettra de suivre l'intégration du genre et la réduction des inégalités de genre est l'écart homme-femme.

Les activités prévues certes vont augmenter sensiblement les revenus des femmes et « la communication pour le changement de comportement en faveur de l'égalité entre les femmes/filles et les hommes/garçons » pourrait entraîner une évolution des mentalités et une modification de l'échelle des valeurs sociales de même que les plaidoyers auprès des chefs coutumiers et religieux.

Cependant, si une réorientation n'est pas faite avant, il s'agirait de plaider la cause des femmes et non du genre ; ce qui pourrait influer sur l'intégration du genre dans le projet et les relations homme-femme dans la zone du projet.

En sus, les indicateurs doivent s'intéresser davantage à l'écart homme-femme pour pouvoir mesurer la réduction des inégalités de genre.

Au niveau des **compensations** pour les pertes de parcelles loties on sait que les femmes ne sont pas souvent des propriétaires mais exploitantes bien qu'elles aient accès à la terre dans la zone. Si les compensations doivent concerner seulement les parcelles loties avec de titres de propriétés formels, les femmes pourraient être lésées même si la perte de culture est prise en compte. En effet, tout ce qui est lié aux activités de reproduction des femmes n'est pas prise compte et où la femme perd énormément.

La partie intitulé plan d'action genre définit des activités de manière globale et ne respecte la nomenclature d'un plan d'action genre. Il s'est agi là d'indications pour un plan d'action genre. Si ce plan s'était fondé sur le diagnostic établi en termes de contraintes et d'opportunités, les actions définies seraient plus précises et les cibles également.

❖ **Actions pour la prise en compte du genre dans le plan de gestion environnemental**

Pour une prise en compte effective et totale du genre dans le PGES, il est nécessaire de :

- tenir compte de la transversalité du genre et non de faire un paragraphe genre ;
- Désagréger selon le genre tous les indicateurs concernant tous les domaines de la vie de la communauté selon le genre à savoir : santé, vie en communauté, infrastructures sociocommunautaires, sécurité civile et santé humaine, pression foncière, genre et groupes vulnérables, vie en communauté, et enfin la commercialisation ;
- tenir compte des contraintes et opportunités pour définir des actions idoines.

7.1.2.3. *Manuel de suivi évaluation*

Il s'agit de rendre le cadre logique et les différents outils de suivi genre sensible à travers des activités à dérouler et de ventilation des indicateurs selon le sexe permettant de mesurer les écarts et les inégalités ou disparités entre femmes et hommes, tout en proposant des mesures désagrégées pour les hommes et les femmes sur une base d'indice spécifique.

Ainsi, les indicateurs de genre tenteront de mesurer les changements en ce qui concerne la situation et la condition des femmes, les relations de genre dans le cadre du projet et la période de temps impartie en partant de la situation de référence. Il peut s'agir de mesurer les changements dans les rapports de pouvoir entre hommes et femmes, les progrès qu'induisent la mise en œuvre des activités pour les hommes et les femmes, ou dans la situation des hommes et des femmes au regard du souci de prendre en compte les inégalités dans la zone d'intervention du projet en lien avec les activités du projet.

Par exemple : mesure des avantages tirés par les femmes, par les jeunes et par les hommes suite aux aménagements ou à la maîtrise de techniques de production agricole qui seront introduites pour améliorer la productivité : indicateurs de savoirs acquis, indicateurs de mesure des gains financiers, suites de l'aménagement surtout que l'autonomisation économique des femmes est un axe stratégique d'intervention du projet.

Les indicateurs de performance du **cadre de mesure de rendement** ne sont pas désagrégés selon le genre et la colonne relative à la proportion du genre n'est pas remplie. Aussi, il serait quasi impossible d'avoir les effets différenciés du projet selon le genre (sur les hommes, les femmes, les jeunes) et encore moins de mesurer le degré de réduction de l'écart homme-femme.

Par ailleurs, un indicateur comme celui de la participation des femmes sert à mesurer la capacité d'action par la participation à la prise de décision. Il évalue les progrès effectués pour la participation aux instances de décision des organisations à tous les niveaux, le pouvoir décisionnel. Ce type d'indicateur n'est pas pris en compte totalement.

En ce qui concerne le renforcement de capacités spécifiquement les formations, certains indicateurs se limitent au nombre de sessions donc ne prend en compte la représentation des femmes et des hommes dans les formations. La mesure de la participation serait de voir le nombre de personnes formées en désagrégant selon le genre et en y associant les autres variables de la catégorisation des cibles.

Ainsi peut-on conclure que le manuel de suivi-évaluation n'intègre pas suffisamment le genre et ne permet pas la réalisation d'un suivi selon le genre et d'un suivi de l'intégration du genre, une révision des indicateurs s'avère nécessaire.

7.1.2.4. *Budget*

« La budgétisation sensible au genre est une application de l'intégration de la dimension de genre dans le processus budgétaire. Cela signifie une évaluation des budgets, basée sur la dimension de genre, en incorporant une perspective de genre à tous les niveaux du processus budgétaire et en restructurant les recettes et les dépenses dans le but de promouvoir l'égalité des genres. » (Conseil de l'Europe, 2005). Pour le PAVAL, il s'agirait de faire une lecture du budget en fonction des inégalités de genre et de leur réduction puisque le budget est l'outil de mise en œuvre des priorités d'une organisation.

Le budget du PAVAL contient des lignes d'activités pour les femmes et les jeunes. Cela ne suffit pas théoriquement à conclure que la budgétisation a été genre sensible car, par définition, un budget genre sensible n'est pas un budget avec des lignes consacrées aux femmes, mais un budget dont l'objectif est la réduction des inégalités de genre.

7.1.2.5. *Les conventions de partenariat*

Dans de la mise en œuvre de ces activités PAVAL a signé des conventions de partenariat avec certaines institutions à savoir :

Convention entre le projet d'aménagement et de valorisation de la plaine de la Léraba (PAVAL) et la direction régionale de la santé (DRS) pour la création et la dynamisation des groupes d'apprentissage et de suivi des pratiques d'alimentation du nourrisson et du jeune enfant (GASPA). Cette convention ne contient pas d'éléments permettant d'apprécier sa sensibilité en genre correctement. Cependant, elle prend compte une préoccupation fondamentale de la Politique Nationale de Protection sociale à savoir, la prise en charge des femmes allaitantes et des enfants de 0 à 53 mois d'où sa contribution à la sécurité alimentaire et nutritionnelle des femmes enceintes et allaitantes et par ricochet leur santé.

La convention pour l'appui à la mise en œuvre du plan d'actions genre par la Direction Régionale de la Femme, de la Solidarité nationale, de la Famille et de l'Action Humanitaire des Cascades (DRFSNFAH) devenue la direction régionale du genre et de la famille. Les actions prévues à cet effet : « (i) l'octroi d'au moins 50% de parcelles aménagées aux femmes cultivatrices de riz, (ii) l'octroi des équipements agricoles et des semences améliorées à au moins 50% des femmes bénéficiaires des parcelles, (iii) l'appui à l'accès au système d'information sur les marchés et aux produits financiers et (iv) l'allégement des tâches des femmes afin de leur permettre de participer effectivement aux activités de production, des équipements socio-éducatives et sociaux (crèches d'enfants) »¹⁸.

L'organisation culturelle divise le domaine foncier rural en deux : les hautes terres et les basses terres. Les femmes occupent les basses terres pour la culture traditionnelle du riz. À partir du moment où le projet n'intervient pas sur les hautes terres, ce serait peut-être retirer aux femmes ce qui leur revient de droit par la tradition. Aussi certaines femmes ne veulent-elles même pas des aménagements. L'octroi de 50% de parcelles

¹⁸ Convention PAVAL /direction régionale du genre et de la famille

aux femmes et jeunes de sexe féminin, constitue une avancée pour les femmes car, il s'agit aussi de propriété individuelle au niveau des parcelles aménagées. Mais une question demeure, si on se réfère à l'organisation sociale traditionnelle. La situation des femmes est-elle meilleure ou ne perde-t-elle pas leurs acquis ?

Les activités suivantes sont prévues par cette convention et mises en œuvre par la direction régionale du genre et de la famille entre autres :

- La facilitation de l'accès des femmes et des jeunes aux parcelles aménagées ;
- L'accès des femmes aux services du crédit agricole ;
- La mise en œuvre des mesures d'accompagnement visant à alléger les tâches des femmes afin de leur permettre de participer effectivement aux activités de production ;
- La mise en œuvre d'un plan de formation, d'information et de sensibilisation sur les droits des femmes et leur contribution au développement local ;
- Les plaidoyers à l'endroit des leaders sur les violences basées sur le genre (VBG) et les droits fondamentaux des femmes et jeunes ;
- Le renforcement des capacités des leaders d'opinions et des communautés locales le genre.

Toutes ces actions ciblent uniquement les femmes et les jeunes sans une implication des hommes ; il serait idoine de tenir compte de l'approche de la masculinité positive pour de meilleurs résultats et éviterait que la confusion genre et femme soit faite.

7.1.2.6. Le cahier de charge des périmètres

Le cahier de charge se fonde sur les textes de loi suivants :

- la Loi n°014/96/ADP du 23 mai 1996 portant Réorganisation Agraire et Foncière et ses modificatifs au Burkina Faso ainsi que ses décrets d'application ;
- la Loi n°002-2001/AN du 08 février 2001 portant loi d'orientation relative à la gestion de l'Eau ;
- la Loi n°034-2009/AN du 16 Juin 2009 portant régime foncier rural ;
- Le Décret n° 2012-705/PRES/PM/MAH/MEF/MATDS/MEDD/MRA portant adoption du cahier général des charges pour l'occupation et l'exploitation des terres de type familial des parcelles des aménagements hydro agricoles.

L'analyse genre de ces différents textes de loi montre leurs limites en intégration du genre. En effet, la loi 034 dans sa partie intitulée « Contenu des charges foncières rurales » Article 13 disposent : Les chartes foncières rurales déterminent au niveau local les règles relatives :

... « Au types d'actions positives à initier au niveau local en faveur des groupes notamment les pasteurs, les femmes et les jeunes » et la prise en compte du genre est prévue dans le Décret n° 2012-705/PRES/PM/MAH/MEF/MATDS/MEDD/MRA portant adoption du cahier général des charges pour l'occupation et l'exploitation des terres de type familial des parcelles des aménagements hydro agricoles en son article 21 qui dispose : « nonobstant les conditions ci-dessus définies, les attributions des

parcelles tiennent compte du genre. La prise en compte du genre peut se réaliser à travers la fixation de quota en faveur des femmes, des jeunes ou tout autre groupe défavorisé ».

La prise du genre dans ces deux documents essentiels se limite à la représentation des femmes dans les structures mises en place comme par exemple la commission d'attribution des parcelles des aménagements hydro-agricoles où on note deux représentantes d'organisations et à la fixation de quota pour les groupes vulnérables dont les femmes et les jeunes. Rien de spécifique ne fait au niveau de la mise en valeur des périmètres, ni dans les conditions d'obtentions des attestations foncières rurales. On ignore la situation et la condition spécifiques des femmes, l'analphabétisme et le fait qu'elles n'ont souvent pas de pièces d'identités, ni de capacités financières suffisantes pour la mise en valeur des périmètres.

Le cahier de charge du projet PAVAL s'aligne sur la même logique même s'il précise que les bénéficiaires bénéficieront de l'appui-conseil de la part des structures départementales du Ministère en charge de l'Agriculture et du réseau d'appui-conseil local (Article 33).

Il sera nécessaire d'appuyer les femmes surtout pour des mesures positives sur les aspects de mise en valeur pour donner plus de chances aux femmes de rester sur les périmètres sans écoper des sanctions prévues en cas de résultats insuffisants d'exploitation.

7.1.3. Compréhension du genre par les parties prenantes du projet

Intégrer le genre dans une organisation requiert des capacités internes à cet effet. Le point de départ est la maîtrise du concept, de l'analyse et de l'approche genre et développement aux fins de l'opérationnaliser efficacement. A cet effet, deux questions ont été posées aux acteurs de mise en œuvre du projet : *avez-vous déjà reçu une formation en genre ?* Sur 9 personnes ayant répondu deux personnes ont suivi une formation et 7 n'ont pas eu de formation en genre. Pour compléter, les enquêtés ont répondu à la question suivante : « **quelle est votre compréhension du concept de genre** » ?

7.1.3.1. Compréhension du genre par l'Equipe du projet

▪ Les Hommes

- Responsabiliser les femmes dans les activités ;
 - Différence de sexe et d'âge ;
 - Ce qui a trait à la femme ;
 - Le concept genre fait appel à l'implication de la femme dans les activités ;
 - Faible connaissance ;
 - Prendre en compte les femmes et enfants dans tout programme de développement ;

- C'est qu'on tente de chercher entre l'équité entre les sexes, âge situation d'handicap.
- **Femmes**
 - Égalité entre hommes et femmes ;
 - Ensemble des tâches, responsabilités, rôles, valeurs, attitudes, rapports de pouvoir... assignés aux femmes et aux hommes, aux filles et garçons selon un répertoire socio culturel, variable dans le temps et l'espace... Selon la SNG "le Genre doit être analysé sous l'angle des disparités et inégalités entre hommes et femmes en examinant les différentes catégories sociales pour un développement équitable et durable".

7.1.3.2. Compréhension du genre par les partenaires de mise en œuvre

C'est la différence entre l'homme et la femme, ce sont les inégalités, les personnes démunies, la disparité en fonction de la classification ;

- ce sont tous les acteurs en lien avec l'âge, le sexe et la personne handicapée ;
- c'est un concept bateau, prise en compte de l'équité entre les hommes et femmes des groupes sociaux.
- Ce n'est pas uniquement le sexe, c'est une construction sociale

7.1.3.3. Les leaders religieux

- Dieu a créé l'homme et la femme pour qu'ils vivent ensemble, ils se complètent et sont égaux ;
- les deux sexes sont complémentaires, l'union fait la force. Ce que l'homme fait l'a femme aussi le fait ;
- certaines femmes se battent plus que les hommes et entretiennent leurs familles.

Il ressort de la compréhension du concept de genre, une diversité de point de vue. Selon les enquêtes, il n'y pas eu de formations en genre en tant que telle, mais on note des personnes venues d'horizons diverses, chacune avec sa compréhension du concept, **d'où la nécessité d'une harmonisation de la compréhension du concept de genre.**

En sus, la définition du concept prend en compte l'analyse genre et l'approche genre et développement. Le concept de genre se réfère aux relations hommes-femmes, alors que l'analyse genre est une analyse socioéconomique de ce fait prend en compte d'autres variables d'analyse comme l'âge, l'ethnie, le handicap, groupes vulnérables etc. Par contre l'approche genre et développement est tout simplement un modèle de développement, un projet de société.

7.1.3.4. Commentaires

Cette association introduit un biais dans l'opérationnalisation du genre. Ainsi, la réduction des inégalités de genre n'apparaît plus l'objectif recherché, mais l'amélioration de la condition et la situation des femmes et des groupes à caractères spécifiques et/ou vulnérables. Le caractère spécifique de ces groupes prend plus d'ampleur que le genre, alors que ce caractère spécifique doit l'intégrer également. Ce serait dans ce cas une approche d'intégration des femmes au développement et de

réduction d'inégalités sociales et non des inégalités de genre bien que l'opérationnalisation du genre puisse nécessiter l'introduction de mesures spécifiques axées sur les femmes ou sur les hommes (actions affirmatives) afin de réduire considérablement les écarts persistants entre ces deux catégories ou de changer les politiques traditionnelles afin d'y intégrer une série de situations différentes.

Pour un agent de développement, il est impossible de mener à bien une intégration du genre dans les activités de son projet sans une maîtrise des différences à faire entre l'approche genre, l'analyse genre et le concept de genre. Il faut noter que certains partenaires de mise en œuvre du projet n'ont pas reçu une formation en genre.

7.2. Les besoins en renforcement de compétences genre.

L'intégration systématique du genre est considérée comme un moyen d'optimisation et de maximisation des moyens et des résultats au sein des structures, mais également comme un long processus de renforcement des capacités en genre de l'ensemble des catégories de personnels.

Sur 9 personnes au niveau de l'équipe projet tout le monde souhaite un renforcement de capacités. Les besoins exprimés lors des enquêtes sont les suivants :

- Genre et développement que je souhaite connaître en plus ;
- genre et conflits/crise humanitaire ;
- les critères d'évaluation dans l'aspect genre

7.2.1. Commentaire

La majorité des membres de l'équipe du projet ont une connaissance limitée du genre associé aux thématiques abordées par le projet à savoir les VBG, la cohésion et la nutrition malgré l'existence d'un poste de chargée de genre et nutrition qui est pourvu.

Pour parer à cette situation, le projet devra initier une formation en genre et développement pour une meilleure compréhension du concept et approfondir avec genre et planification qui donnera les bases au personnel pour l'intégration du genre dans le projet notamment au chargé de suivi évaluation.

7.3. Présentation des résultats du diagnostic terrain

Il s'agit ici d'établir les occupations des femmes, des hommes de façon générale. Le tableau présente la synthèse de la zone aménagée et la zone non aménagée mais vu par les femmes et les hommes d'une part et d'autre part par les autres parties prenantes du projet.

7.3.1. Etat des lieux des inégalités les chaines de valeur

8.3.1.1. Synthèse des profils d'activités des deux zones (aménagée et non aménagée)

Tableau 8: synthèse des profils d'activités selon les femmes des deux zones

Activités	Hommes	Femmes	Jeunes		Handicapés
			G	F	
Agriculture					
La culture du maïs	x	x	x	x	
Patate	x	x	x	x	
Arachide	x	x	x	x	
Riz	x	x	x	x	
Niébé	x	x	x	x	
Sésame	x	x	x	x	
Igname	x	x	x	x	
Maraîchage					
Oignons	x	x	x	x	
Piment	x	x	x	x	
Tomates	x	x	x	x	
Aubergine, oignons,	x	x	x	x	
Tomates,	x	x	x	x	
Haricots	x	x	x	x	
Piment	x	x	x	x	
Pastèques	x	x	x	x	
Melon	x	x	x	x	
Basilic					
Transformation des produits forestiers non ligneux et agricoles		xxx		x	
Elevage					
Bovins	xx	x			
Ovins, caprins	xx				
Volaille	xx	xx			
Porcs	xxx	x			
Autres activités					
Commerce	x	x	x	x	
Coiffure	x	x	x	x	
Couture	xx		x	x	
Petite restauration		xx		xx	
Mécanique	xx		xx		

Source : les enquêtes

Tableau 9:synthèse des profils d'activités selon les hommes deux zones

Activités	Hommes	Femmes	Jeunes		Handicapés-es
			G	F	
Maraîcheculture					
Oignons	xxx	x			
Tomates	xxx	x			
Piment	xx	xx			
Choux	x	x	x	x	
Aubergine	x	x	x	x	
Poivron	x	x	x	x	
Salade	x	x	x	x	
Pastèques,	x	x	x	x	
Basilic,	x	x	x	x	
Melon	x	x	x	x	
Choux	x	x			
Aubergine	x	x		x	
Agriculture					
Haricots	x	x	x	x	
Patates douces,	x	x	x	x	
Manioc	x	x	x	x	
Pomme de terre,	x	x	x	x	
Maïs	x	x	x	x	
Riz	x	x	x	x	
Sésame	x	x	x	x	
Niébé	x	x	x	x	
Igname	x	x	x	x	
Verger					
Anacarde	xxx		x		
Mangue	xxx		x		
Orange	xxx		x		
Papaye,	xxx		x		
Palmiers à huile	xxx		x		
Cola			x		
Cacao	xxx		x		

Autres activités					
Commerce	x	x	x	x	
Petit commerce	x	x	x	x	
Culture mécanique	x	x	x		
Menuiserie	x	x	x	x	
Soudure	x	x	x		
Ouvrières-es agricoles en prestations de service		x	x	xx	
Coiffure	x	x	x	x	
Couture	x	x	x	x	
Charger les véhicules de patates douces				x	
Élevage					
Boeufs,	xx	x	x	x	
Volaille,	x	x	x		
Petits ruminants	x	x	x	x	
Porcs	x	x	x	x	
Pisciculture	x	x		x	
Transformation de produits forestiers non ligneux et agricoles					
Manioc attiéqué		xxx		x	
Étuvage du riz)		xxx		x	
Soumbala		xxx		x	
Datou (transformation des grains de sisal)		xxx		x	

Commentaire

Les hommes et les femmes font pratiquement les mêmes activités à des degrés différents sauf la transformation des produits agricoles et forestiers non-ligneux qui est spécifique aux femmes et aux filles, et les activités liées au verger sont masculines de même que la pisciculture.

En ce qui concerne les jeunes, leurs activités sont identiques aux activités des parents parce qu'ils les aident dans toutes leurs activités. Certains sont encore élèves.

Concernant les personnes handicapées, certains affirment qu'ils ne font rien et d'autres disent qu'ils font tout ce que les hommes et les femmes font en fonction de leur handicap.

8.3.1.2. Présence des hommes et des femmes sur les segments des chaînes de valeur

En matière d'agriculture, les filières les plus rentables sont la production végétale et l'élevage. Le constat de ces données montre que toutes les catégories sociales sont dans tous les segments de la chaîne de valeur. Les profils d'activités rendent compte de la présence des femmes et des hommes dans les différents maillons de la chaîne de valeur de l'agriculture.

Tableau 10: répartition des hommes et des femmes dans les chaînes de valeur

Segments	Spéculation	Homme	Femme
Production	Oignon	xxx	x
	Patate douce	xxx	x
	Riz	xx	xx
	Maïs	xxx	x
	Légumes	xxx	x
	Vergers	xxxx	
Commercialisation des produits agricoles	Tout type confondu	xx	xx
Transformation	riz, produits forestiers non ligneux		xxxx

Source : les enquêtes

Légende : x = 25%

Synthèse

Les femmes et les jeunes filles/femmes sont présentes dans les trois chaînes de valeur à savoir la production, la transformation et la commercialisation. Cependant, selon la spéculation, il y a des différences. Les hommes sont surtout présents dans la production de produits maraîchers (patates douces, oignons, les légumes) et les vergers plus que les femmes. Quant aux femmes, elles sont davantage dans la transformation du riz (étuvage) et celle des produits forestiers non ligneux (beurre de karité etc.).

Aujourd'hui, les hommes sont tout aussi présents dans la culture du riz autant que les femmes selon les enquêtes, cependant dans les parties réservées à la riziculture sur les périmètres, il y a plus de femmes que d'hommes depuis la production jusqu'à la transformation.

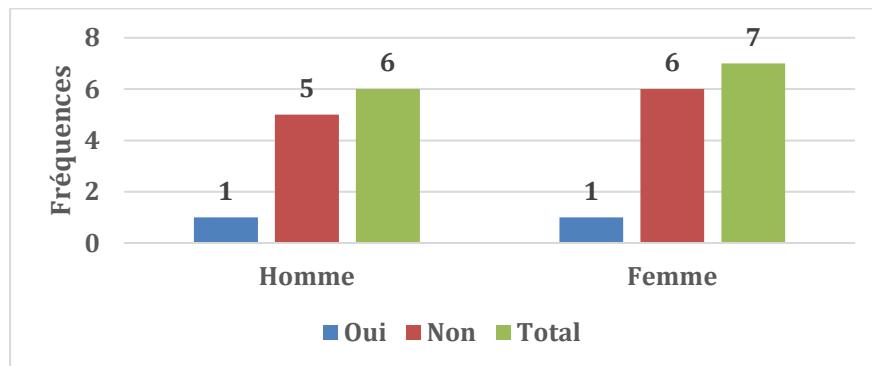
Face aux difficultés d'accès et de sécurisation foncière, les femmes devront se positionner davantage dans le secteur de la commercialisation et de la transformation

ou des opportunités réelles existent. Cette stratégie pourrait pallier leur faiblesse dans le domaine de la production agricole.

8.3.1.3. Résultats zone aménagée

Est-ce que les personnes portant un handicap ont des activités spécifiques liées à leur situation de handicap ?

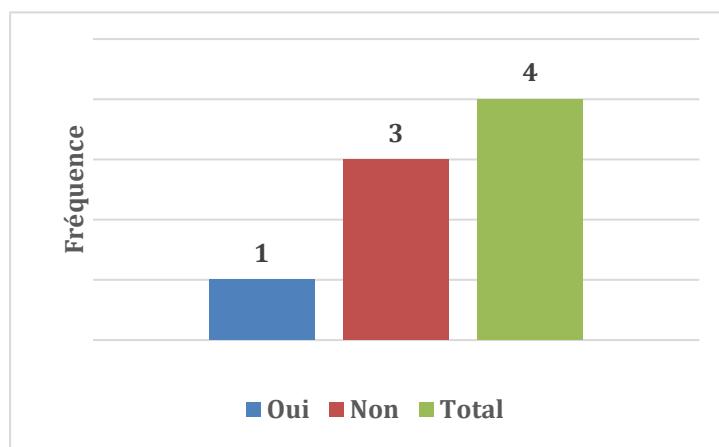
Graphique 1 : existence des activités spécifiques pour les handicapés en zone aménagée



Source : les enquêtes

En zone aménagée, les hommes ont répondu avec 1 seul oui contre 5 non, et les femmes 1 non contre 6 non

Graphique 2 : existence d'activités spécifique pour les personnes handicapés en zone non aménagée



Source : les enquêtes

La majorité des personnes interviewées en zone non aménagée ont déclaré que les personnes handicapées ont des activités spécifiques liées à leur situation de handicap (soit trois « Oui » contre un « Non »). Cependant, les activités citées comme spécifiques sont identiques à celles des autres personnes.

Les deux graphiques montrent que quelle que soit la zone, il n'y a pas d'activités spécifiques pour les personnes handicapées ; mais force est de reconnaître que tout

dépend du type de handicap et de son niveau d'incapacité. Ainsi, la personne ne pourra pas faire toute sorte d'activité ou ne pourra guère menée une activité.

7.3.2. Accès et contrôle des ressources

Lorsqu'on examine les principales lois en matière de gestion des ressources naturelles, on s'aperçoit que l'égalité et l'équité sont prises en compte. Les textes reconnaissent l'égalité d'accès aux femmes et aux hommes et toute catégorie sociale. Cependant, force est de reconnaître qu'au niveau opérationnel, la gestion des ressources naturelles obéit aux normes et valeurs traditionnelles qui sont teintées d'inégalités de genre spécifiquement envers les femmes et les jeunes.

La Stratégie Nationale de Promotion de l'Entrepreneuriat Féminin 2016-2025 est spécifique pour les femmes. L'objectif spécifique 1 « améliorer l'accès des femmes et des filles à la terre et aux technologies de production, de transformation et de conservation » ainsi que l'allégement des conditions et procédures d'octroi et de gestion des crédits des structures de financement mises en place par l'Etat.

Tableau 11: proportions de femmes dans les différents types de terres agricoles

Années de référence 2020	Cascades	Comoé	Léraba
Proportion des terres agricoles (superficies) des femmes acquises sous emprunt en 2020 (en %)	64,5	74,2	26,2
Proportion des parcelles des terres agricoles (superficies) femmes acquises par achat/location en 2020 (en %)	0,3	0,4	—
Proportion des parcelles des terres agricoles (superficies) femmes acquises par héritage/don/leg en 2020 (en %)	35,1	25,4	73,8

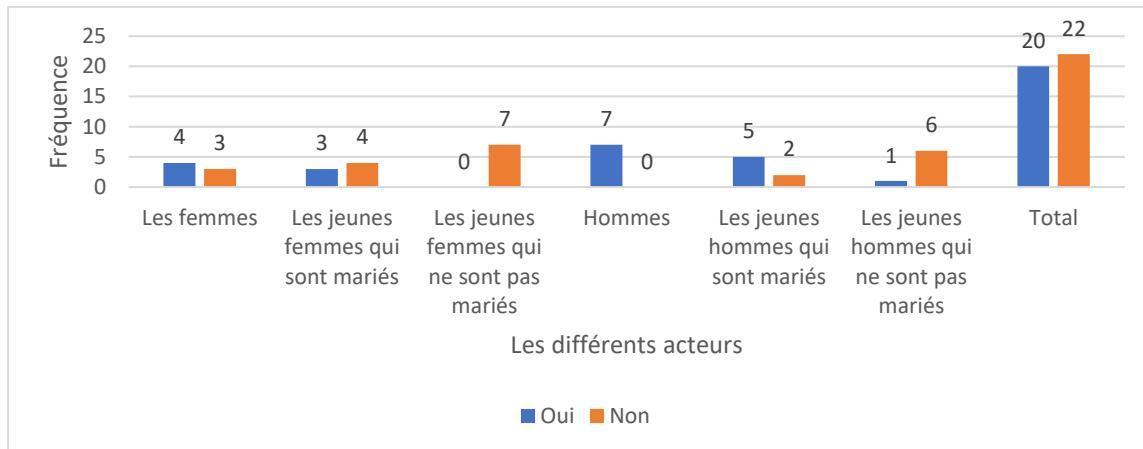
Les femmes ont plus accès à la terre par don.

7.3.2.1. Résultats des enquêtes

Les enquêtes ont concerné les villages de Niofila et de Duna. Il s'est agi, dans un premier temps, d'établir traditionnellement un état des lieux de l'accès à la terre des hommes, au crédit, aux intrants et la technologie des femmes, les jeunes non mariés (garçons et filles). Dans un second temps, voir comment s'est faite la répartition des périmètres irrigués.

❖ Accès à la terre

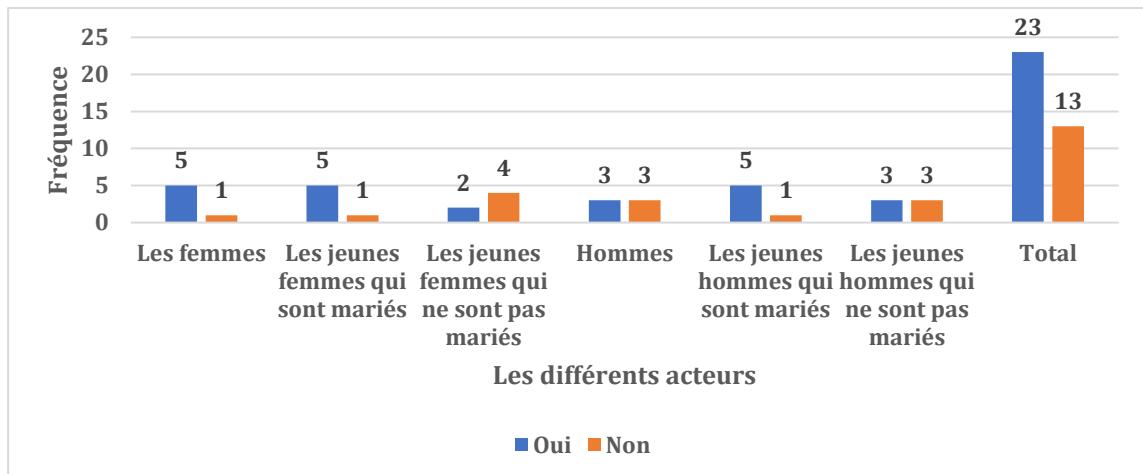
Graphique 3 focus group accès à la terre



Source : les enquêtes

Les focus femmes montrent que les femmes ont relativement accès à la terre, pour un total de 42 réponses on compte 20 non et 22 oui soit respectivement 47,61% et 52,38%. L'examen détaillé du graphique montre que les jeunes femmes non mariées n'ont pas du tout accès à la terre avec 100% de non et les jeunes non mariés ont accès avec 1 oui et 6 non soit une proportion de 0,14%.

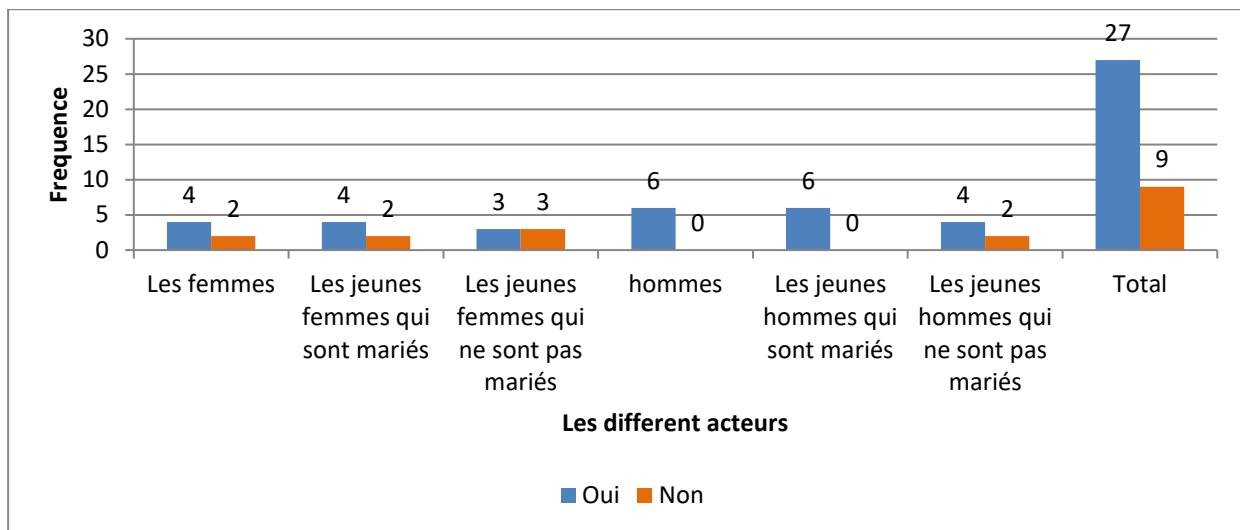
Graphique 4: focus hommes accès traditionnel à la terre



Source : les enquêtes

Du point de vue des hommes également les femmes ont accès à la terre. Les résultats généraux donnent 23 oui sur un total de 36 et 13 non, soit respectivement 63,88% et 36,11%. Les jeunes (hommes, femmes) qui sont mariés ont une situation identique à celle des femmes. Par contre pour les jeunes (femmes, hommes) qui ne sont pas mariés les femmes ont plus accès à la terre selon les réponses. Pour les femmes on a 2 oui et 4 non et pour les hommes ont 3 oui et 3 non. Les hommes ont une situation identique à celle des jeunes hommes non mariés.

Graphique 5 : synthèse accès à la terre selon les leaders religieux



Source les enquêtes

Pour les leaders religieux, les différents acteurs ont accès avec 27 oui et 9 non, et ce sont les hommes et les hommes jeunes mariés qui ont vraiment accès à la terre avec 100% de oui.

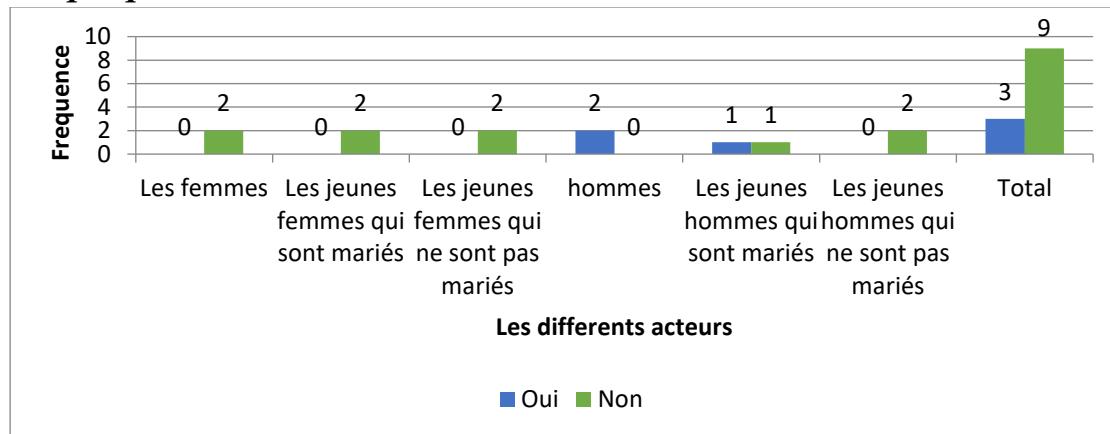
Les femmes, les jeunes femmes qui ne sont pas mariées et les jeunes hommes qui ne sont pas mariés sont dans la même situation avec 4oui et 2 non. Les jeunes femmes qui ne sont pas mariés ont 3 oui et 3 non. En faisant une analyse comparative en tenant compte du sexe, de l'âge et de la situation matrimoniale, les hommes ont plus accès que les femmes, les jeunes hommes non mariés ont plus accès que leur homologue femmes et enfin les jeunes hommes qui sont mariés sont à 100% alors que les jeunes femmes mariées sont à 66,66%.

Selon les chefs traditionnels, plusieurs facteurs expliquent cet état de fait :

- La recherche absolue de profit de certains au détriment des autres et aussi le manque d'espace pour les animaux ;
- les femmes et jeunes ont accès à la terre, mais ne l'a contrôle pas ;
- manque d'espace.

▪ La société civile

Graphique 6: accès à la terre selon les OSC



Source : les enquêtes

Commentaire

Pour les organisations de la Société Civile (OSC), l'accès à la terre des différentes catégories est très limité. On note 9 non et 3 oui. Seuls les hommes ont totalement accès à la terre 2/0 et les jeunes hommes mariés 1/1. Une différenciation doit être portée sur l'accès et le contrôle. Les femmes n'ont peut-être pas le contrôle mais elles ont accès même traditionnellement. De ce fait, les organisations de la société civile devraient relativiser le non-accès à la terre des femmes. Certes, l'accès est souvent limité mais, elles ont accès même si c'est à travers le lien de mariage qui les lie aux hommes, surtout pour la région des Cascades.

Ces résultats s'expliquent en partie par le mode d'attribution de la terre qui traditionnellement est attribué à des familles sous la responsabilité du chef de famille qui par prérogative est un homme, et les jeunes non mariés aident leurs parents en occurrence le père pour les garçons et les filles appuient leurs mères qui sont attributaires des bas-fonds.

Dans cette logique, ils ne peuvent pas avoir leur propre terre au niveau traditionnel à moins d'une métamorphose de l'organisation sociale toute entière.

Comment se fait la répartition des périmètres du projet ?

❖ Focus hommes

Pour les hommes, les périmètres des femmes sont donnés par le projet. Avant, c'est en tenant compte de l'effectif de la famille, mais aujourd'hui c'est sur demande.

Jeunes

Il n'a pas de répartition pour les jeunes garçons et les jeunes filles. Avant, c'est en tenant compte de l'effectif de la famille.

Aujourd'hui, c'est sur demande. Les mariés seuls pouvaient avoir. Tout le monde peut avoir maintenant à partir de 18 ans. Normalement, elle se fait administrativement par une demande adressée au président de l'union.

Handicapés

Tous comme les jeunes, les handicapés aussi n'ont pas de parcelles cultivables. Avant, c'est en tenant compte de l'effectif de la famille.

Focus femmes

- Par une demande de parcelles,

Les femmes n'ont pas droit à des parcelles car les hommes ne veulent pas soi-disant qu'elles vont plus les aider.

Les femmes n'ont pas souvent 0,25 ha. La répartition se fait sur mesure douze, treize à quatorze mètres, rare sont les femmes qui gagnent plus que cette mesure. Il s'agit de périmètres familiales redévisés entre les membres de la famille.

- Héritage familial de mère à fille.

Les femmes gagnent plus que les hommes parce que ce sont elles qui étaient là-bas.

Les jeunes garçons

Pas très évident car la demande est peu. Les jeunes garçons ont droit à 0,25 ha

- Héritage familial de père à fils.

Les jeunes filles

- Aucune ;
- De mère en fille. Les filles travaillent toujours avec leur maman.

Commentaire

Le mode de répartition des périmètres est basé sur le droit positif dont les textes sont rappelés dans le cahier des charges. Il s'agit :

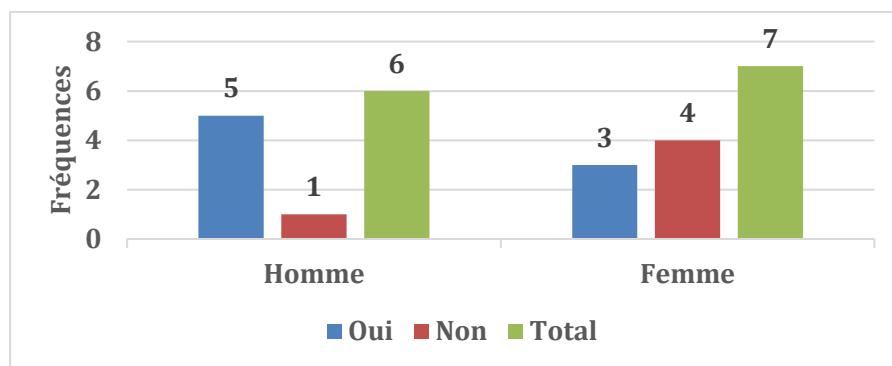
- de la Loi n°014/96/ADP du 23 mai 1996 portant Réorganisation Agraire et Foncière et ses modifcatifs au Burkina Faso ainsi que ses décrets d'application ;
- de la Loi n°002-2001/AN du 08 février 2001 portant loi d'orientation relative à la gestion de l'Eau ;
- de la Loi n°034-2009/AN du 16 Juin 2009 portant régime foncier rural ;
- du Décret n° 2012-705/PRES/PM/MAH/MEF/MATDS/MEDD/MRA portant adoption du cahier général des charges pour l'occupation et l'exploitation des terres de type familial des parcelles des aménagements hydro agricoles.

Ces différents documents prescrivent l'égalité d'accès à la terre sans distinction aucune et même des quotas pour les femmes et les jeunes comme nous montré dans l'analyse genre du cahier de genre. Ainsi, « au niveau de la plaine aménagée de Niofila/Douna, la femme est-elle très présente dans la production. Sur les 410 ha aménagés et exploités par 1200 exploitants dont 475 femmes, soit 39, 58 %. Elles y sont attributaires de parcelles au même titre que les hommes. Force est de signaler qu'elles sont

préférentiellement attributaires de parcelle en zone rizicole pour tenir compte de la tradition »¹⁹.

Aussi selon les cahiers de charges, qui reprennent en partie les textes, l'attribution de parcelle peut se faire à travers l'exploitation familiale qui est constitué de plusieurs individus ayant un lien de parenté avec un chef d'exploitation de sexe masculin ou féminin. L'attribution de prérimètre pour exploitation familiales explique le morcèlement pour que chacun ait un peu d'où les dimensions attribuées aux évoquées ci-dessus.

Graphique 7 : focus hommes & femmes prise en compte des personnes handicapés dans l'attribution les périmètres



Source : les enquêtes

Les hommes affirment à 6 contre 1 que les personnes handicapées sont prises en compte dans l'attribution des périmètres irrigués, et les femmes 3 oui contre 4 non. Les femmes et les hommes ont des points de vue divergeant quant à la prise en compte des personnes handicapées dans l'attribution des périmètres.

Pour certains types de handicap, il est impossible pour eux de pratiquer l'agriculture, ce qui pourraient expliquer le point de vue des femmes.

❖ Accès au crédit

Au Burkina Faso, le secteur agricole emploie plus de 80% de la population. Cependant, le secteur ne contribue que d'un tiers à la production économique. Ce secteur est dominé par les petits agriculteurs et dont beaucoup de femmes. Ces explorations familiales n'ont pas accès au crédit bancaire classique faute de garantie et des risques que représente le secteur car celui-ci reste assujetti aux aléas climatiques. Les exploitants-es agricoles font souvent appel à la microfinance et les femmes à des fonds spécifiques mis en place pour l'autonomisation économique des femmes ou l'entrepreneuriat féminin.

Le Burkina Faso dispose d'une Stratégie Nationale de Microfinance (SNMF) dont l'objectif global est « de favoriser, dans une démarche de finance inclusive, l'accès d'une large proportion de la population à des produits et services financiers diversifiés

¹⁹ PAVAL rapport d'évaluation du projet

et adaptés, offerts par des Services Financiers Décentralisés (SFD) pérennes, supervisés et évoluant dans un contexte légal, règlementaire et fiscal favorable.

le 10 septembre 2020 à Ouagadougou, a été lancé le Fonds National de la Finance Inclusive (FONAFI). « Crée dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie nationale de finance inclusive adoptée en 2019, ce fonds vise à promouvoir l'accès des populations à faibles revenus aux produits et services financiers. Son mécanisme de fonctionnement prévoit (i) la mise à disposition, en faveur des institutions de microfinance, de lignes de crédit destinées aux groupes cibles et (ii) la mise en place de deux dispositifs de garantie visant, d'une part, à permettre aux SFD de mobiliser des financements auprès des banques et, d'autre part, à les inciter à financer les secteurs spécifiques promus par l'état »²⁰.

✚ Accès au crédit dans la région des Cascades

Par ce tableau ci-dessous, on peut affirmer que les femmes ont très peu accès au crédit. Au niveau régional 6,22% et pour la Léraba 7,32%.

Tableau 12: accès au crédit dans les Cascades

	H	F
Cascades	17,80	6,22
Comoé	18,63	5,77
Léraba	15,07	7,32

Ministère de l'agriculture : annuaire statistique 2020

Tableau 13: les sources de crédit dans la région des Cascades

Région	Banque	Institutions de micro finances	Projets/ONG/ Etat	Commerçants/ particulier	Organisations Professionnelles Agricoles	Autres
Cascades	6,6	21,4	54,9	13,2	2,4	1,5
Comoé	8,7	17,8	52,4	17,4	1,7	2,0
Léraba	00	32,6	62,7	0,0	4,7	00

Ministère de l'agriculture : annuaire statistique 2020

Ce sont les institutions projets/ONG/Etat et les institutions de micro finance qui octroient le maximum de crédit soit respectivement 62,7% et 32,6% en ce qui concerne la province de la Léraba.

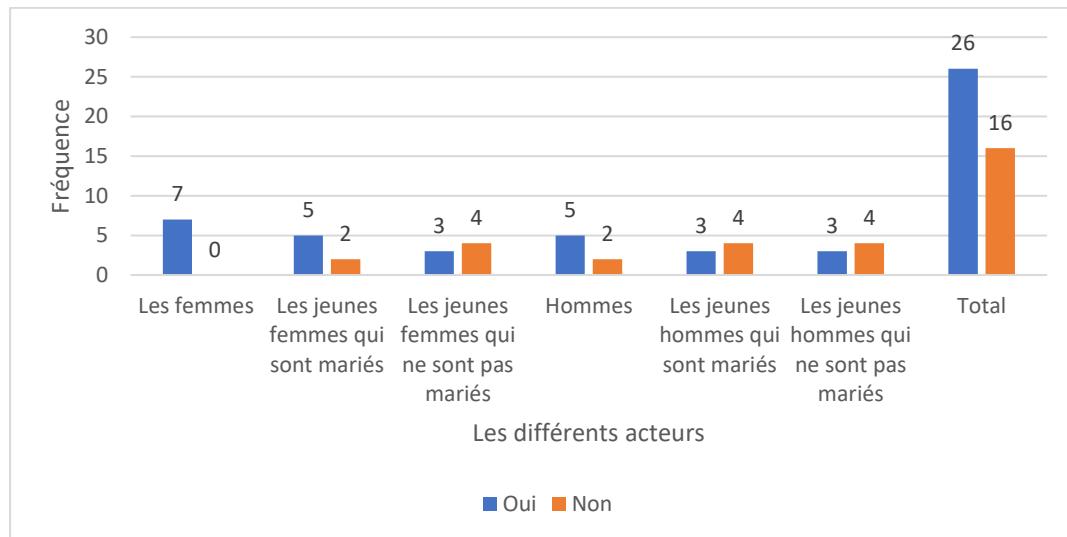
✚ Résultats des enquêtes

- **Les institutions de crédit ou de facilitation d'accès au crédit dans la zone :**
 - les projets intervenant dans la zone ;
 - Réseau des Caisses Populaires du Burkina (RCP/B), MEB ;

²⁰ Fonds nationale de la finance inclusive

- La maison de l'entreprise du Burkina Faso ;
- La direction régionale en charge du genre ;
- La direction régionale de santé ;
- Fonds d'Appui aux Activités Rémunératrices des Femmes (FAARF) ;
- Fonds du ministère de la jeunesse ;
- Etc. ...

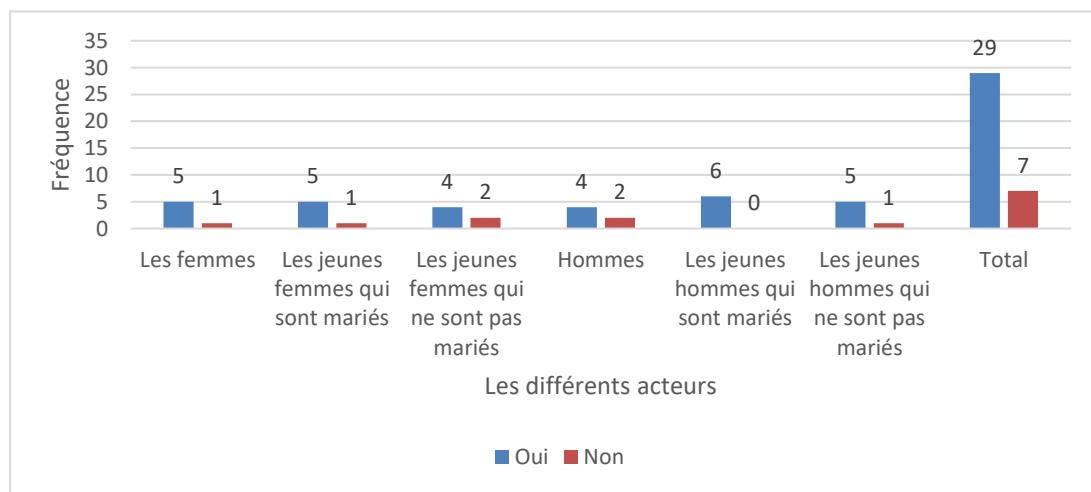
Graphique 8 : focus femmes accès au crédit



Source : les enquêtes

Selon les femmes, les différents acteurs tout cumulés ont accès au crédit avec 26 oui contre 16 non. En tenant compte des différentes catégories des groupes cibles, on note que les jeunes femmes qui sont mariées ont accès avec 5 oui contre 2 non alors que les jeunes hommes mariés ont 3 oui contre 4 non. Pour les jeunes qui ne sont pas mariés, la situation est identique pour les hommes et les femmes. Les femmes ont plus accès que les hommes avec 7 oui et aucun non pour 5 oui et 2 non pour les hommes.

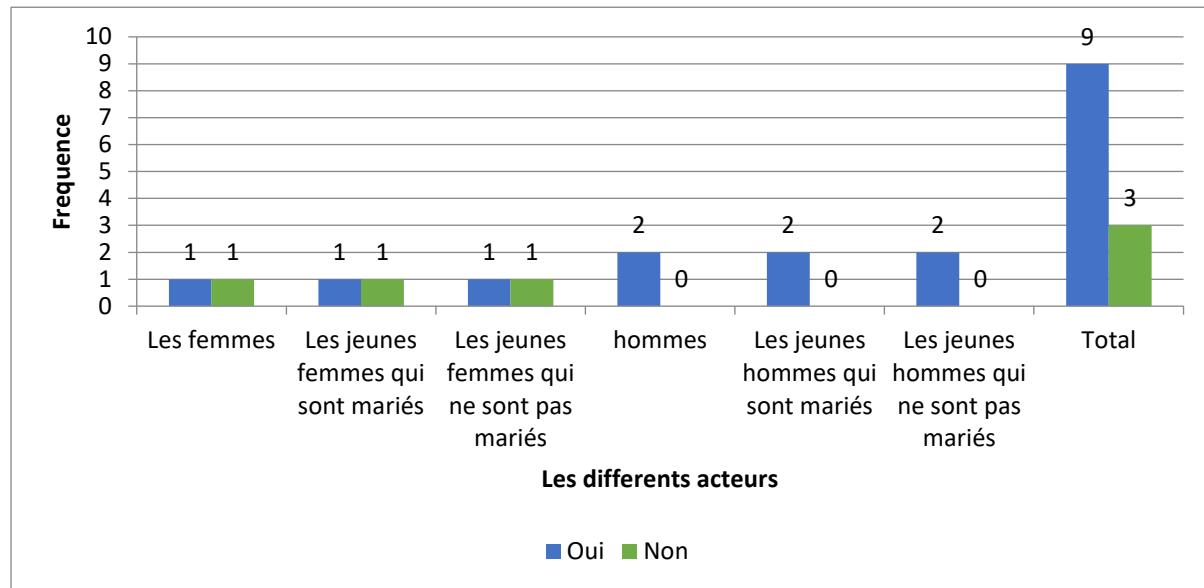
Graphique 9: focus hommes accès au crédit



L'examen de ce graphique montre que les hommes ont répondu oui pour 29 et non pour 7 soit respectivement 80,55% et 19,44%. L'examen par catégories d'acteurs permet de voir que les jeunes hommes mariés sont ceux qui ont le plus accès au crédit soit 85,71% suivis par trois groupes à égalité les femmes, les jeunes femmes qui sont mariées et les jeunes hommes qui sont mariés avec 5 oui et un non. Enfin, on a les hommes et les jeunes hommes non mariés avec 4 oui et 2 non.

Les OSC

Graphique 10: Accès au crédit selon les OSC



Source : les enquêtes

Pour les OSC, l'accès au crédit obtient un score de 9 oui contre 3. De manière désagrégée, les femmes ont moyennement accès avec 1 oui et 1 non, les hommes 2 oui et pas de non, et la situation est identique pour les jeunes hommes mariés et les jeunes femmes mariées. Pour les non mariés, pour les femmes on a 1 non et 1 oui et pour les hommes 2 oui et pas de non.

On peut en déduire que l'accès au crédit est relativement bon pour toutes les catégories de cibles. Cependant, est-ce que ce crédit est-il adapté aux activités des bénéficiaires ? Selon les bénéficiaires, les crédits auxquelles ils ont accès ne suffisent pas pour leurs besoins et parfois ils n'ont pas les garanties nécessaires pour avoir des prêts conséquents. Malgré certaines possibilités offertes pour les femmes comme le FAARF qui se porte garant auprès des banques, ces crédits restent inaccessibles aux femmes. Les femmes développent des activités économiques orientées sur le social ; ce qui rend faible la rentabilité de leurs affaires avec pour conséquence des difficultés d'accès au crédit qui sont aggravées par l'analphabétisme, spécifiquement le crédit bancaire.

Les services financiers ne sont pas adaptés aux activités des producteurs. Par exemple, les producteurs n'ont pas souvent les plans d'affaires exigés par les banques. Quant aux coopératives, elles n'ont pas parfois une comptabilité moderne ou claire. Ajoutée à cela la méconnaissance de leurs activités par les agents des structures de

microfinance, l'environnement peu propice à la mise en place de crédits : faible organisation des producteurs, non-maîtrise des circuits de commercialisation par les institutions financières et faible intégration des agriculteurs ruraux aux marchés.

❖ Accès aux intrants

Le Burkina Faso, depuis 2015, a une stratégie nationale d'intrants et de matériels agricoles dont les deux premiers axes stratégiques sont consacrés respectivement au développement de la demande en intrants et équipements agricoles et au développement de l'offre en intrants et équipements agricoles. Cette stratégie a intégré dans ces principes directeurs le principe de l'équité sociale et le principe de genre.

La revue documentaire sur la question fait ressortir deux problèmes essentiels que les enquêtes terrain sont venues corroborer. Il s'agit de la question de la demande en intrants et équipements agricoles et de la question de l'offre en intrants et équipements agricoles.

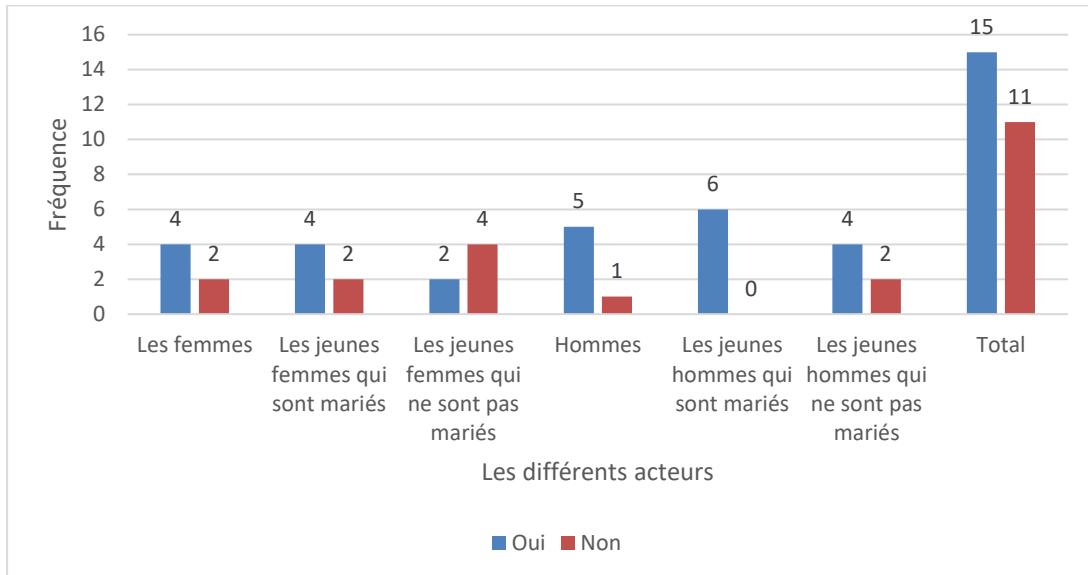
Bien que la composante 2 : « filière des engrains et des amendements/ évaluation des mesures de politique et des actions de promotion développement du marché des intrants et des produits agricoles et d'élevage à trois résultats consacrés à l'accès aux intrants à savoir : i) Résultat 4 : l'accès géographique et financier des producteurs aux intrants de bonne qualité est facilité ; ii) résultat 5 : les prix des produits sont rémunérateurs et leurs instabilité réduite ; iii)résultat 6 : des systèmes d'information efficaces sur le marché des intrants et des produits agricoles sont en place »²¹, la problématique est toujours d'actualité. En effet, les agriculteurs-trices souffrent du coût des intrants et de l'instabilité des prix aggravé par l'indisponibilité liée au contexte international actuel marqué par la guerre en Ukraine.

Ces différents éléments présentés influent sur l'accès des producteurs-trices aux intrants et spécialement les femmes qui sont moindres dans l'entreprenariat agricole et orientées davantage dans l'exploitation familiale et de même pour les jeune

²¹ INERA, filière des engrains et des amendements/ évaluation des mesures de politique et des actions de promotion développement du marché des intrants et des produits agricoles et d'élevage

❖ Résultats des enquêtes

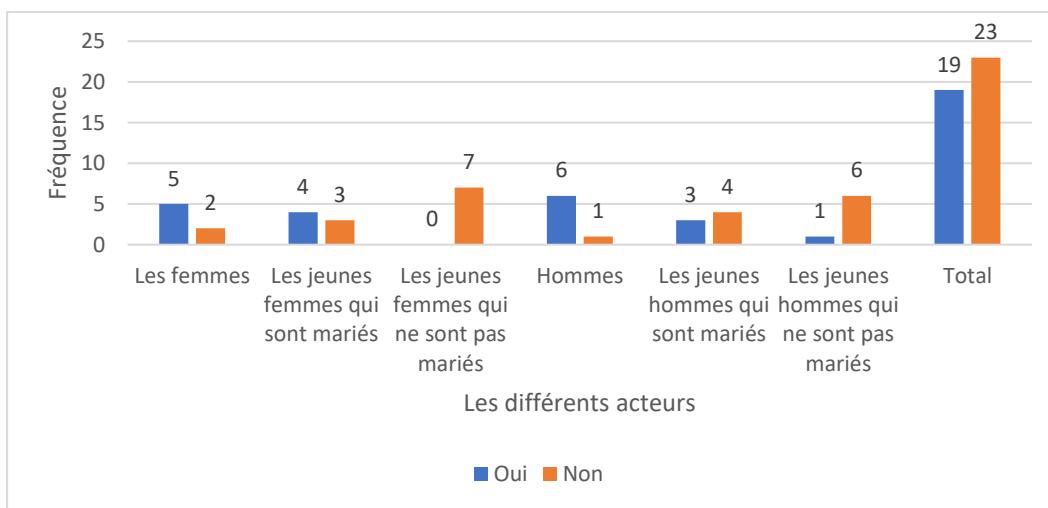
Graphique 11 : focus group homme accès aux intrants



Source : les enquêtes

Pour les hommes, les différents acteurs ont accès aux intrants avec un total 15 oui contre 11 non sur un total de réponses de 26. De manière désagrégée, les jeunes femmes qui sont mariées ont moins accès que les jeunes hommes qui sont mariés soit 4 oui et 2 non, pour les femmes et pour les hommes 6 oui et pas de non. Pour les jeunes (hommes et femmes), il y a une différence entre les deux catégories. Pour les femmes, on a seulement 2 oui contre 4 non et pour les hommes on a 4 oui contre 2 non.

Graphique 12: focus group femmes accès aux intrants



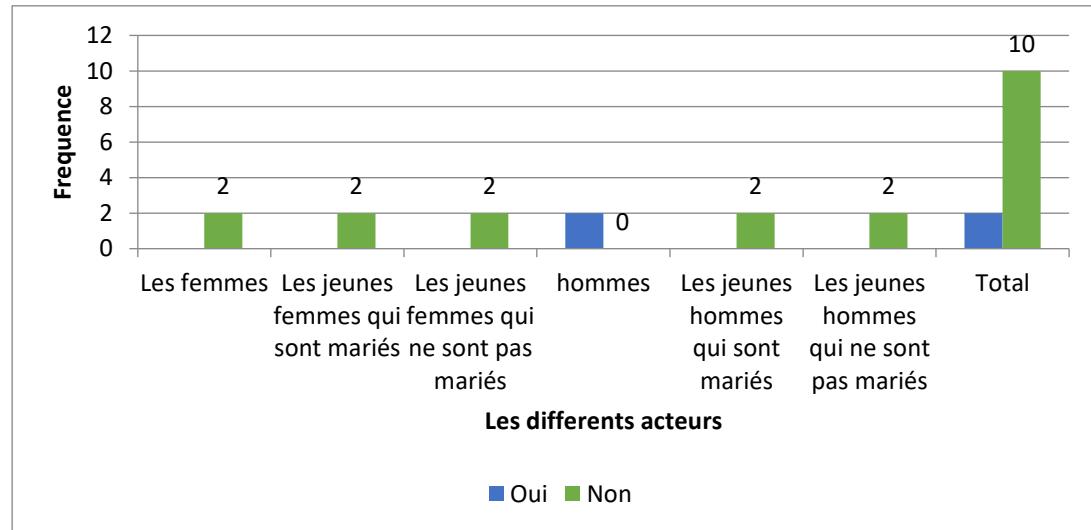
Source : les enquêtes

L'examen de ce graphique montre que le non l'emporte sur le oui soit 23 contre 19 mais il y a des diversités selon les différentes catégories. Les jeunes femmes non mariées n'ont pas du tout accès aux intrants ; cependant les jeunes hommes non-mariés ont

légèrement accès (1/6). Ce sont les hommes qui ont le plus accès aux intrants soit 6 oui contre 1 non et les femmes viennent en seconde position avec 5 oui contre 2 non.

- **Les OSC**

Graphique 13: accès aux intrants selon les OSC



Sources : les enquêtes

Pour les OSC, l'accès aux intrants est très limité pour toutes les catégories du groupe cibles soit 10 non contre 2 oui : les femmes toutes catégories n'ont pas accès aux intrants de même pour les jeunes mariés et non mariés. Uniquement les hommes ont accès.

Au vu de ce qui précède, il important de renforcer les capacités des coopératives agricoles en achat d'intrants agricoles, en techniques de négociation spécifiquement les femmes et les jeunes. La production d'intrants biologiques pourrait influer sur les prix des intrants et pallier à l'accès insuffisant aux intrants. Ce qui permettrait de réduire l'écart homme-femme en termes d'accès et à la disposition à temps de l'intrant.

- ❖ **Accès aux technologies**

Au Burkina Faso, le taux d'accès aux technologies est faible avec une disparité entre le milieu rural et le milieu urbain et avec une disparité homme-femme surtout en milieu rural. En ce qui concerne le monde agricole, « les tics les plus accessibles et les plus utilisées sont celles dont le coût est relativement accessible et qui sont adaptées aux pratiques socioculturelles des populations : il s'agit du téléphone et de la radio »²².

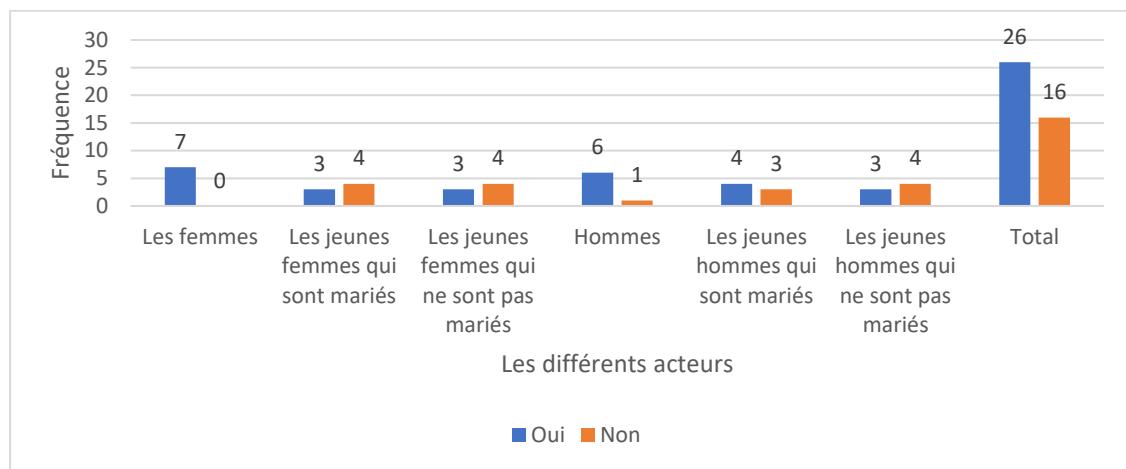
Les tics sont aujourd'hui incontournables dans certains segments de l'activité agricole spécifiquement la commercialisation. Ils permettent aux producteurs de connaître les prix sur le marché et vendre leur récolte à un prix intéressant tout en choisissant la période propice à la vente. Les techniques de l'information et de la communication

²² TIC ET AGRICULTURE AU BURKINA FASO Étude sur les pratiques et les usages

(TIC) constituent aujourd’hui des opportunités d’emplois et d’auto emplois ainsi que des sources d’informations sur les activités.

Pour mieux permettre aux femmes d’utiliser les tics, la Stratégie Nationale de Promotion de l’Entrepreneuriat Féminin 2016-2025 par son objectif spécifique « renforcer la formation technique et professionnelle de la femme » prévoit le renforcement des capacités des femmes pour la maîtrise et l’utilisations des Tics et des nouvelles technologies.

Graphique 14: focus group femme accès aux technologies



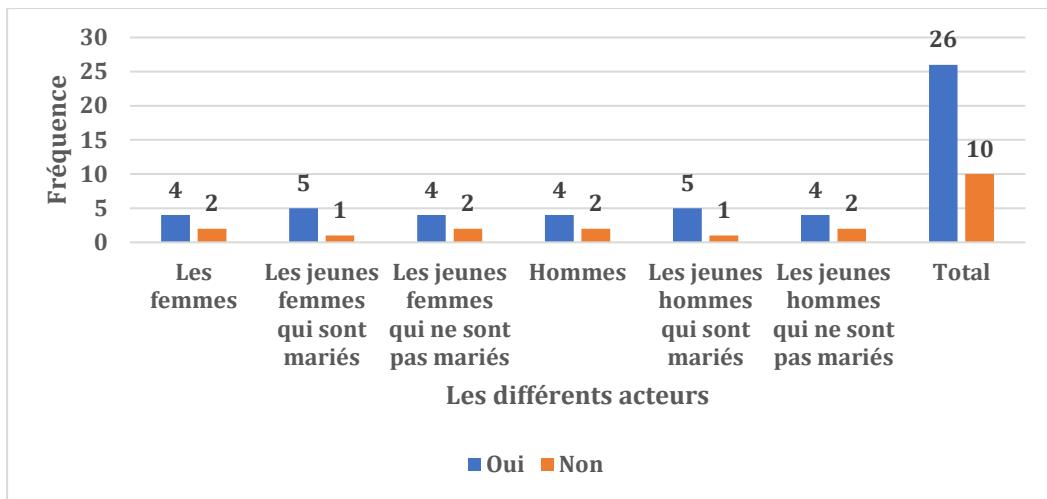
Sources : les enquêtes

Lorsqu’on fait un décompte général, on note que les femmes ont répondu par plus de oui concernant leur accès à la technologie soit 61,90% et 38,09% pour le non.

Les femmes affirment à 100% avoir accès aux technologies et les hommes 85,71%. Lorsqu’on intègre l’âge et le statut matrimonial, les jeunes femmes mariées sont à 42,85% et les jeunes hommes mariés 57,14%.

En ce qui concerne les jeunes femmes non mariées, on dénombre également 42,85% de oui et pour les jeunes hommes non mariés également 42,85%.

Graphique 15: focus hommes accès aux technologies

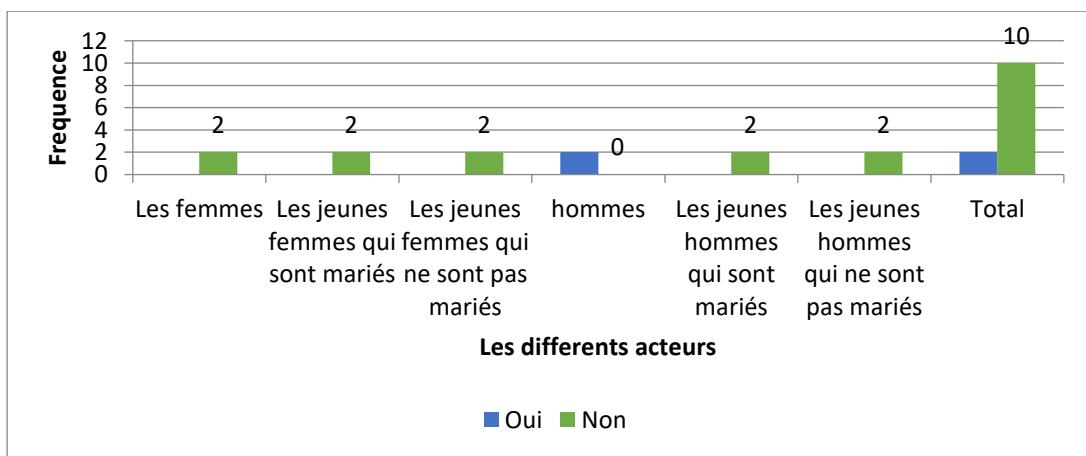


Source : les enquêtes

Le graphique ci-dessus montre que les différents acteurs ont accès aux technologies avec 26 oui contre 10 non. L'examen par catégorie d'acteurs donne les résultats suivants : les femmes ont 4 oui et 2 non et sont dans la même situation que les hommes. Les jeunes hommes mariés et jeunes femmes mariées ont des résultats identiques également. Au niveau des jeunes (hommes et femmes) non mariés, la situation est encore identique. On peut donc conclure qu'il n'y a pas d'écart entre hommes et femmes en termes d'accès aux technologies selon les hommes.

▪ Les OSC

Graphique 16: accès à la technologie selon les OSC



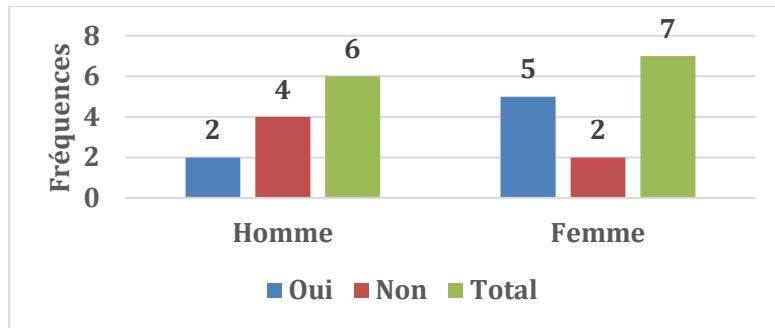
Source : les enquêtes

Pour les organisations de la société civile, les cibles ont accès aux technologies avec 10 non et 2 oui, et seuls les hommes ont accès avec 2 oui. Aucune autre catégorie n'a accès aux technologies.

Vu le rôle que les tics jouent dans l'offre de marché et l'accès des producteurs au marché, il est nécessaire de former, sensibiliser et d'assurer le suivi et l'accompagnement à une meilleure utilisation des tics dans l'agriculture.

Contrôlez-vous toutes ces ressources ?

Graphique 17: focus femmes-homme contrôle des ressources



Source : les enquêtes

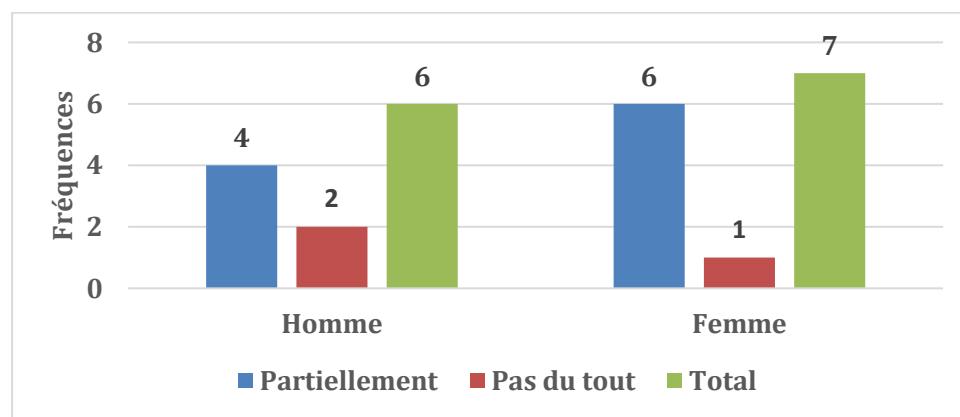
Si l'on s'en tient à ce graphique, on voit que les hommes répondent par non 4/6 soit 66,66% et les femmes 2/7 soit 28,57%.

Commentaires

Selon les femmes, elles contrôlent leurs ressources mais il s'agit plutôt des bénéfices du travail. Les autres ressources particulièrement les ressources immeubles, elles n'en n'ont pas le contrôle et particulièrement les moyens de production.

7.3.3. Autonomisation économique des femmes -ce que ces modifications pourraient vous permettre de vous prendre en charge

Graphique 18 : focus group femme, prise en charge



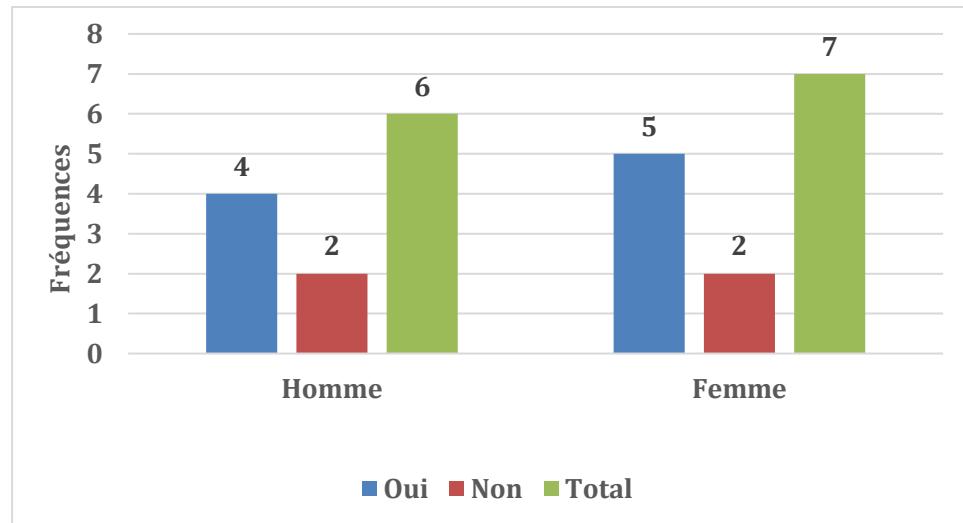
Source : les enquêtes

En examinant le graphique ci-dessus, on note que les modifications apportées par le projet permettent une prise en charge partielle des femmes et des hommes. Aussi 85,71% de femmes et 66,66% d'hommes ont-ils répondu par partiellement.

Il faut donc veiller à tenir compte du fait que les bas-fonds appartiennent traditionnellement aux femmes, et qu'elles représentent une source de revenu importante pour leur autonomisation pour la répartition des périmètres pour la zone non encore aménagée.

Pensez-vous que le projet a augmenté les revenus des femmes et leur permet d'être indépendantes économiquement ?

Graphique 19 : focus homme autonomisation économique des femmes



Source : les enquêtes

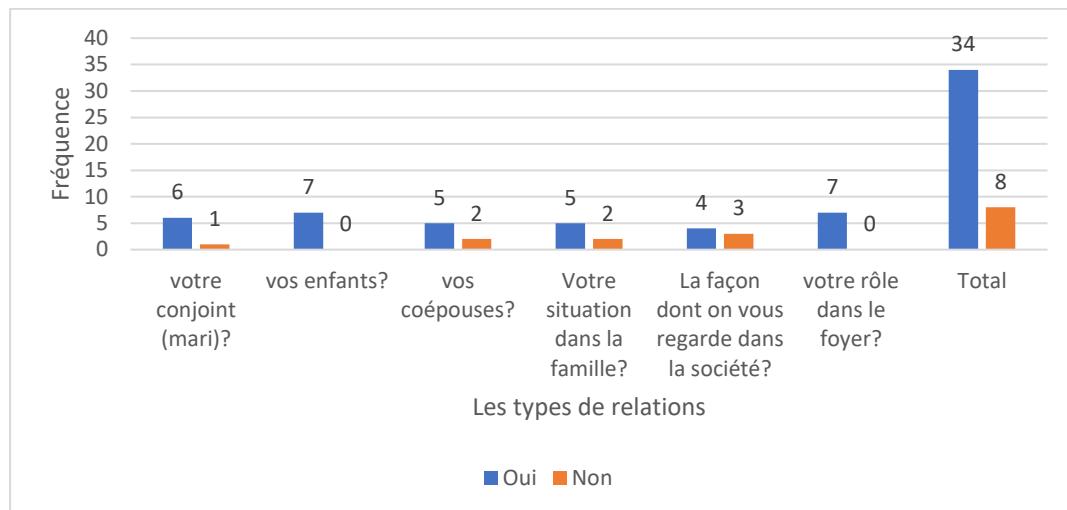
Les hommes et les femmes reconnaissent que l'augmentation des revenus leur permet d'être indépendants-es économiquement soit respectivement 66,66% et 71,42%.

L'évaluation rapide des gains des différentes cultures vient corroborer ces affirmations. En effet, les hommes comme les femmes font deux productions dans l'année. Pour 0,25 ha, la culture seule de la patate douce permet d'avoir un revenu moyen de quatre cent mille francs (400 000 frs) dans l'année. Associé aux autres spéculations comme le maïs et le maraîchage, un individu peut avoir entre 700 et 800 000 frs dans l'agriculture. Une famille a témoigné avoir deux millions (2 000 000 frs) par an grâce à la production agricole.

Votre situation économique nouvelle (due au projet y compris les projets avant le PAVAL) a-t-elle modifié vos relations avec :

Figure 20 : Focus group femmes

Graphique 20: focus femme, modification des relations



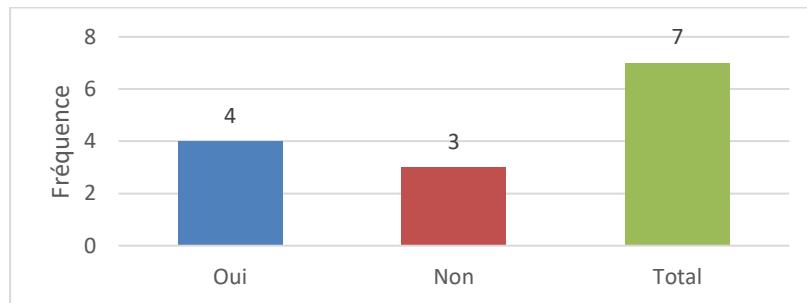
Source : les enquêtes

De manière générale les femmes ont répondu oui quant à la modification de leurs relations avec l'ensemble de leur entourage avec 34 oui et 8 non. Aussi, au regard du graphique, c'est la modification de leur rôle dans le foyer et des relations avec leurs enfants qui l'emportent avec 7 oui et zéro non chacun, suivi de la modification de leur relation avec leurs maris avec 6 oui et 1 non. Puis, on a les relations avec les coépouses et la situation dans la famille qui sont identiques avec 5 oui et 2 non et enfin la façon dont on les regarde dans la société avec 4 oui et 3 non.

On peut dire en synthèse que l'augmentation des revenus des femmes en les rendant économiquement indépendantes, modifie leurs relations avec l'ensemble des membres de la famille et de la communauté. En effet, en termes d'utilisation des gains, les femmes affirment réinvestir dans la famille, principalement l'éducation des enfants, la santé et le repas pour une alimentation meilleure de leur famille. Ce qui suppose une redéfinition de fait des rôles et des responsabilités au sein de la famille. Le pouvoir économique dicte la répartition des responsabilités et influe sur les relations de pouvoir entre homme et femme d'où parfois des relations conflictuelles.

Est-ce que ces changements ont entraîné des conflits au sein de la famille ou de la communauté ?

Graphique 21 modifications générées par la nouvelle situation des femmes



Source : les enquêtes

Pour les femmes, ces changements ont entraîné parfois des conflits dans la famille avec 4 oui et 3 non.

Si oui, avec qui et pourquoi ?

- Avec les hommes plus ou moins, car tous ne sont pas pareils. Il y a ceux qui tiennent compte de la femme et d'autres non ;
- parfois l'homme ne comprend pas, donc il y a des conflits ;
- si tu veux ton argent pour toi seule, ça aussi ça fait conflit ;
- jalouse aussi si tu gagnes beaucoup, l'homme veut tout contrôler.

Les conflits seraient liés à la tentative des hommes de contrôler les gains des femmes ou son refus d'assumer son rôle de genre notamment concernant les dépenses, au refus de la femme de prendre certaines dépenses en charge et enfin à la jalouse des hommes par rapport à la réussite économique de leurs femmes.

Quelle est la représentation des femmes dans les Organisations de Producteurs (nombre et postes occupés) ?

Focus homme

- Parfois, les femmes ne sont pas nombreuses dans les bureaux 2/6 (Trésorière et comité de contrôle) ;
- Les femmes sont représentées dans le bureau. Nous avons trois (03) femmes dans le bureau. Les postes occupés sont la Trésorerie et deux responsables à l'information.

Focus femme

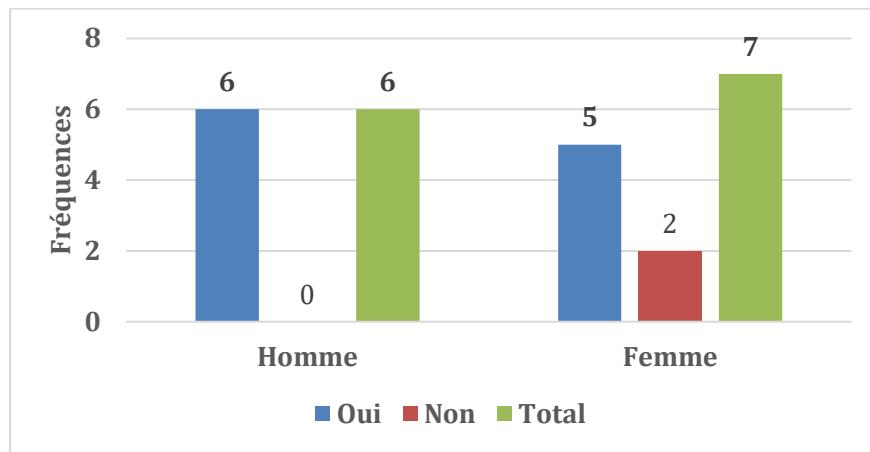
- Parfois, il y a plus de femmes mais les postes sont souvent occupés par les hommes ; parfois il y a une femme dans le bureau.

Les hommes comme les femmes ne maîtrisent pas la composition des bureaux des coopératives sans les documents. En examinant les documents dans les bureaux de

coopératives, on note qu'il y a six membres de bureau et le nombre de femmes varie de 1 à 3. Il n'y a aucune femme présidente de coopérative en dehors de la coopérative féminine. Les postes occupés par les femmes sont la trésorerie, le comité de contrôle ou chargé d'information.

Il est donc nécessaire dans l'accompagnement des coopératives pour la conformité avec la loi OHADA de renforcer la représentation des femmes dans les bureaux et dans les postes de décision.

Graphique 22 : focus femmes est-ce que cette répartition influence vos activités



Source : les enquêtes

Les hommes affirment à 100% que la répartition des hommes et des femmes dans les organes dirigeants influence leurs activités et les femmes également avec une large majorité de oui soit 71,42%.

Pour les femmes, le fait de ne pas être suffisamment présentes dans les instances de décisions des coopératives, fait que leurs besoins sexospécifiques ne sont pas bien appréhendés et pris en compte. Les postes occupés n'étant pas très stratégiques et de décision font que souvent elles n'ont pas l'information à temps et ne participent pas à la prise de décisions surtout pour les questions qui les concernent.

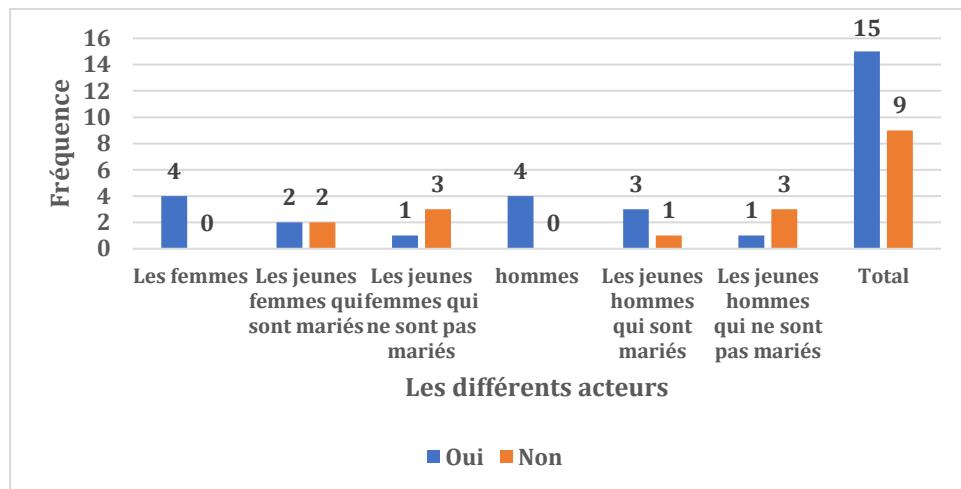
8.3.1.3. Zone non aménagée

Les enquêtes ont lieu essentiellement dans les villages de Manena et de Golona.

❖ Accès à la terre

Est-ce que les acteurs suivants ont accès à la terre traditionnellement ?

Graphique 23: Focus femme accès traditionnel à la terre



Source : les enquêtes

Concernant le volet accès à la terre traditionnellement, il ressort en majorité que les acteurs, tout type confondu, ont accès à celle-ci avec quinze « Oui » contre neuf « Non ». Plus spécifiquement, il y a autant d'hommes que de femmes qui ont accès à la terre traditionnellement. Cependant, les jeunes hommes et les jeunes femmes qui ne sont pas mariés sont ceux qui n'ont pas en majorité accès à la terre traditionnellement.

Lorsqu'on regarde par type d'acteurs, il ressort que les femmes ont accès avec 100% de oui. En tenant compte de la situation matrimoniale, celles qui sont mariées ont accès avec 50% de oui, celles qui ne sont pas mariées 25% et cette situation est valable pour les hommes non mariés. Par contre, de façon générale les hommes ont accès à 75%.

Commentaire

Ces résultats sont en contradiction avec la situation générale quant à l'accès à la terre des femmes car ils supposent que les femmes ont plus accès à la terre que les hommes. La région des Cascades est une zone particulière en termes d'accès à la terre des femmes traditionnellement. En effet, le domaine foncier rural est divisé en deux parties : les basses terres et les hautes terres. Les basses terres constituent le domaine privilégié des femmes pour la riziculture qui a une valeur sociale.

Le fait que les jeunes non mariés n'ont pas accès à la terre peut signifier que la situation matrimoniale influe sur l'accès à la terre. Les jeunes non mariés (hommes et femmes) sont souvent des aides pour leurs parents qui sont les propriétaires de l'exploitation familiale.

Focus hommes

Tableau 14: accès à la terre selon les hommes

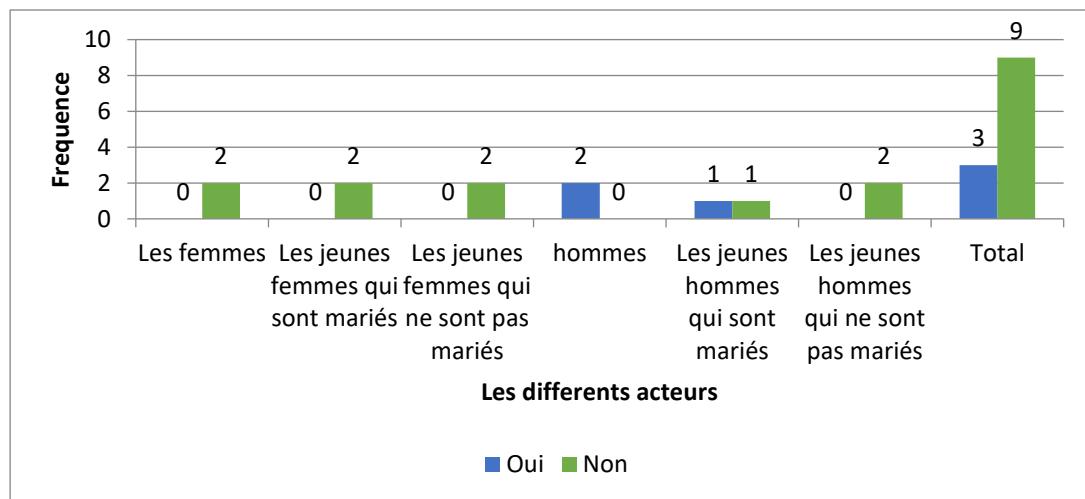
Catégorie de cible	Accès	Non accès
hommes	x	
les jeunes hommes qui sont mariés	x	
les jeunes hommes qui ne sont pas mariés	x	
les jeunes qui ne sont pas mariés	x	
les femmes	x	
les jeunes femmes qui sont mariés	x	
les jeunes femmes qui ne sont pas mariées	x	

Source les enquêtes

Pour les hommes, toutes les catégories ont accès à la terre ; ce qui diffère légèrement de ce que les femmes ont donné comme réponse.

Les réponses de la société civile viennent amplifier les divergences dans les réponses comme on peut le voir dans le graphique ci-dessous

Graphique 24: synthèse organisations de la société civile



Sources : les enquêtes

Pour les organisations de la société civile, les femmes n'ont pas du tout accès à la terre, de même que les jeunes (garçons et filles) qui ne sont pas mariés. Les jeunes qui sont mariés ont 1 oui et 1 non alors que les hommes ont 2 oui et aucun non.

Commentaire.

C'est vrai qu'il est dit que la femme n'a pas accès à la terre mais y a un accès limité et encore plus dans la région des Cascades. C'est un point de vue à nuancer. Au Burkina

Faso, qu'elle que soit la zone, la femme a accès à la terre mais seulement à travers le lien de mariage qui la lie à l'homme. Celui-ci à l'obligation de lui trouver un petit lopin de terre pour ces cultures. Cependant, elle n'a pas droit à la propriété foncière ; ce qui exclut toute possibilité de contrôle sur la terre.

Comment voudriez-vous que se fasse la répartition des périmètres du projet se fasse ?

Focus Femme

▪ Pour les femmes :

- nous souhaitons que la répartition se fasse selon la première procédure (0,25/personne), qu'on mette les femmes d'un côté et les hommes ensemble c'est à dire dans la même zone ;
- que la répartition soit équitable avec le titre foncier ;
- chaque femme devrait avoir sa portion de terre ;
- une parcelle au titre de chaque groupement féminin ;
- toutes les femmes doivent avoir leur part ;
- que toutes les femmes aient leurs portions de terre avec le permis d'exploiter.

▪ Pour les jeunes garçons :

- que les jeunes garçons soient aux côtés de leurs papas ;
- un lopin à chaque jeune qui a atteint la majorité avec titre foncier ;
- que les jeunes aussi aient leur portion de terre avec les pièces justificatives.

Focus Homme

▪ Femme

- comme présent déjà, les femmes, les hommes et les jeunes garçons bénéficient des répartitions des périmètres du projet et c'est déjà bien ;
- par contre si les jeunes filles aussi pouvaient en bénéficier ça sera beaucoup mieux, cela pourrait éviter beaucoup de conflits.

▪ Jeunes garçons

- que les jeunes garçons aux côtés de leur papa ;
- un lopin à chaque jeune qui a atteint la majorité avec titre foncier ;
- que les jeunes aussi aient leur portion de terre avec les pièces justificatives.

▪ Pour les jeunes filles :

- que les jeunes filles restent avec leurs mamans ;
- un lopin à chaque jeune fille majeure avec titre foncier ;
- ils doivent avoir leur part aussi.

C'est bien de penser aux jeunes et autres catégories spécifiques, mais il faut privilégier ceux ou celles qui sont déjà dans la plaine au moment de la répartition c'est-à-dire les femmes.

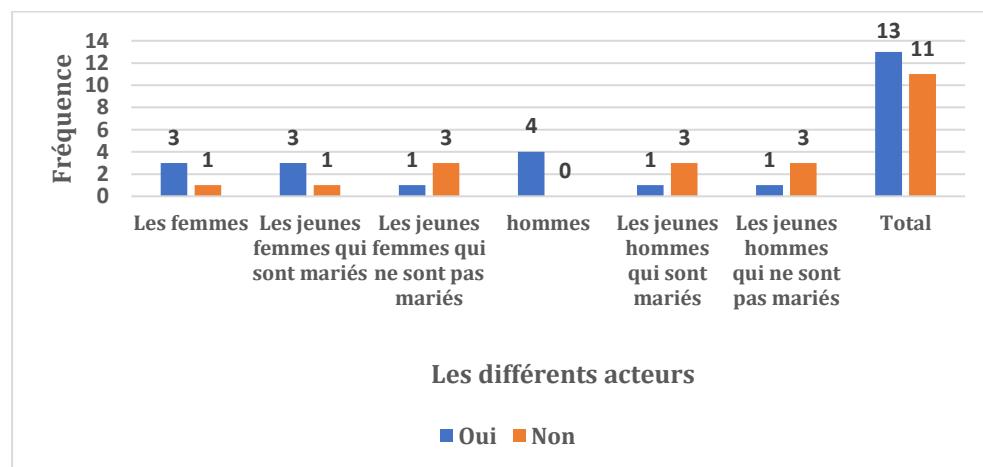
Pour ce faire, dans la zone non encore aménagée, le projet doit établir une situation de base précise pour être en adéquation avec les acquis des

femmes en matière de foncier et ne pas éventuellement les déposséder d'une partie des terres en faveur des hommes alors qu'elles n'ont pas de contrepartie. Certes, le cahier de charge prévoit un quota pour les femmes, mais la prise en compte du genre ne se limite pas à un quota minimum pour les femmes, mais va au-delà en modifiant le mode d'attribution en faveur d'un accès équitable et égal pour toutes les catégories sociales. Cela suppose une prise en compte du genre dans l'ensemble du domaine foncier rural ou agricole.

❖ Accès au crédit

Est-ce que les acteurs suivants ont accès au crédit ?

Graphique 25: focus femme accès au crédit



Source les enquêtes

De façon globale les cibles ont accès au crédit avec 13 oui et 11 non. Les femmes de façon générale ont accès légèrement moins que les hommes soit 4 oui sur 4 pour les hommes, et 3 oui et un non pour les femmes. Les femmes connaissent des difficultés d'accès au crédit bancaire classique qui nécessite des garanties qu'elles n'ont pas souvent. Cette situation est compensée par les micro-crédits ou les fonds spécifiques aux femmes comme le FAARF et autres.

En tenant compte de la situation matrimoniale, la tendance se renverse. Les hommes mariés et non mariés ont chacun 1 oui contre 3 non alors que chez les femmes c'est l'inverse, 3 oui contre 1 non.

Focus homme

Tableau 15: accès au crédit selon les hommes

Catégorie de cible	Accès	Non accès
Hommes	x	
Les jeunes hommes qui sont mariés	x	
Les jeunes hommes qui ne sont pas mariés	x	
Les jeunes qui ne sont pas mariés	x	
Les femmes	x	
Les jeunes femmes qui sont mariés	x	
Les jeunes femmes qui ne sont pas mariées	x	

Source : les enquêtes

Pour les hommes toutes les catégories ont accès au crédit.

Des études ont montré que les femmes remboursent mieux les crédits que les hommes. En effet, le taux de remboursement des crédits par les femmes est au-delà de 90%, il y a peu de risque avec les femmes. Néanmoins l'octroi de micro crédit ne suffit pas pour l'autonomisation et un changement des conditions des femmes. Il est nécessaire de former les femmes et de les équiper

Aussi, plutôt que « d'octroyer des micro-crédits aux femmes, il faudrait leur permettre d'accéder à tous les secteurs d'activités y compris ceux préemptés par les hommes en formant, en les équipant et en les finançant correctement au risque de contribuer à leur relégation social ».

❖ Accès à la technologie

Est-ce que les acteurs suivants ont accès à la technologie ?

Focus Homme

Tableau 16: accès aux technologies selon les hommes

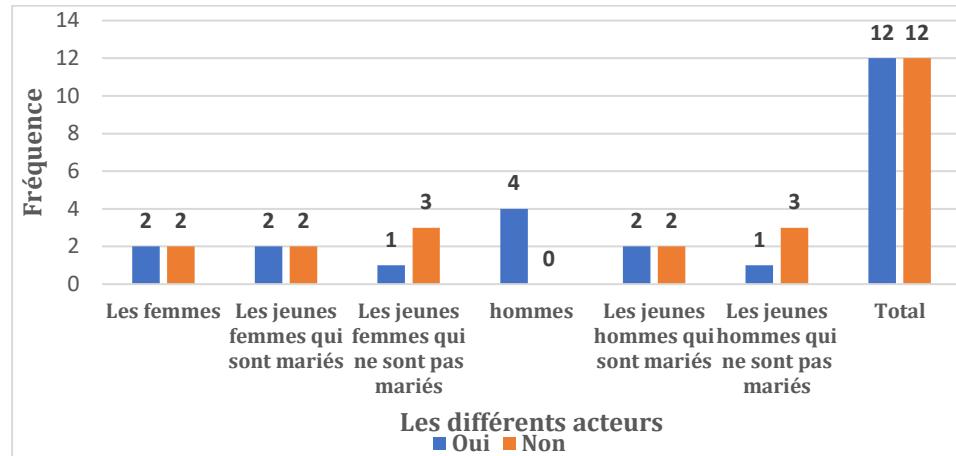
Catégorie de cible	Accès	Non accès
Hommes	x	
Les jeunes hommes qui sont mariés		x
Les jeunes hommes qui ne sont pas mariés		x
Les femmes	x	
Les jeunes femmes qui sont mariés		x

les jeunes femmes qui ne sont pas mariées	x
---	---

Source les enquêtes

Pour les hommes, seuls les hommes et les femmes ont accès aux technologies, les autres catégories n'ont pas accès.

Graphique 26: focus femmes accès à la technologie



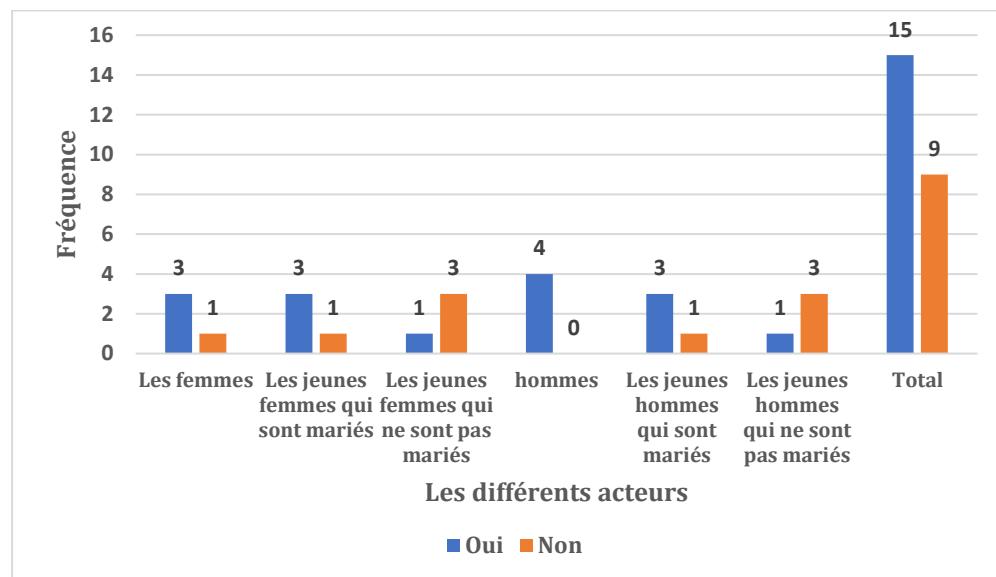
Source : les enquêtes

De façon générale, on note sur le graphique que le nombre de oui est égale au nombre de non. Les hommes sont ceux qui ont accès à la technologie de façon globale (quatre « Oui » sur quatre alors que les femmes ont accès avec 2 oui et 2 non. En tenant compte de la situation matrimoniale, les femmes mariées ont accès avec 2 oui contre 2 non et les jeunes femmes qui ne sont pas mariées 1 oui et 3 non. Pour les hommes, en combinant avec la situation matrimoniale, les mariés ont 2 oui et 2 non comme les femmes mariées et les jeunes hommes qui ne sont pas mariés ont une situation identique à celle des jeunes femmes non mariées.

❖ Accès aux intrants

Focus femmes

Graphique 27 : accès aux intrants selon les femmes



Source : les enquêtes

En générale, les hommes et les femmes ont accès aux intrants (soit quinze « Oui » contre neuf « Non »). Il faut souligner cependant que les catégories d'acteurs suivantes : les jeunes hommes et les femmes qui ne sont pas mariés ont moins accès aux intrants.

Focus hommes

Quelles modifications pourraient apportées par la mise en œuvre du projet dans votre vie ?

▪ Focus Hommes

- Augmentation de gain ;
- autosuffisance alimentaire
- acquisition des compétences en agriculture.

▪ Focus Femmes

- L'aménagement pourrait nous permettre de travailler toute l'année c'est à dire sans attendre ;
- l'hivernage. Notre production va s'accroître du même coup nos revenus vont augmenter ;
- bien sûr que oui si nos préoccupations sont prises en charge ;
- augmentation du gain, autosuffisance alimentaire, augmentation du gain, autosuffisance alimentaire ;
- si nous avons des parcelles que nous contrôlons ;
- mécanisation de la production (tracteur et machine batteuse)
- intrants agricoles (engrais et pesticides) ;

- octroi de crédit agricole.

En somme, les populations attendent un changement de leurs conditions de vie et de travail avec l'aménagement des périmètres.

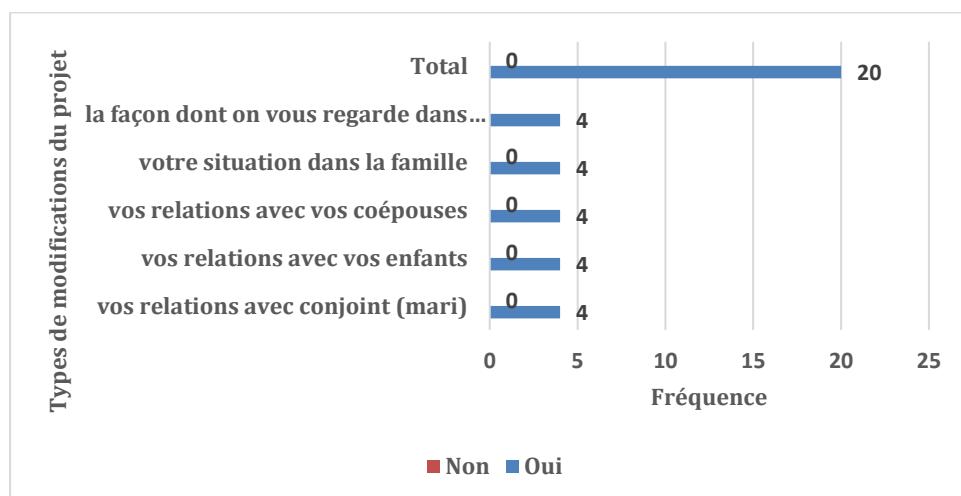
L'augmentation des revenus des femmes pourrait-elle modifier les différentes relations des femmes avec leur entourage ?

Focus Homme

Les hommes pensent que l'augmentation des revenus des femmes pourrait modifier leurs relations avec les hommes, les enfants et toute la communauté.

Focus femmes

Graphique 28 : augmentation des revenus des femmes et modifications de leurs relations avec leur entourage



Source : les enquêtes

Les femmes également le pensent et ont répondu oui à 100% pour toutes les catégories.

▪ Chefs religieux

- Les problèmes commencent quand on est pauvre, si la femme est autonome la famille se portera mieux ;
- donner aux femmes leurs propres terrains à leurs noms propres (propriétaire terrien) ;
- aide les hommes dans les dépenses de la famille ;
- s'il y a une ambiance conviviale au sein des foyers et toute la communauté est solidaire.

Dans l'ensemble, toutes les catégories de cibles reconnaissent que lorsque la femme a des revenus conséquents cela modifie ses relations avec son entourage surtout en mieux si on suit l'affirmation des chefs religieux : « si la femme est autonome, la famille se portera mieux et il y a une ambiance conviviale au sein des foyers et toute la communauté est solidaire ».

7.3.4. Prise en compte des besoins spécifiques des femmes

- Prévoir des appuis techniques (formations, les intrants, les animaux, les batteuses, décortiqueuses), un magasin de stockage, l'octroi d'un champ commun pour la coopérative ;
- La prise en compte de nos préoccupations ;
- Alléger les conditions d'Octroi du crédit aux femmes ;
- Aider avec le matériel de travail (tracteurs motoculteur, charrue, batteuse, vanneuse, séchoir) car c'est du matériel que nous louons chez les hommes ;
- Subventionner l'engrais pour les femmes ;
- Former les femmes dans les nouvelles technologies et techniques culturelles ;
- Offrir des débouchés pour la commercialisation ;
- Création d'un projet d'appui aux femmes et aux enfants ;
- Les intrants, matériel agricole, magasin ;
- Prise en charge de nos préoccupations ;
- Désenclavement de la zone, jonction Douna-Manena (revoir le pont sur la Léraba) ;
- Plateforme multifonctionnelle.

L'ensemble de ces besoins est pris en compte dans le document d'évaluation du projet. Cependant, il faudrait que le projet dans la mise en œuvre de ses activités précise que les activités spécifiques pour les femmes sont des actions affirmatives. Ceci lèvera tout équivoque sur leur nature en termes de genre.

7.3.5. Violences basées sur le genre et cohésion sociale

Les attaques terroristes depuis 2015 ont plongé le Burkina Faso dans une situation sécuritaire critique engendrant des déplacements massifs des populations, la crise sanitaire due à la maladie à Coronavirus 2019, « obligeant le gouvernement à prendre des mesures de mise à l'arrêt de certaines activités, principalement dans le secteur informel (où évoluent beaucoup de femmes), accompagnée des restrictions des mouvements, ce qui accentue les risques de violences conjugales, et qui handicape en même temps les acteurs de lutte contre les VBG à délivrer les services de prise en charge multisectorielle des survivantes, comme à l'accoutumée »²³.

7.3.5.1. Etat des lieux des VBG dans les Cascades

En 2018, sur 162 pays, le Burkina Faso se place au rang 147²⁴ en matière de VBG. Les pratiques socioculturelles, le terrorisme et l'insécurité, sont sources d'aggravation des VBG au Burkina Faso.

A l'instar des autres régions, celle des Cascades enregistre également les VBG. Ces VBG affectent plus les femmes / filles que les hommes / jeunes garçons. On retient de cette étude que la plupart des types de violences se manifestent dans les milieux rural et urbain, avec une tendance beaucoup plus prononcée en milieu traditionnel. Cela

²³ Violence basées sur le genre, Evaluation rapide de la situation des violences basées sur le genre et la covid-19 dans la région du centre nord – Burkina Faso

²⁴ Ndèye Amy NDIAYE, Violences basées sur le genre en Afrique de l'Ouest : cas du Sénégal, du Mali, du Burkina Faso et du Niger

pourrait se justifier entre autres par les effets du modernisme de la ville au détriment de la campagne où les populations sont beaucoup plus rattachées aux valeurs traditionnelles et sont plus analphabètes et pauvres.

Tableau 17: situation des VBG dans la région des Cascades de janvier à juin 2020

Nature de la violence	Enfants (nombre) de 0 à 17 ans			Adultes (nombre) 18 et +			Statut matrimonial
	Filles	Garçons	Sous-total	Femmes	Hommes	Sous-total	
Physique							
Coups et blessures	14	23	37	14	0	14	Célibataire
Coups mortels	0	0	0	0	0	0	
Morale/ Psychologique							
Répudiation	0	0	0	1	0	1	
Exclusion pour sorcellerie	0	0	0	0	0	0	
Injure et menaces	32	14	46	58	5	63	Célibataire-marié
Sexuelle							
Harcèlement	1	0	1	0	0	0	
Attouchement							
Tentative de viol	1	0	1	1	0	1	Célibataire
Viol	2	0	2	0	0	0	Célibataire
Culturelle							
Excision	0	0	0	0	0	0	
Mariage d'enfants	25	0	25	0	0	0	Célibataire
Mariage forcé	4	0	4	10	0	10	Célibataire
Bannissement	0	0	0	1	0	1	Célibataire
Economique	0	0	0	0	0	0	
Patrimoniale	0	0	0	0	0	0	
TOTAL	79	37	116	85	5	90	0

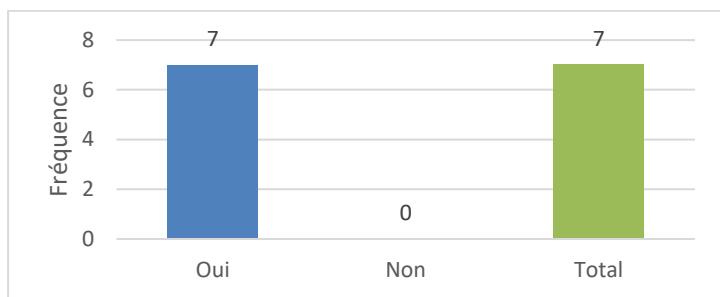
Source : Ministère du genre et de la famille, DGESS

7.3.5.2. Résultats des enquêtes

A. Zone aménagée

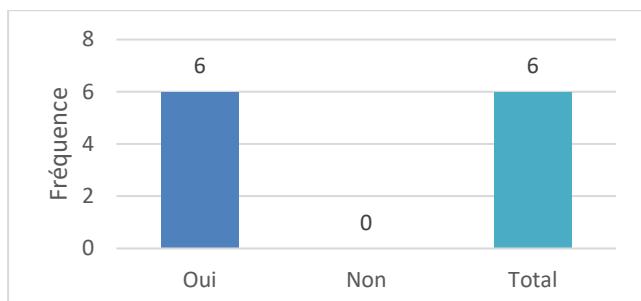
Y-a-t-il des violences physiques, morales, psychologiques dans votre zone ?

Graphique 29: focus femmes présence des VBG



Source : les enquêtes

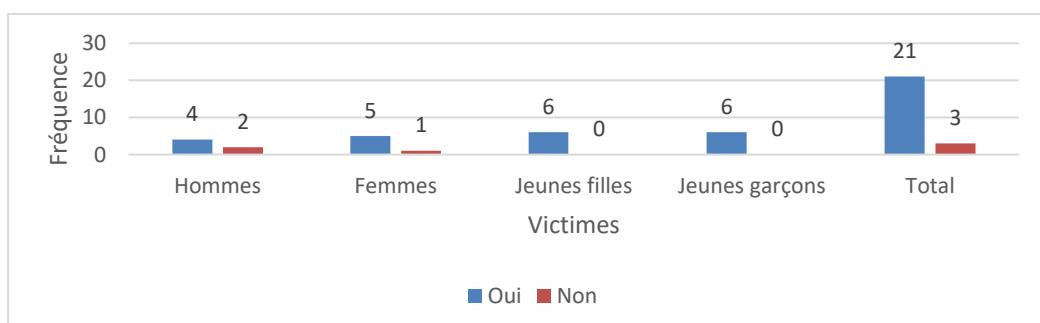
Graphique 30: focus hommes présence des VBG



Par ces réponses, on conclut aisément à l'existence de violences basées sur le genre dans la zone sans équivoque car les hommes comme les femmes ont donné 100% de réponses positives sur leur existence.

Qui sont les victimes ?

Graphique 31: focus hommes les victimes des VBG



Sources : les enquêtes

Pour les hommes, ce sont les femmes et les jeunes filles qui sont les plus grandes victimes des VBG avec respectivement 5 oui contre 1 non et 6 oui et 0 accompagnées par les jeunes garçons. Enfin, pour les hommes on compte 4 oui et 2 non.

Focus femmes : victimes des VBG

- Les femmes ;
- Les femmes et les enfants ;
- Tout le monde.

La majorité de ceux qui sont victimes de la violence basée sur le genre sont les femmes et les jeunes. Les hommes sont en minorité victimes de cette violence.

B. Zone non aménagée

Existe-t-il des victimes de violences basées sur le genre ?

- Focus Homme

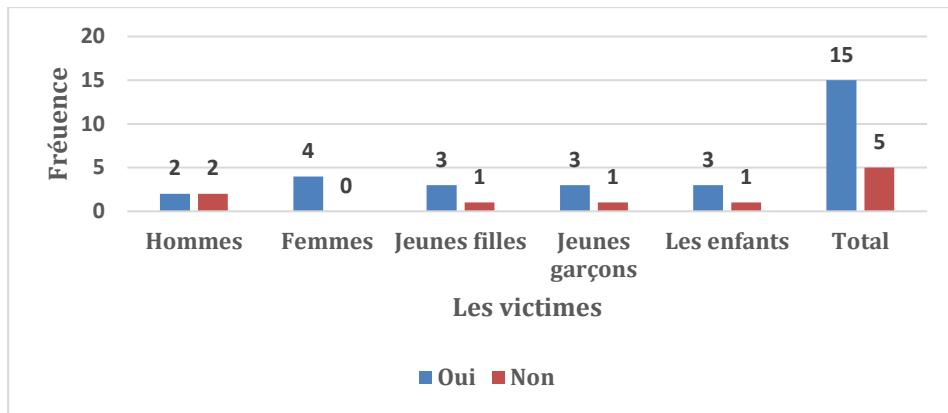
Graphique 32: répartition des victimes des VBG selon les hommes

Catégories de cible	Victimes	Non victimes
Hommes	x	
Les jeunes hommes qui sont mariés		x
Les jeunes hommes qui ne sont pas mariés		x
Les femmes	x	
Les jeunes femmes qui sont mariées	x	
Les jeunes femmes qui ne sont pas mariées		x

Source : les enquêtes

L'examen des réponses des hommes montre que c'est seulement les hommes et les femmes plus les jeunes femmes qui sont mariées, qui sont victimes de VBG, les jeunes filles et les jeunes garçons ne sont pas concernés ; ce que les femmes contredisent dans le graphique ci-dessous.

Graphique 33:répartition des victimes de VBG selon les femmes



Source : les enquêtes

Plus de personnes reconnaissent que les gens sont victimes de violence 15 oui et 5 non comme on peut le voir sur le graphique ci-dessus. Pour les femmes, tout le monde est victime de VBG. Pour les hommes, on a une égalité entre le oui et le non. Pour les femmes, c'est 100% oui. Pour les jeunes, on a 3 oui contre 1 non ; pour les garçons, le résultat est identique et également pour les enfants. Au total, on a 15 oui et 5 non.

❖ Synthèse des réponses (VBG)

- Dans le temps, c'était des violences pour un héritage ou le lévirat et le mariage forcé ;
- Il n'y pas de VBG dans le village donc c'est difficile de déterminer les causes ;
- J'entends parler mais je n'ai jamais vu. Aussi je ne peux pas donner les causes
- Décès (héritage, lévirat) ;
- (Kossegui) quand une fille se marie, sa première fille doit retourner se marier dans sa famille ;
- Intolérance, manque de communication, absence de dialogue ;
- Non-respect de la tradition ;
- L'incompréhension ;
- L'éducation.

❖ Synthèse des conséquences des VBG

- Manque d'épanouissement pour les femmes et la famille ;
- Aussi la femme serait obligée de retourner à la case départ et vivre au chevet des autres ;
- La femme et les enfants deviennent des cas sociaux ;
- La fille fuit la famille ;
- Divorce, famille en détresse, enfants malheureux ;
- Amener l'enfant à quitter la famille (délinquance juvénile) ;
- Abandon du foyer par la femme.

Quand cela arrive quels sont les recours ?

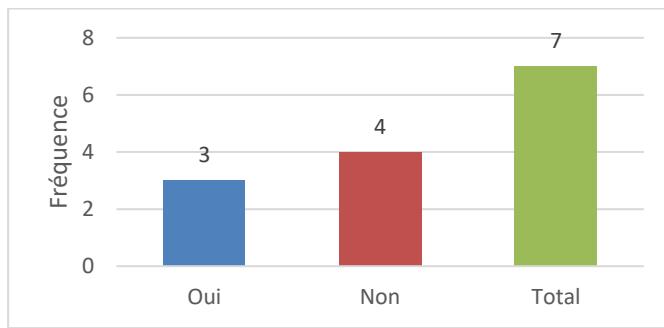
- Il faut recourir à l'intervention des vieilles personnes, les réunions de famille ;
- Les personnes âgées, témoins, la chefferie traditionnelle ;

- Les sages ;
- La famille ;
- Action sociale ;
- Police quand c'est grave.

En termes de recours, il y a les alternatives judiciaires et non judiciaires. Il y a l'action sociale et les organisations de la société civile sans compter les familles et les voisins avant que le recours à la voie judiciaire. Au niveau de la société civile, l'Association des femmes juristes du Burkina a des cliniques juridiques qui travaillent dans ce sens. Aussi, le ministère en charge du genre dispose d'un numéro vert gratuit pour la dénonciation des cas de VBG (80 00 12 87).

Etes-vous satisfaites de sanctions ?

Graphique 34: focus femmes, êtes-vous satisfaites des sanctions



Source : les enquêtes

Par le graphique ci-dessus, on remarque que les femmes ne sont pas satisfaites des sanctions prises contre les auteurs de VBG avec 4 non et 3 oui.

Une solution satisfaisante est souvent difficile parce que les auteurs, s'il s'agit des maris, ils campent sur leur position juste pour affirmer leur masculinité mettant les femmes face à un grand dilemme : une solution satisfaisante pour le mari et/ou consensuelle ou le divorce. La non résolution des cas de VBG et la récidive, peut amener la femme aussi à devenir violente à son tour compliquant la vie de couple et mettant la cohésion des familles en péril si celles-ci s'en mêlent.

❖ Synthèse des solutions lutte contre les VBG par les cibles

▪ Les focus

- Mener des activités de sensibilisation au profit des femmes afin qu'elles aient confiance en elles et qu'elles s'engagent ;
- Aux hommes il faut leur faire comprendre qu'il y a complémentarité entre homme et femme ;
- Aux jeunes il faut leur faire confiance et les impliquer dans les activités ;
- Sensibiliser les hommes et les femmes ;
- Former les femmes ;
- Organiser les femmes en groupement d'intérêt ;
- Les équiper ;

- Faciliter l'accès aux crédits.

- **Equipe du projet et entretien individuels**

- Connaissance du genre ;
- Respect du genre, la sensibilisation ;
- Tous ce qui est en lien avec le genre ;
- Formation sur le genre ;
- La gestion des exploitations ;
- Gestion des ressources d'eau ;
- L'égalité des femmes et jeunes a l'accès des ressources du projet ;
- La place de la femme et l'homme dans le milieu rural ;
- CCC/, Plaidoyer, théâtre forum... ;
- Adaptation aux changements climatiques ;
- Nouvelle technologie de production agricole ;
- Les plaidoyers, sensibilisations.

Synthèse et commentaires

En termes de lutte contre les VBG, si on regarde les résultats des enquêtes, on peut retenir les différents éléments :

- Autonomiser les femmes ce qui suppose que la dépendance économique peut être source de violences basées sur le genre de même que la pauvreté ;
- Plaidoyers et sensibilisations à travers les IEC/CCC ;
- Connaissance du genre.

En effet, la structuration sociale, précisément le processus de mariage impose à l'homme une dot assez élevée ; ce qui change la nature des relations du couple en donnant à l'homme tous les droits sur la femme, spécifiquement dans les ethnies Gouins et Turkas. Ceci est un facteur aggravant de l'ampleur des violences. Alors la femme fait l'objet des traitements souvent inhumains tels que les coups et blessures, les confiscations de pièces d'état civil, les corvées champêtres des femmes, le lévirat, le mariage forcé, le mariage précoce et l'excision pour les filles.

Chacun est convaincu de l'existence des violences liées au genre, mais il est très souvent difficile de disposer des données fiables sur ces pratiques incriminées à cause du silence des victimes, de leur état de subordination et du pouvoir de ceux qui les perpètrent. La loi 061 y relative se bute également à ce silence. Par conséquent il serait nécessaire dans la lutte contre les VBG de mettre l'accent sur :

- L'incitation à la dénonciation ;
- La responsabilité collective, ;
- Amélioration les alternatives non judiciaires et communautaires ;
- la masculinité positive qui permettra aux hommes de mieux comprendre l'environnement de la femme.

- **Besoins en renforcement des capacités en VBG (synthèse)**
 - Formation sur les VBG/VEF ;
 - Formation sur les alternatives judiciaires et non judiciaires (meilleure connaissance du cadre légal et des procédures judiciaires et non judiciaires) ;
 - Dotation en paquet d'outils pour la sensibilisation sur les différents types de VBG ;
 - Renforcer la collaboration avec le ministère en charge du genre et de l'action pour des actions en synergies à tous les niveaux (stratégiques et opérationnelles) ;
 - Vulgariser la loi O61 y relatif ;
 - Mettre l'accès sur les conséquences néfastes des VBG dans es sensibilisations.

- **Prise en compte des VBG dans la mise en œuvre du projet**
 - Sensibilisation ;
 - Sensibilisation inter groupe (hommes, femmes, hommes et femmes) ;
 - Organiser des émissions radio fora et théâtre forum sur la thématique ;
 - Créer des cellules de veille communautaires, et impliquer les personnes ressources en les formant sur les VBG.

❖ Cohésion sociale

Le Burkina Faso est un pays d'une diversité ethnique et culturelle remarquable. La diversité n'a jamais été source de conflits communautaires graves, l'accueil de l'autre et son respect étant la règle de rigueur et le tout arrosé par la parenté et l'alliance à plaisirterie.

Cependant, il existait des petits conflits entre les agriculteurs et les éleveurs qui ont parfois dégénérés avec perte de vie humaine. Malgré tout, il y a toujours eu dans la majorité des cas une cohésion sociale, un vivre ensemble assez harmonieux.

❖ Résultat des enquêtes

Existe-t-il des conflits communautaires qui impactent la cohésion sociale dans la commune ?

▪ **Synthèse des réponses des focus group**

Pour l'ensemble des hommes et des femmes, des conflits communautaires ont toujours existé que ce soit intracommunautaire c'est dans dire entre autochtones ou extracommunautaire, entre allogènes et autochtones. Ces conflits sont parfois liés à des questions foncières ou des questions de femmes.

Mais des solutions finissent par être trouvées même si les relations s'en trouvent légèrement modifiées. « *Tout est autour de la terre si quelqu'un veut dépasser les limites de ses terres* peut entraîner un conflit » affirment les enquêtés

A cela, il faut ajouter les conflits entre agriculteurs et éleveurs qui sont devenus multiples à cause de la pression sur les terres et l'exploitation des terres agricoles en saison sèche. La cause principale, selon les enquêtés, c'est la divagation des animaux.

Enfin, les conflits entre autochtones et allogènes liés à la stigmatisation des étrangers, leur non acceptation par les autochtones à cause parfois de préjugés socioculturels et de l'accès à la terre. Il est presque impossible pour un allogène d'avoir accès à la terre même en temps qu'usufruit.

Pour venir à bout de ces conflits communautaires, selon les enquêtés, il faut :

- des prêches religieux et des rappels sont très importants pour apaiser le cœur des uns et des autres et aussi maintenir la cohésion sociale ;
- le PAVAL doit aussi penser à ses façons de faire pour ne pas frustrer d'autres personnes et causer des conflits ;
- sensibiliser des masses populaires sur la question ;
- former en IEC/CCC sur la question ;
- encourager le dialogue ;
- que chacun assume ses responsabilités ;
octroyer les parcelles aux femmes et aux jeunes ;
- sensibiliser pour l'unité au village.

Qu'est-ce que le projet peut faire pour améliorer la cohésion sociale ?

- Sensibilisation des parties prenantes ;
- ça serait de bien limiter les terres de tout un chacun ;
- créer des emplois pour l'autonomisation des populations de la zone. L'argent est le nerf de la guerre. Sans pauvres pas de conflits ;
- octroyer des terres aux étrangers car tout le monde paie les impôts y compris les déplacés internes ;
- arrêter la stigmatisation en les sensibilisant. Nous sommes tous burkinabè ;
- extension de la plaine ;
- élargir le barrage ;
- élargir cela aux autres régions ;
- esprit d'entraide ;
- sensibilisation des populations ;
- équité dans la distribution des parcelles ;
- dédommager les anciens propriétaires terriens ;
- conscientisation et sensibilisation des populations sur le bien-fondé du vivre ensemble ;
- désenclavement de la zone jonction entre Douna et Manena (pont sur la Léraba)
- les gens doivent apprendre à :
 - faire des concessions ;
 - être tolérant ;
 - Dialoguer ;

- Sensibilisation pour un changement de comportement ;
- impliquer les leaders communautaires pour le vivre ensemble.

- **Chefs religieux**

- Des prêches religieux et des rappels sont très importants pour apaiser le cœur des uns et des autres et aussi maintenir la cohésion sociale ;
- Le PAVAL doit faire en sorte à ne pas frustrer d'autres personnes et causer des conflits ;
- sensibilisation des masses populaires sur la question ;
- formation en IEC/CCC ;
- encourager le dialogue ;
- que chacun assume ses responsabilités ;
- sensibilisation ;
- octroyer les parcelles aux femmes et aux jeunes ;
- sensibilisation pour l'unité au village.

Commentaires

La cohésion sociale et le vivre ensemble ne sont possibles que si les gens se sentent liés par l'histoire où un élément commun à tous. Il est nécessaire que le projet mette l'accent sur la notion de l'Etat-nation pour renforcer les liens entre les communautés.

Aussi, les conflits communautaires doivent trouver des solutions internes. Dans ce sens, il faut renforcer les mécanismes de résolution de conflits endogène en y impliquant plus les femmes. Toutes les précautions devront être prises pour ne pas de créer de nouvelles frustrations, injustices et inégalités sociales et spécifiquement les inégalités de genre et générationnelles.

Aujourd'hui, les migrations démographiques sont importantes et l'acceptation de l'autre est primordiale dans la cohésion sociale. Ceci est d'autant plus important que le Burkina Faso connaît de réelles menaces à sa stabilité et au vivre-ensemble de sa population depuis l'insurrection populaire des 30 et 31 octobre 2014. La situation est marquée par des attaques de groupes terroristes, des assassinats et menaces de morts de leaders d'opinion, un déplacement massif de population et un accroissement des tensions communautaires. Le terrorisme puise dans les contraintes sociales pour s'incruster dans nos communautés ; seule la cohésion sociale et l'unité peut permettre de faire face à cette situation.

Par conséquent, pour prévenir et gérer au mieux la question sécuritaire dans la zone d'intervention qui n'est pas encore trop dans la ligne de mire des terroristes, c'est renforcer la cohésion sociale et l'autonomisation économiques pour faire de la zone un pool de croissance et pauvreté zéro.

Quels sont les besoins de renforcement de capacités des hommes et des femmes en matière de cohésion sociale ?

- **Equipe du projet**
 - Connaissance du genre ;
 - Respect du genre, la sensibilisation ;
 - Tous ce qui est en lien avec le genre ;
 - Formation sur le genre ;
 - La gestion des exploitations ;
 - Gestion des ressources d'eau ;
 - L'égalité des femmes et jeunes à l'accès des ressources du projet ;
 - La place de la femme et l'homme dans le milieu rural ;
 - CCC/, Plaidoyer, théâtre forum... ;
 - Adaptation aux changements climatiques ;
 - Nouvelle technologie de production agricole.
- **OSC/ministère du genre et de la famille**
 - Mener des activités de sensibilisation au profit des femmes afin qu'elles aient confiance en elles et qu'elles s'engagent ;
 - aux hommes, il faut leur faire comprendre qu'il y a complémentarité entre homme et femme ;
 - aux jeunes, il faut leur faire confiance et les impliquer dans les activités ;
 - sensibiliser les hommes et les femmes ;
 - informer sur l'existence d'un quota très clair sur la répartition des bas-fonds;
 - former les femmes ;
 - organiser les femmes en groupement d'intérêt ;
 - les équiper ;
 - faciliter l'accès aux crédits.

Commentaire

Lorsqu'on regarde les besoins en renforcement de capacités, elles paraissent énormes, mais beaucoup de thématiques peuvent se regrouper. L'adoption d'une approche inclusive « ne laisser personne compte » permet de prendre en compte l'ensemble de ces besoins en renforcement de capacité sur la cohésion sociale

VIII. PLAN D'ACTION GENRE

Le présent plan d'actions se fonde sur des principes ci-dessous :

- le principe de la reconnaissance des différences basées sur le genre : ces différences doivent être analysées et prises en compte au trois niveaux de l'analyse socioéconomique selon le genre à savoir le niveau macro qui est le niveau décisionnel, le niveau méso qui le niveau conceptuel et enfin le niveau micro qui est le niveau opérationnel ;
- le principe de la nécessité d'une analyse du genre précédant toute activité ou projet pour déterminer les facteurs d'influences positives et négatives qui se posent aux différentes catégories de cibles afin de planifier des stratégies et des actions en fonction de leurs besoins pratiques et intérêts stratégiques dans le but d'atteindre des résultats plus efficaces et durables. En effet, en matière de développement agricole aucun résultat durable n'est possible sans une politique qui prend en compte les besoins pratiques et intérêts stratégiques de manière inclusive et en tenant compte du genre. Aussi est-il prouvé que l'accès des femmes aux ressources pour l'agriculture améliorerait la production agricole. En effet, « l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'**Agriculture** a montré que si les **femmes** avaient le même **accès** que les hommes aux **ressources** productives, elles augmenteraient leur **production agricole** de 20% à 30 % et permettraient de nourrir 150 millions de personnes supplémentaires²⁵ ;
- le principe de la mise en cohérence avec la stratégie nationale genre, la Politique nationale de développement durable de l'agriculture irriguée (Stratégie, plan d'action, plan d'investissement) à l'horizon 2015, la logique de planification du PAVAL pour assurer une cohérence dans les actions entreprises ;
- le principe du partenariat et de la synergie d'action : le PAVAL devrait élaborer un profil d'action de programme et un profil des enjeux qui lui permettront de faire une cartographie de sa zone d'intervention et connaître ainsi tous les acteurs intervenant dans la thématique du genre afin de mieux profiter de la mutualisation des acquis, éviter les contraintes et trouver les portes d'entrée du genre.

²⁵ FAO : [87](https://onu.delegfrance.org/L-egal-acces-des-femmes-aux-ressources-productives-sauveraient-100-a-150#:~:text=Par%20ailleurs%2C%20l'Organisation%20des,150%20millions%20de%20personnes%20suppl%C3%83%20Alimentaires. Consulter le</p></div><div data-bbox=)

8.1. But, objectifs et résultats

8.1.1. But

Le but poursuivi est le « mainstreaming » ou la transversalité du genre qui se définit comme « l'évaluation des incidences pour les femmes et pour les hommes de toute action envisagée, notamment dans la législation, les politiques ou les programmes dans tous les secteurs et à tous les niveaux. Il s'agit d'une stratégie visant à incorporer les préoccupations et les expériences des femmes ainsi que celles des hommes dans l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des politiques et programmes dans tous les domaines de manière à ce que les femmes et les hommes bénéficient d'avantages égaux et que l'inégalité ne puisse pas se perpétuer. Le but ultime est d'atteindre l'égalité entre les sexes. »²⁶.

Ce plan d'action guidera l'intégration du genre dans le PAVAL à tous les niveaux afin de ne laisser personne pour compte et les effets/impact différenciés selon le genre permettront que nul ne soit touché par un impact négatif. Aussi permettra-t-il de réorienter les actions en portant des mesures correctives.

²⁶ Conseil économique et social des Nations Unies

Tableau 18: analyse des Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces (FFOM)

	Positif Forces internes	Négatif Faiblesses (limitations internes)
Niveau interne	<p>Volonté de prise en compte du genre (plan d'action genre) ; Existence d'un quota pour la prise en compte du genre (50%) ; Existence d'une spécialiste genre et nutrition : Relative prise en compte du genre ou de la sexospécificité dans les études réalisées : Convention de partenariat avec le ministère en charge du genre qui a la prise en charge de la stratégie nationale genre ; Existence d'un Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP) sensible au genre Convention de partenariat avec d'autres ministères sectoriels (agriculture, environnement, santé)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Insuffisance de compétences genre au niveau des cadres du projet pour opérationnaliser le genre notamment l'équipe terrain - Amalgame entre l'analyse genre et le concept de genre - Tendance à limiter le genre à l'intégration des femmes dans les activités - Insuffisance de prise en compte du genre dans le budget
Niveau externe	<p>Opportunités (facteurs externes positifs)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Existence d'un environnement juridique favorable au genre (texte de lois et politiques favorables à l'égalité, l'équité et l'inclusion : - Stratégie Nationale Genre (SNG) - Code général des collectivités territoriales - Réforme agraire et foncière - Loi portant réorganisation et sécurisation foncière - Mise en œuvre du Programme intégré d'autonomisation de la femme au Burkina Faso (PIAF) 2016-2020 - Programme d'Autonomisation Economique des Jeunes et des Femmes (PAE/JF) - La Stratégie Nationale de Promotion de l'Entrepreneuriat Féminin 2016-2025 	<p>Menaces : (Facteurs externes négatifs)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Non effectivité de la volonté politique et non tenue des engagements de l'Etats par rapport à la question de l'égalité des sexes - Instabilité institutionnelle et sécuritaire - Le type d'organisation des sociétés agro-sylvo-pastoral (primauté du mâle avec répercussion négative sur l'accès aux ressources pour les femmes et les jeunes ; des rapports de pouvoir inégalitaire hommes-femmes et exclusion des femmes des domaines stratégiques de la société comme les questions de pouvoir et de décision) - Faiblesse de la désagrégation des données sur la production agricole et sur l'agriculture irriguée - Insuffisance de prise en compte du genre au niveau opérationnel par le ministère de l'agriculture

<ul style="list-style-type: none"> - Disponibilité d'un dispositif institutionnel et des organes en charge de la promotion de l'égalité entre les sexes au niveau national, régional, communal et ministériel (Dispositif institutionnel de la PNG) - Existence de cellule genre au ministère de l'agriculture) - Les partenaires genres sensibles : - Sensibilité des leaders religieux à l'égalité homme-femme et leur complémentarité. - Banque africaine de développement structure sensible à la question du genre Lettre de politique décentralisée de développement rural en objectif veut Promouvoir l'approche genre en vue d'améliorer la situation économique et le statut social des femmes et des jeunes en milieu rural. <p>Depuis 1997 le Burkina a formulé un document d'orientation stratégique dont les objectifs prioritaires contiennent l'amélioration du statut économique de la femme rurale.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Existence document diagnostic sur les statistiques agricoles et alimentaires de méthodologie de prise en compte du genre dans le RGA II. - Principe de la SDR : la prise en compte de l'approche genre : il s'agit de la participation équitable des hommes et des femmes aux analyses, orientations, et choix stratégiques, ainsi que la formulation et la mise en œuvre des investissements prioritaires, accès et contrôle égal et équitable aux ressources et aux sphères de décisions. - existence de plusieurs organisations de la société civile intervenant sur le genre et l'égalité des sexes dont le consortium des femmes rurales - existence d'un cadre de concertation genre des partenaires techniques et financiers (PTF) - existence d'un fonds commun genre des PTF - existence d'une stratégie nationale de la microfinance - existence d'une stratégie nationale de la finance inclusive (SNFI) 	<ul style="list-style-type: none"> - Insuffisance et/ou mauvaise compréhension du genre par les partenaires de mise en œuvre du projet au niveau méso et micro sociétal - Multiplicité des stratégies d'intégration du genre - Mauvaise compréhension du genre par beaucoup d'intervenants - Persistance de l'approche Intégration des Femmes au Développement au niveau officiel - Réduction du genre à la femme et au quota genre - Insuffisance de diagnostic et d'analyse genre dans les documents de politiques ou de stratégies nationales et sectorielles -
--	---

	<ul style="list-style-type: none">- mode d'attribution traditionnelle de la terre réservant les basfonds aux femmes- existence de coopératives de femmes- stratégie nationale de la cohésion sociale	
--	--	--

8.2. Les axes du plan d'action

- **AXE1 : RENFORCEMENT DES CAPACITES INSTITUTIONNELLES ET COMPETENCES GENRE DES PARTIES PRENANTES DU PROJET**

Objectif de l'axe

Renforcer des capacités institutionnelles et les compétences en genre des parties prenantes du projet.

Objectifs spécifiques :

- Objectif spécifique OS 1.1: Instaurer une culture de gender mainstreaming dans le PAVAL
- Objectif spécifique OS1.2 : Renforcer les capacités et compétences du personnel et des partenaires de mise en œuvre
- Objectif spécifique OS 1.3 : Sensibiliser les bénéficiaires sur les questions de genre
- Objectif spécifique 1.4. Renforcer la capacité du leadership de la gente féminine dans les organisations de producteurs et de gestion des ouvrages hydro-agricoles
- Objectif spécifique OS1.5 : Assurer le suivi évaluation de l'intégration du genre dans le projet

Effets attendus (EA)

EA .1.1 : Le PAVAL est un projet genre transformateur

EA 1.2 : les compétences du personnel et des partenaires de mise en œuvre sont renforcées

EA1.3 : les bénéficiaires sont sensibles à la question du genre

EA1.4 : Les femmes et les jeunes représentent au moins 50% des membres des bureaux des coopératives et de gestion des ouvrages hydrauliques

Effet Attendu EA1.5 le suivi et l'évaluation de l'intégration du genre dans le projet

Les actions prioritaires (AP)

AP1.1.1 : Prise de mesures pour parfaire l'institutionnalisation du genre dans le projet

AP 1.2.1 : renforcement des capacités du personnel et des acteurs de mise en œuvre du projet

AP1.3.1. Renforcement des capacités des bénéficiaires du projet sur l'égalité des sexes

- **AP1.4.1.** Représentation des femmes et des jeunes dans les organes de gestion et de suivi-contrôle des activités de production et de l'entretien des ouvrages hydro-agricoles des coopératives.

AP1.5.1 : Suivi de l'intégration du genre dans le PAVAL

- **AXE 2 : PRISE EN COMPTE DU GENRE DANS LES CHAINES DE VALEUR**

Il s'agit d'examiner et analyser la prise du genre dans les trois maillons à savoir la

Objectif de l'axe :

Renforcer la prise en compte du genre dans les chaines de valeur

Objectifs spécifiques (OS)

- **OS2.1.** : Prendre en compte le genre au niveau de la production
- **OS2.2** : Prendre en compte le genre dans les mesures de sauvegarde environnementale
- **OS 2. 3** : Prendre en compte du genre dans la transformation
- **OS 2. 4** : Prendre en compte du genre dans la commercialisation
- **OS2.5** : Renforcer l'autonomisation économique des femmes et des jeunes

Effets attendus (EA)

EA.2.1.1 : L'accès à la propriété foncière des bénéficiaires est amélioré

EA 2.1.2 : Les bénéficiaires ont accès facilement aux intrants

EA 2.1.3. L'accès au crédit est facilité pour les bénéficiaires

Effet attendu : 2.2.1 : Les mesures de sauvegarde environnementale sont genres sensibles

EA 2.3.1 : l'entreprenariat agricole est promu

EA 2.4.1 : Les bénéficiaires maîtrisent de l'évolution du marché

EA 2.5.1 : Les femmes et les jeunes ont acquis une autonomisation économique accrue

- **Les actions prioritaires (AP)**

AP 2.1.1.1 : sécurisation foncière pour les femmes et les jeunes

AP 2.1.1.2 : octroi de périmètres aménagés aux femmes et aux jeunes

AP 2.1.2.1 : Amélioration de l'accessibilité aux intrants pour les femmes et les jeunes

AP 2.1.3.1 : amélioration de l'accessibilité au crédit

AP 2.1.3.2 : Mise en place de mécanisme de crédit adaptés aux activités économiques des femmes

AP 2.2.1.1 : renforcement des capacités de toute l'équipe en genre et « gestion environnementale et sociale des projets

AP 2.3.1.1 : développer l'esprit entrepreneurial des bénéficiaires femmes et jeunes

AP 2.4.1.1 : Appui à l'accès au système d'information sur les marchés

AP 2.4.1.2. Renforcement des capacités des producteurs/trices pour la conservation, la gestion de stocks

AP 2.5.1.1 : Promotion de l'autonomisation économique des femmes et des jeunes

AP 2.5.1.2 : Promotion de la masculinité positive

- **AXE 3 : LUTTE CONTRE LES VIOLENCES BASEES SUR GENRE (VBG), PROMOTION DE LA COHESION SOCIALE ET DE LA PAIX**

Objectif de l'axe : Promouvoir la lutte contre les VBG et la cohésion sociale

Objectifs spécifiques

OS 3.1. Réduire les facteurs de risques pour la cohésion sociale

OS3.2. Prendre en compte la situation humanitaire de la région des Cascades

Effet attendu (EA)

EA 3.1 : les effets de la crise humanitaire sont atténués

EA 3.2 : Prise en compte des personnes déplacées internes de la région des Cascades dans les aménagements agricoles

EA 4.3. : la lutte contre les VBG et la cohésion sociale est promue

Actions prioritaires AP

AP3.1.1. Synergie d'actions avec les OSC de femmes et de jeunes spécifiquement intervenant dans la lutte contre les VBG

AP 3.1.2. Renforcement de la cohésion sociale

AP3.1.1.3 : Renforcement du rôle des femmes et des jeunes dans la paix

- **AXE 4 : APPRENTISSAGE ET DIFFUSION DES EXPERIENCES**

Objectif de l'axe : mutualiser les expériences acquises

Objectifs spécifiques OS

OS 4.1. Consolider l'intégration du genre dans le projet et dans sa zone d'intervention par un meilleur partage d'expériences et des bonnes pratiques.

Effet attendu (EA)

EA 4.1 : Le projet (PAVAL) est une référence dans la région Cascades en matière de genre

Actions prioritaire (AP)

AP4.1.1. Capitalisation des bonnes pratiques et partage d'expérience entre coopératives

IX. MATRICE DE PLANIFICATION DU PLAN D'ACTION

Tableau 19: cadre logique du plan

Logique d'intervention	Indicateurs	Cibles		Sources de vérification	Hypothèses/risques	Responsable			
		Référence	Cibles 2024						
OBJECTIFS GLOBAL : CONTRIBUER A RENDRE LE PROJET PAVAL GENRE TRANSFORMATEUR									
AXE1 : RENFORCEMENT DES CAPACITES INSTITUTIONNELLES ET COMPETENCES GENRE DES PARTIES PRENANTES DU PROJET									
Objectif de l'axe 1 : renforcer des capacités institutionnelles et les compétences en genre des parties prenantes du projet.									
Objectif spécifique OS 1.1: Instaurer une culture de gender mainstreaming dans le PAVAL									
Effet Attendu EA .1.1.1 : Le PAVAL est un projet genre transformateur	Niveau de prise en compte du genre dans le projet	00%	100%	Rapport de suivi de l'intégration du genre Rapport d'évaluation de l'intégration genre	Non-opérationnalisation du plan d'action genre	PAVAL			
Action Prioritaire (AP) AP1.1.1.1 : Prise de mesures pour parfaire l'institutionnalisation du genre dans le projet	Proportion de mesures prises	00%	80%	Rapport d'activités	Absence de mesures prises	PAVAL			
Activités 1.1.1.1.1: Prendre des mesures pour	Nombre de mesures prises	00	03	Rapport d'activités	Insuffisance d'engagement de l'équipe du projet	PAVAL			

l'institutionnalisation du genre	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Désagrégation systématique des données selon le genre</i> - <i>Analyse comparative</i> - <i>Mesures affirmatives</i> 				Insuffisance de compétence pour l'opérationnalisation du genre	
Activités 1.1.1.1.2 : Faire une lecture genre des documents de base du projet pour améliorer leur sensibilité genre	Nombre de documents relus (manuel de suivi, Convention, cahier de charge, etc.	00	5	Rapport d'activités	Incapacité à relire les documents avec des lunettes genre.	PAVAL (spécialiste genre)
Objectif spécifique OS1.2 : Renforcer les capacités et compétences du personnel et des partenaires de mise en œuvre						
Effet Attendu EA 1.2.1 : les compétences du personnel et des partenaires de mise en œuvre et des partenaires de mise en œuvre sont renforcées	Proportion du personnel et de partenaires renforcés	00	95%	Rapport de formation Rapport d'activités		
Action prioritaire AP 1.2.1.1: renforcement des capacités du personnel et des acteurs de mise en œuvre du projet						

Activités 1.2.1.1.1 Former/recycler le personnel du projet en genre et planification	00%	100%	Rapport d'activités	Rapport de formation	Conflit de calendrier	Ministère en genre du genre spécialiste genre
Activités 1.2.1.1.2. Organiser un atelier d'harmonisation du concept de genre des acteurs de mise en œuvre du projet	Nombre de partenaires participants-es à l'atelier	00	30	Rapport de formation Rapport d'activités	Mobilité des partenaires de l'administration publique	Ministère en charge du genre
Activité : 1.2.1.1.3. Suivre le processus d'intégration du genre	Niveau d'intégration du genre dans le projet	Faible	Excellent	Rapport de suivi	Insuffisance d'intégration du genre	PAVAL (spécialiste genre chargé de suivi) Spécialiste suivi évaluation du projet
Activité 1.2.1.1.4: Intégrer le genre dans le suivi-évaluation	Proportion d'outils intégrant le genre	00	100%	Rapport d'activités	Suivi non genre	Spécialiste suivi évaluation du projet Spécialiste genre
Objectif spécifique OS 1.3 : Sensibiliser les bénéficiaires sur les questions de genre						
Effet Attendu EA 1.3.1 : les bénéficiaires sont sensibles à la question du genre	Proportion de bénéficiaires sensibilisés	00	80%	Rapport d'activités	Réticence eu changement Pesanteurs sociaux culturelles	
AP1.3.1.1 : Renforcement des capacités des	Proportion de bénéficiaires	00	80%	Rapport d'activités	Préjugés sexistes	Ministère en charge du genre

<i>bénéficiaires du projet sur l'égalité des sexes</i>	renforcés sur l'égalité de sexe				Réticence aux changements Peur du changement	
Activités 1.3.1.1.1 : Former les responsables coopératives et les leaders religieux sur le genre	Part des responsables de coopératives et de leaders religieux formés	00	100%	Rapport d'activités	Réticence aux changements	Ministère en charge du genre
Activités 1.3.1.1.2 : Former des formateurs endogènes pour sensibiliser les bénéficiaires et la communauté locale sur le genre	Nombre de formateurs endogènes formés	00	60	Rapport de formation	Réticence aux changements Mobilité des gens	Ministère en charge du genre
Activités 1.3.1.1.3 : Faire un partenariat avec les organisations de la société civile intervenant sur le genre et la participation citoyenne	Nombre de protocoles établi	00	03	Rapport d'activités	Problème budgétaire	PAVAL+Ministère en charge du genre
Activités 1.3.1.1.4 : Mener des activités d'Information, Education, communication/changement auprès des bénéficiaires	Nombre d'actions menées	00	12	Rapport d'activités	Problème budgétaire	Ministère en charge du genre
Objectif spécifique 1.4. Renforcer la capacité du leadership de la gente féminine dans les organisations de producteurs et de gestion des ouvrages hydro-agricoles						

Effet attendu (EA)1.4.1 Les femmes et les jeunes représentent au moins 50% des membres des bureaux des coopératives et de gestion des ouvrages hydrauliques	Proportion de femmes et de jeunes dans les bureaux des coopératives et des ouvrages d'hydrauliques	20%	60%	Rapport d'activités	Réticence des hommes	Ministère de l'agriculture
AP1.4.1.1 Amélioration de la représentation des femmes et des jeunes dans les bureaux exécutifs des coopératives et gestion des ouvrages d'hydrauliques	% de femmes et des jeunes dans les bureaux exécutifs des coopératives et de gestion des ouvrages hydrauliques	10 à 20%	50%	Rapport d'activités	Réticence des femmes Analphabétisme Manque de confiance en soi Intimidation par les hommes	
Activité 1.4.1.1.1 Sensibiliser les coopératives pour un quota de 40% d'au moins de femmes et jeunes dans les bureaux exécutifs des coopératives et de gestions des ouvrages hydrauliques	Proportion de femmes dans les coopératives Proportion de femmes dans les bureaux des nouvelles coopératives	20 à 30%	50%	Rapport d'activités	Manque de confiance en soi des femmes Analphabétisme des femmes Préjugés sexistes Stéréotypes sociaux	Direction régionale de l'agriculture et des aménagements hydro-agricoles (DRAAH) des Cascades) + Direction régionale du ministère du genre et de la famille

Activités 1.4.1.1.2. Accompagner la mise en place des coopératives féminines conformément à l'OHADA	Nombre de coopératives coachées	01	3	Rapport d'activités	Analphabétisme des femmes	Direction régionale de l'agriculture et des aménagements hydro-agricoles (DRAAH) des Cascades)
Activité 1.4.1.1.3. Sensibiliser les hommes des coopératives sur la nécessité de la participation des femmes à la gestion des ouvrages d'hydraulique	Pourcentage d'hommes sensibilisés	00	30 à 50%	Rapport d'activités	Désintérêt des hommes à l'activité	Direction régionale de l'agriculture et des aménagements hydro-agricoles (DRAAH) des Cascades)
Objectif spécifique OS1.5 : Assurer le suivi évaluation de l'intégration du genre dans le projet						
Effet Attendu EA1.5.1 le suivi et l'évaluation de l'intégration du genre dans le projet	Niveau de sensibilité genre du projet	Genre sensible (faible)	Genre transformateur (excellent)	Rapport d'évaluation genre	Non prise en compte du genre dans l'évaluation	
Action Prioritaire AP 1.5.1.1 : Suivi de l'intégration du genre dans le PAVAL	Niveau de prise en compte du genre dans le PAVAL	Genre sensible	Genre transformateur	Rapport d'activités		PAVAL (chargé de suivi) + chargée de genre
Activité : 1.5.1.1 Suivre l'intégration du genre	Proportion d'activités intégrant le genre suivies	0%	90%	Rapport d'activités		PAVAL (chargé de suivi) + chargée de genre

Activité 1.5.1.1.2 : Intégrer le genre dans le mécanisme de suivi évaluation du projet	Niveau d'intégration du genre	Faible	Excellent	Rapport d'activités		PAVAL (chargé de suivi) + chargée de genre
AXE2 : PRISE EN COMPTE DU GENRE DANS LES CHAINES DE VALEUR						
Objectif de l'axe : Renforcer la prise en compte du genre dans les chaines de valeur						
OS2.1. Prendre en compte le genre au niveau de la production						
Effet Attendu EA.2.1.1 <i>L'accès à la propriété foncière terre des bénéficiaires est améliorée</i>	- Proportion de bénéficiaires ayant accès à la terre	-	90%	Rapport d'activités	Réticence des leaders traditionnels Incapacité financière Retard dans la distribution des intrants	
Action Prioritaire AP 2.1.1.1 : sécurisation foncière pour les femmes et les jeunes			≥			PAVAL + Direction régionale de l'agriculture
Activité 2.1.1.1.1 : Appuyer les femmes et les jeunes à obtenir des documents attestant la propriété des périmètres attribués.	Nombre de femmes et jeunes des coopératives ayant des attestations de propriété foncière rurale	-	70	Rapport d'activités	Dualité juridique Opposition des chefs de terre	Ministère de l'agriculture (DGFOMER)
Activité 2.1.1.1.2 : Sensibiliser les chefs coutumiers, les jeunes et les femmes sur la nécessité de la sécurisation foncière par la	Nombre sensibilisations réalisées	-	5	Rapport d'activités	Droits traditionnels vs Droits positifs Opposition des chefs de terre	Direction régionale de l'agriculture et des aménagements

possession de l'attestation de propriété foncière						hydro-agricoles (DRAAH) des Cascades)
Action Prioritaire AP 2.1.1.2 : Prise en compte du genre dans les périmètres aménagés	Proportion de femmes bénéficiaires	39,58 %	50%	Rapport d'activités	Conflits de pouvoirs Droits traditionnels vs Droits positifs Résistances aux changements Pesanteurs socio culturelles	Conflit possible avec les hommes Indisponibilité de périmètre
	Proportion de jeunes Bénéficiaires	-	40%	Rapport d'activités		
Activité 2.1.1.2.1 : Améliorer la représentation des femmes et des jeunes sur les périmètres irrigués	Proportion de femmes bénéficiaires Proportion de jeunes bénéficiaire (Homme, femmes)	39,58 % (femmes)	50% (femmes)	Rapport d'activité	Réticence des hommes Réticence des chefs de terre Non prévu par le cahier de charge	PAVAL (Spécialiste genre
Effet attendu EA 2.1.2 : les bénéficiaires ont accès facilement aux intrants	Niveau d'accès aux intrants	-	60%	Rapport d'activités	Manque de confiance des femmes	
Prioritaire AP 2.1.2.1 <i>Amélioration de l'accessibilité aux intrants pour les femmes et les jeunes</i>	Niveau de satisfaction des bénéficiaires	40	100% (femmes détentrices de parcelles sur l'aménagement)	Rapport d'activités	Non prise en compte des directives du plan d'action genre	

Activité 2.1.2.1.1 : mener des actions affirmatives ²⁷ en faveur des femmes, des jeunes (filles et garçons) mariés et non mariés, les personnes handicapées, les allogènes	Nombre d'actions Affirmatives Niveau de satisfaction des bénéficiaires des actions affirmatives	00 00	03 70%	Rapport d'activités Rapport d'activité		PAVAL + les partenaires de mise en oeuvre
Activité 2.1.2.1.2 : faciliter l'accès <i>aux intrants pour les femmes et les jeunes</i> au prorata des superficies et des spéculations	Pourcentage de femmes et de jeunes ayant accès aux intrants	-	100%	Rapport d'activités	Incapacité financière des certaines catégories du groupe cible	PAVAL Ministère de l'agriculture
Effet attendu 2.1.3. L'accès au crédit est facilité pour les bénéficiaires	- Niveau d'accès au crédit	-	90%	Rapport d'activités		
Action Prioritaire AP 2.1.3.1 : amélioration de l'accessibilité au crédit	Pourcentage de femmes ayant accès au crédit	-	80	Rapport d'activités	Non application des directives genre	
Activité 2.1.3.1.1. Accompagner les acteurs à l'établissement d'accords de partenariat avec les IMF de la Région des Cascades	<i>Ratio de partenariats développés avec les IMF</i>	00	03	Rapport d'activités	Réticence des IMF Antécédents négatifs	Ministère de l'agriculture, Ministère en charge du genre
Activité 2.1.3.1.2. Lobbying/plaidoyer genre sensible à l'attention des IMF	Nombre de lobbying/plaidoyer réalisé	0	Au moins un par an	Rapport de lobbying/ plaidoyer	Réticence des IMF	

²⁷ Discrimination positive, actions spécifiques en faveur des femmes et des jeunes

AP 2.1.3.2 : Mise en place de mécanisme de crédit adaptés aux activités économiques des femmes	Niveau de prise en compte de la nature des activités des femmes dans l'accès aux crédits	0				
Activité 2.1.3.2.1 Orienter les femmes et les jeunes vers les différents fonds d'appui public et privées existants	Niveau de satisfaction des bénéficiaires	0	80%	Rapport d'activités		Ministère en charge du genre
Activité 2.1.3.2.2 : Sensibiliser les bénéficiaires sur la caution solidaire	Proportion de personnes sensibilisées	00	80%		Peur des femmes du crédit	Ministère en charge du genre
Objectif spécifique OS 2.2 : Prendre en compte le genre dans les mesures de sauvegarde environnementale						
Effet attendu 2.2.1 : les mesures de sauvegarde environnementale sont genre sensibles	Niveau de prise en compte du genre dans les mesures de sauvegarde environnementale	Insuffisant	Excellent	Rapport d'activités		Ministère de l'environnement+ chargé de suivi du PAVAL
Prioritaire AP 2.2.1.1 <i>renforcement des capacités de toute l'équipe en genre et « gestion environnementale et sociale des projets</i>	Niveau d'intégration du compte du genre dans les mesures de sauvegarde environnementale	Faible	Excellent	Rapport d'activités		Direction régionale de l'environnement, de l'économie verte et du changement climatique (DREVCC)

Activité 2.2.1.1.1 : Former l'UGP en genre et gestion environnementale et sociale des projets	Nombre de personnes formées	-	100% Equipe terrain	Rapport de formation	Disponibilité du personnel Mobilité du personnel	Direction régionale de l'environnement, de l'économie verte et du changement climatique (DREVCC)
Activité 2.2.1.1.2 : Prévoir un effet environnemental et social différencié selon le genre	Disponibilité d'étude d'impact environnemental selon le genre	-	1	Rapport d'évaluation Rapport d'activités	Insuffisance de données désagrégées	Direction régionale de l'environnement, de l'économie verte et du changement climatique (DREVCC) Direction régionale du genre et de la famille
Activité 2.2.1.1.3 : Tenir compte des rôles de genre dans la mise en œuvre PGES et du PAR	Niveau de prise en compte du genre dans la mise en charge du PGES et du PAR	-		Rapport d'activités		Ministère de l'environnement et ministère en charge du genre
Objectif spécifique OS 2.3 : Prendre en compte du genre dans la transformation						
Effet attendu EA 2.3.1 : l'entreprenariat agricole est promu	Proportion d'entreprises créées par les bénéficiaires	00	40%	Rapport d'activité	Incompétence des bénéficiaires ou non maîtrise des procédures	

Action prioritaire AP 2.3.1.1 : développer l'esprit entrepreneurial des bénéficiaires femmes et les jeunes	Niveau d'esprit entrepreneurial des bénéficiaires	00	80%	Rapport d'activité	Réticence Peur de la modernisation Analphabetisme	Maison de l'entreprise
Activité 2.3.1.1.1 Faciliter la création d'entreprise agricole	Nombre de coopératives appuyées pour la création d'entreprise	01	3	Rapport d'activité		Direction régionale de l'agriculture et des aménagements hydro-agricoles (DRAAH) des Cascades)
Activité 2.3.1.1.2 : Appuyer les coopératives à gestion d'entreprise agricole	Proportion de coopératives appuyées	-	90%	Rapport d'activité	Analphabetisme	Direction régionale de l'agriculture et des aménagements hydro-agricoles (DRAAH) des Cascades)
Activité 2.3.1.1.3 : Former les femmes et les jeunes à l'entreprenariat agricole	Proportion de personnes formées	00	80	Rapport d'activité	Analphabetisme surtout des femmes Pesanteurs socio-culturelles	Maison de l'entreprise
Activité A.2.3.1.1.4 Appuyer davantage la transformation d'autres	Proportion de ressources	00	40%	Rapport d'activités	Analphabetisme des femmes	Direction régionale de l'agriculture et

produits (huile de sésame etc.).	investies dans la transformation				Manque d'intérêt à l'entreprenariat des femmes	des aménagements hydro-agricoles (DRAAH) des Cascades)
Objectif spécifique OS 2. 4 : Prendre en compte du genre dans la commercialisation						
Effet attendu (EA) 2.4.1 Les bénéficiaires maîtrisent de l'évolution du marché	Niveau d'accès à la technologie	-	90%	Rapport d'activité	Incapacité financière	Direction régionale du genre et de la famille
Action Prioritaire (AP) 2.4.1.1 : Appui à l'accès au système d'information sur les marchés	Proportion de personnes ayant accès système sur les marchés	-	80%	Rapport d'activités	Rapport d'activités	Direction régionale de l'agriculture et des aménagements hydro-agricoles (DRAAH) des Cascades)
Activité 2.4.1.1.1 Sensibiliser sur l'obtention d'un téléphone portable Android	Proportion de personnes sensibilisées	-	80%	Rapport d'activités	Incapacité financière	Direction générale du genre et de la famille
Activité 2.4.1.1.2. Former les membres des bureaux des coopératives du périmètre à l'utilisation des TICs pour des informations sur le marché	Proportion des membres du bureau formés	00	80% (des membres des bureaux)	Rapport d'activités	Analphabétisme	Direction régionale de l'agriculture et des aménagements hydro-agricoles

						(DRAAH) des Cascades)
Activité 2.4.1.1.3 : Former les producteurs-trices au warrantage pour améliorer les coûts sur le marché et plus spécifiquement les femmes	Nombre de producteurs-trices formés	-	50 (05 personnes par coopérative en zone aménagée 15 en zone non aménagé)	Rapport d'activités		Direction régionale de l'agriculture et des aménagements hydro-agricoles (DRAAH) des Cascades)
AP 2.4.1.2. Renforcement des capacités des producteurs/trices pour la conservation, la gestion de stocks	Nombre de producteurs renforcés	-	50 (05 personnes par coopérative en zone aménagée 15 en zone non aménagé)	Rapport d'activités	Manque de moyen	Direction régionale de l'agriculture et des aménagements hydro-agricoles (DRAAH) des Cascades)
Activité 2.4.1.2.1 : Former les producteurs/trices pour la conservation et la gestion des stocks	Nombre de producteurs-formés	-	50 (05 personnes par coopérative en zone aménagée	Rapport d'activité		Direction régionale de l'agriculture et des aménagements hydro-agricoles (DRAAH) des Cascades)

			15 en zone non aménagé)			
Activité 2.4.1.2.2 : Former sur la qualité, le marketing et la contractualisation	Nombres	-	50 (05 personnes par coopérative en zone aménagée 15 en zone non aménagé)	Rapport d'activité	Analphabetisme	Direction régionale de l'agriculture et des aménagements hydro-agricoles (DRAAH) des Cascades)
Objectif spécifique OS2.5 Renforcer l'autonomisation économique des femmes et des jeunes						
Effet attendu EA 2.5.1 Les femmes et les jeunes acquis une autonomisation économique accrue	Proportion de femmes et de jeunes autonomes	-	80%	Rapport d'activités	Analphabetisme Relations de pouvoir entre genres	Ministère en charge du genre
Actions prioritaires AP 2.5.1.1 : Promotion de l'autonomisation économique des femmes et des jeunes	Niveau d'autonomisation des femmes et des jeunes	-	60	Rapport d'activités	Analphabetisme Relations de pouvoir entre genres	Ministère en charge du genre
Activité A. 2.5.1.1.1 : Orienter les femmes et de	Proportion de femmes et de jeunes orientés	00	80%	Rapport d'activités	Difficultés de changement	Direction régionale de l'agriculture et des

jeunes vers les maillons porteurs et à plus-value élevée						aménagements hydro-agricoles (DRAAH) des Cascades)
Activité 2.5.1.1.2 : Développer l'entreprenariat agricoles des femmes et des jeunes	Nombre d'entreprise créées par les femmes et les jeunes	-	100	Rapport d'activités		Maison de l'entreprise, ministère de l'agriculture, ministère de la jeunesse et de l'emploi Ministère en charge du genre
AP 2.5.1.2 : Promotion de la masculinité positive	Proportion d'homme et jeune hommes sensibilisé sur la masculinité positive	00	50%	Rapport d'activités	Pesanteurs sociaux culturelles	Ministère en charge du genre
Activité 2.5.1.2.1. Impliquer les hommes et jeunes hommes dans toutes les initiatives à l'attention des femmes et jeunes femmes	Proportion d'hommes impliqués dans les initiatives à l'attention des femmes et jeunes femmes	00	50%	Rapport d'activités	Pesanteurs sociaux culturelles Division sexuelle du travail	Ministère en charge du genre
Activité 2.5.1.2.2 : Installer des couples et coopératives	Proportion de couples modèles	00	40%	Rapport d'activités	Pesanteurs socioculturelles	Ministère en charge du genre

modèles pour le partage d'expériences	prêts à partager leurs expériences					
AXE 3 : LUTTE CONTRE LES VBG, PROMOTION DE LA COHESION SOCIALE ET DE LA PAIX						
Objectif de l'axe : Promouvoir la lutte contre les VBG et la cohésion sociale						
Objectifs spécifiques OS 3.1. Réduire les facteurs de risques pour la cohésion sociale						
Effet attendu EA 3.1.1 : la lutte contre les VBG et la cohésion sociale sont promues	Niveau de réduction des VBG Niveau de cohésion sociale	- Moyen	Excellent Excellent	Rapport d'activités	Pesanteurs sociaux culturelle Insuffisance de terre Non acceptation des allogènes	
Action prioritaire AP 3.1.1.1 travailler en synergie les OSC locales intervenant sur les VBG (OCADES, MUNYU, RAMZIA)	Niveau de collaboration avec les OSC qui luttent contre les VBG	Faible	Excellent	Rapport d'activités		PAVAL + Ministère en charge du genre
Activité 3.1.1.1.1. Sensibilisation des cibles du projet sur les VBG	Proportion de bénéficiaires sensibilisées	00	80%	Rapport d'activités		Ministère en genre du genre organisations intervenants sur les VBG
Activité 3.1.1.1.2 Orienter les victimes vers les alternatives non judiciaires et judiciaires	Proportion de victimes orientée vers les alternatives	00	90%	Rapport d'activités	Silence des victimes	Refus des victimes

	judiciaires et non judiciaires					
Activité 3.1.1.1.3 : Sensibiliser les femmes et les filles sur leurs droits à l'intégrité physique et morale et sur la loi 061 portant « prévention, répression et réparation des violences à l'égard des femmes et des filles et prise en charge des victimes »	Nombre de sensibilisations réalisées	00	4	Rapport d'activités		Spécialiste genre et nutrition Ministère en charge du genre
Activité 3.1.1.1.4 : Former le personnel du projet sur les VBG et sur la loi 061 portant « prévention, répression et réparation des violences à l'égard des femmes et des filles et prise en charge des victimes »	Proportion de personnes formés	00	100%	Rapport de formation		Spécialiste genre et nutrition Ministère en charge du genre
AP3.1.1.2. Renforcement de la cohésion sociale	Niveau de cohésion dans la zone du projet	Acceptable	Excellent	Rapport d'activités		Ministère en charge du genre OSC partenaires
Activité 3.1.1.2.1. Sensibiliser sur la nécessité et	Proportion de bénéficiaires sensibilisées	00	60%	Rapport d'activités		Ministère en charge du genre

le bien-fondé de la cohésion sociale						
Activité 3.1.1.2.2. Faire des plaidoyers auprès des chefs coutumiers et religieux sur les VBG et la cohésion sociale	Nombre de plaidoyers réalisés			Rapport d'activités	Pesanteurs socioculturelles	Direction régionale du genre et de la famille, OSC
AP3.1.1.3 : Renforcement du rôle des femmes et des jeunes dans la paix	Proportion femmes et des jeunes bénéficiaires du projet dans le processus de paix et sécurité	-	30%	Rapport d'activités		Ministère en charge du genre
Activité 3.1.1.3.1	Participer à ma mise en œuvre du nouveau plan d'action de la 1325	00	Nombre d'activités du plan d'action réalisé pris en charge partiellement ou totalement	Rapport d'activités	Difficulté budgétaire	Ministère en charge du genre PAVAL
Activité 3.1.1.3.2. Former les chefs religieux et les présidents-es des coopératives préventions et gestions des conflits	Proportion de chefs religieux de et les présidents-es des coopératives préventions et gestions des conflits	00	50	Rapport de formation	Réticence des cibles	Ministère en charge du genre

Activité 3.1.1.3.3. Former un pool de formateurs-trices endogènes en médiation communautaire	Nombre de femmes formées Nombre de jeunes formés	00	100	Rapport de formation	Difficultés budgétaire	Ministère en charge du genre MATD OSC
Objectif spécifique OS 3.2 : Prendre en compte la situation humanitaire de la région des Cascades						
Effet attendu EA 3.2.1 : les effets de la crise humanitaire sont atténués		-	Niveau de prise en charge des personnes déplacées.			
Activités 3.2.1.1.1 : Organiser une rencontre de réflexions sur la faisabilité de l'insertion des personnes déplacées sur les périmètres aménagés	Disponibilité du rapport d'étude	-	01	Rapport d'activités	Insuffisance de fonds	PAVAL + Direction régionale de l'agriculture et des aménagements hydro-agricoles (DRAAH) des Cascades)
Activités 3.2.1.1.2 : Appuyer les femmes déplacées pour la commercialisation et la transformation des produits agricoles	Nombre de femmes appuyées	-	50	Rapport d'activités	Insuffisance de compétence Insuffisance de moyens financiers Analphabétisme	PAVAL + Direction régionale de l'agriculture et des aménagements hydro-agricoles (DRAAH) des Cascades) +

						Ministère en charge du genre
Activité 3.2.1.1.3 : Inclure les femmes allaitantes et enfants de personnes déplacées dans le GASPA	Nombre d'enfants pris en charges	-	100	Rapport d'activités	Indisponibilité budgétaire	Ministère en charge de l santé
AXE 4 : APPRENTISSAGE ET DIFFUSION DES EXPERIENCES						
Objectif de l'axe : mutualiser les expériences acquises						
Objectif spécifique oS 4.1 : Consolider de l'intégration du genre dans le projet et dans sa zone d'intervention par un meilleur partage d'expériences et des bonnes pratiques.						
Effet attendu (EA) 4.1.1 : le PAVAL est une référence dans la région Cascades en matière de genre	Ration de bonnes pratiques mutualisées	00	80%	Rapport d'activité Rapport d'évaluation		
AP4.1.1.1 Capitalisation des bonnes pratiques et partage d'expérience entre coopératives	Pourcentage de bonnes pratiques capitalisé	00	100%	Rapport d'activités		
Activité 4.1.1.1.1 Réaliser un document sur les bonnes pratiques à capitaliser	Nombre de bonnes pratiques identifié	00	15	Rapport d'activités		PAVAL + les partenaires de mise en œuvre
Activité 4.1.1.1.2 diffuser les bonnes pratiques	Ratio de bonnes pratiques diffusé	00	100%	Rapport d'activités		

Action prioritaire AP4.1.1.2. Mutualisation des expériences	Proportion d'expérience mutualisée	00	100%	Rapport d'activités		
Activité 4.1.1.2.1 Conduire des ateliers de mutualisation d'expériences avec les partenaires de mise en œuvre et des projets similaires	Nombre de participants-es à l'atelier	00	02	Rapport d'activités		Expert genre les partenaires de mise en œuvre
Activité 4.1.1.2.2 : Organiser des ateliers de partage d'expérience entre coopératives	Proportion de coopératives à l'atelier	00	60%	Rapport d'activités		expert genre PAVAL

X. STRATEGIE DE MISE EN ŒUVRE

Pour assurer au plan d'action plus de crédibilité et de viabilité, il y a lieu de s'assurer de sa parfaite cohérence avec les stratégies officielles de développement déjà adoptées à l'échelle du pays et spécifiquement ceux des ministères partenaires de mise en œuvre.

Le genre est transversal et intersectoriel donc la mise en œuvre du plan requiert une approche participative et inclusive afin d'éviter toute discrimination ou marginalisation d'acteurs. Le PAVAL a privilégié la stratégie du faire-faire et a signé des conventions de partenariat avec les ministères sectoriels selon leurs domaines d'intervention. Cependant, à l'interne, la mise en œuvre du plan d'action dépend fortement des chargés de suivi avec la coordination de la spécialiste genre et nutrition du projet. C'est uniquement à ce niveau qu'à tout moment on peut interpeler les parties prenantes sur les inégalités hommes-femmes en termes de représentation des femmes et des hommes au niveau du projet, des coopératives et l'intégration du genre tant au niveau institutionnel qu'au niveau de la mise en œuvre des activités du projet.

10.1. Le renforcement des capacités et compétences en genre

L'identification des besoins en formation en genre de l'équipe du projet et des partenaires de mise en œuvre montre qu'un renforcement des capacités s'avère nécessaire en genre pour une mise en œuvre efficace du plan d'action. Il est évident que sans une maîtrise de la problématique genre, il est impossible pour les agents de développement de mettre en œuvre un projet genre sensible et encore moins un plan d'action genre. Ce renforcement devra essentiellement porter sur genre et planification pour l'équipe du projet et les partenaires de mise en œuvre.

10.2. . Rôle des acteurs

10.2.1. Au niveau national

Le PAVAL est sous tutelle du ministère de l'agriculture qui a une direction chargée des projets au niveau de la Direction Générale des Etudes et des Statistiques Sectorielles (DGESSION) qui joue un rôle de suivi et de supervision des projets. A ce titre, elle joue un rôle important dans la mise en œuvre de tout projet et spécifiquement au niveau du suivi évaluation. En ce qui concerne le projet PAVAL, la DGESSION est la structure qui devrait capitaliser les résultats de la mise en œuvre en faisant ressortir les bonnes pratiques pour la mutualisation avec d'autres projets ; ce qui lui offre l'opportunité d'asseoir un partenariat ou un cadre de réflexion sur l'intégration du genre dans les projets du ministère. Ce cadre pourrait être animé par la Cellule genre du ministère qui a comme attribution selon l'organisation du ministère en son article 62 stipule : La Cellule genre (CG) est chargée : -

- de la prise en compte effective du genre dans les politiques, plans, programmes et projets ;
- du suivi et de l'évaluation des activités liées au genre ;
- et l'appropriation du concept genre par les différents acteurs du département ;
- de la participation à la définition des indicateurs sexo-spécifiques ;

- de l'élaboration et de la soumission au Ministre de projets de plans d'actions genre de la formulation de recommandations et de toutes mesures correctives appropriées pour la bonne mise en œuvre de la politique nationale genre ;
- Etc....

De part ses missions, la Cellule genre est porteuse du projet en ce sens qu'elle peut participer avec les partenaires de mise en œuvre à la réussite de beaucoup d'activités du plan d'action genre et spécifiquement les renforcements de capacités, et le suivi évaluation dans la finalisation des indicateurs genre. Dans ce sens, la spécialiste genre et le chargé de suivi du projet doivent les impliquer dans leurs activités pour assurer une participation des toutes les parties prenantes du projet.

10.2.2. *Au niveau local*

- **UGP/ Coordonnateur**

Le coordonnateur est le premier responsable de la mise en œuvre du plan d'action genre. A ce titre, il est chargé de :

- coordonner et contrôler l'ensemble des activités du projet en prenant en compte le genre ;
- coordonner la préparation des protocoles, des TDR des études, les dossiers de consultation et suivre l'exécution des protocoles et le processus de recrutement des consultants en y intégrant la dimension genre ;
- coordonner l'application effective des recommandations issues des Comités de revues, des audits techniques, administratifs et financiers, des missions de supervision effectués au niveau du projet relatives au genre;
- apporter son soutien permanent tant matériel qu'immatériel pour la mise en œuvre de toutes les actions genre.

- **Expert Genre et nutrition**

Elle joue un rôle essentiel dans la mise en œuvre du plan. Elle jouera un rôle d'appui-conseil aux autres membres de l'UGP et de même coordonnera avec les partenaires de mise en œuvre la réalisation de activités tout en veillant à la prise en compte du genre. Elle devra également offrir un appui-conseil au chargé de suivi pour assurer la prise du genre au niveau des indication (désagrégation selon le genre). Enfin, en matière d'intégration du genre, elle assurera la liaison entre le stratégique et l'opérationnel.

- **Les autres membres de l'UGP**

Chaque membre de l'équipe a une responsabilité dans l'application de l'approche genre dans la mise en œuvre du PAVAL. Pour un meilleur succès de la stratégie, les cadres de l'UCP du PADEL-B doivent s'approprier des enjeux liés au genre et disposer des aptitudes pour accompagner leur intégration effective dans les actions du projet.

Les chefs de services des composantes sont redevables de travailler chacun en ce qui les concerne suivant la stratégie et le plan d'action genre en tenant compte des activités spécifiques définies. Ils sont chargés d'appuyer la spécialiste genre à travers son

implication et l'intégration du genre dans l'élaboration des TDR, des notes conceptuelles et le suivi des différentes études pour la mise en route des activités. Le responsable suivi/évaluation s'assure que le système de suivi/évaluation permet d'apprécier les indicateurs clés de la stratégie genre à travers des données désagrégées par sexe mais aussi des informations de nature à mieux renseigner sur le niveau de prise en compte des intérêts stratégiques et des besoins pratiques des femmes et des jeunes.

La mise à contribution du chargé de communication est capitale pour assurer l'information/ sensibilisation de toutes les catégories d'acteurs du projet de façon équitable et égale. Outre cela, la stratégie communicationnelle est basée sur le changement de comportement des femmes et des hommes. Pour appuyer le plaidoyer en faveur de l'égalité, de l'équité des activités de communication intégreront :

- L'utilisation de canaux spécifiques d'information et de communication ;
- la représentation audiovisuelle des inégalités entre homme et femmes en proposant des solutions de réduction des inégalités (sketchs, émissions télé et radio) ;
- la promotion du système d'information existant etc....

Les spécialistes questions sociales et sauvegardes environnementales et sociales veillent au respect des dispositions contenues dans le CPRP et le PGES en intégrant le genre.

- ***Les partenaires de mise en œuvre***

Dans le cadre de sa mise en œuvre, le PAVAL applique la stratégie du faire-faire qui consiste à responsabiliser les partenaires dans l'exécution des activités définies par composante. Ces partenaires sont les directions provinciales des ministères sectorielles concernés (ministères de l'agriculture, environnement, santé, genre). Outre ces structures, certaines ONG intervenant comme prestataires du projet peuvent fournir de l'information, des pistes de réflexion, des expériences dans le travail de sensibilisation/plaidoyer pour la prise en compte du genre dans la mise en œuvre des actions et la mise en place des instances de décision communautaire. Ces structures aussi bien publiques que privées renforcent entre autres, l'intégration du genre dans l'exécution des activités.

La multiplicité des acteurs et la recherche de synergie d'action dénote un choix d'approche participative et inclusive pour la mise en œuvre du projet. De plus, le projet prend en compte toutes les thématiques transversales à savoir les droits humains, les question humanitaires et nutritionnelles.

La réussite de l'intégration du genre dépend fortement du ministère en charge du genre au regard de la convention signée avec elle et des responsabilités qui lui sont confiées à travers la matrice de planification.

10.2.3. Stratégie de communication

Pour maintenir efficacement l'approche inclusion et ne laisser personne pour compte, la communication pour le développement est une approche que le projet devrait adopter. En effet, elle permet la prise en compte des besoins des groupes les plus défavorisés et vulnérables et offre l'opportunité aux communautés d'être informer et de pouvoir agir pour ce qui concerne les décisions qui les concernent.

Aussi « la communication pour le développement est un processus social fondé sur la promotion du dialogue entre les communautés et les décideurs à l'échelon local, national et régional. Elle a pour but de promouvoir, développer et mettre en œuvre des politiques et des programmes qui améliorent la qualité de la vie pour tous ²⁸ ».

L'impact de l'organisation sociale sur les rôles de genre fait que l'intégration du genre nécessite un changement de comportement positif adaptés. Par conséquent, il faut une communication axée sur celle-ci à travers divers canaux et spécifiquement les radios communautaires avec des émissions sur le genre et développement.

Au niveau stratégique (leaders communautaires), il serait nécessaire d'utiliser l'approche plaidoyer pour un changement de comportement.

La communication pour le développement de comportement a des effets sur les différents domaines d'intervention du projet à savoir l'égalité des sexes, l'environnement.

XI. MECANISME DE SUIVI-EVALUATION

Pour apprécier les avancées dans la mise en œuvre du Plan d'Action genre dans la promotion de l'égalité et l'équité entre femmes et hommes, il est nécessaire de disposer à tout moment des informations pertinentes.

Ces informations qui portent, entre autres, sur le statut des femmes, des hommes , des relations de genre en termes de rôles, de responsabilités, d'accès, de contrôle des ressources (sociales, productives et d'influence), d'accès et de participation à la prise de décision, de jouissance des droits fondamentaux dans divers domaines de la vie sociale, l'autonomisation économique des femmes, la participation aux organisations agricoles sont le produit du système de suivi et d'évaluation. Leur analyse avec les acteurs clés contribueront à la prise de décision pour améliorer les actions engagées

Ce dispositif de suivi prend en compte deux aspects à savoir le suivi intégrant le genre et le suivi de l'intégration du genre.

Le suivi de l'intégration du genre permettra de faire au niveau des processus le suivi de la **mise en place des stratégies d'entrées** pour l'intégration du genre et au niveau

²⁸ OIT-FHI, *Trousse de communication pour le changement de comportement concernant le VIH/SIDA*, OIT, 2008, disponible à : http://www.ilo.org/aids/Publications/lang--en/docName--WCMS_115460/index.htm in La communications pour les développement, 2010

des impacts le suivi des effets et des impacts **des stratégies** pour l'intégration sur la planification.

Le suivi intégrant le genre permettra d'assurer le suivi du processus planification **différentes étapes de la planification / budgétisation**, la contribution et participation F/H (qui participe à quoi ? avec quoi ?). Au niveau du suivi des **effets et impacts** du projet sur les F/H. A ce niveau, les investigations du suivi s'articuleront autour des questionnements suivants :

- le projet apporte-t-il des avantages aussi bien aux femmes qu'aux hommes ?
- le projet a-t-il modifié les rapports entre les femmes et les hommes du groupe-cible ?
- le projet engendre-t-il de nouveaux problèmes liés au genre ?
- le projet a-t-il un impact négatif sur certaines femmes ou sur certains hommes.

Le suivi se fera à travers une batterie consensuelle d'indicateurs regroupés en deux catégories : (i) les indicateurs de processus, (ii) les indicateurs d'effets.

Le suivi régulier de ces indicateurs permettra de rendre compte régulièrement des performances et d'apporter des mesures correctives en cas d'écart des réalisations par rapport aux résultats.

Les indicateurs construits à partir des données désagrégées selon le sexe et les indicateurs sexospécifiques serviront de base pour orienter la prise de décision en faveur de l'équilibre recherché dans tous les domaines, c'est-à-dire l'égalité de genre.

C'est à cet effet que le schéma de mise en œuvre du Plan d'Actions genre couvrant la période 2023- 2024 s'est inscrit dans la dynamique d'un mécanisme de suivi permanent basé sur des indicateurs consensuels prenant en compte les domaines de mise en œuvre du projet à travers les axes du plan.

Par ailleurs, le Plan d'action fera l'objet d'une évaluation à mi-parcours, qui va lui permettre de prendre en compte les conclusions issues de celle-ci et également les changements de contexte

Enfin de période, une évaluation externe fera le bilan de la mise en œuvre du plan d'action genre et dégagera les défis qui restent à relever et les perspectives.

Au niveau de l'UGP/PAVAL

Un dispositif de suivi sera mis en place à deux niveaux :

- D'abord au niveau des ressources humaines pour suivre l'évolution de la représentation des femmes. Le chargé de suivi-évaluation donnera des fiches de collecte de données pour avoir une situation tous les six mois et éventuellement après chaque recrutement. Il devra attirer l'attention de l'administration sur les déséquilibres hommes-femmes dans le personnel.
- Au niveau institutionnel, la spécialiste genre et nutrition fera le point sur la culture organisationnelle du genre dans l'institution et identifier les enjeux et

les défis à relever. En collaboration avec le chargé de suivi définir les modalités de suivi de l'intégration du genre au niveau organisationnel.

Au niveau des activités, le chargé de suivi-évaluation et celle chargée de genre devront définir les modalités du suivi intégrant le genre.

Les outils de suivi-évaluation seront :

- les fiches de collecte de données ;
- les rapports;
- les tableaux de bord ;
- les bulletins périodiques d'indicateurs ;
- la base de données informatisée.

• **BAD**

Vu que la Banque à travers son expert genre accompagne le PAVAL pour la prise en compte effective du genre dans la mise en œuvre des activités, il pourrait coordonner le suivi de l'intégration du genre en définissant les modalités pratiques de ce suivi.

La mise en œuvre efficace des activités nécessite, non seulement un suivi/contrôle régulier aux différents niveaux d'exécution, mais également des missions d'appui-contrôle et d'évaluation externes. Concernant les évaluations, on peut prévoir une à mi-parcours et une évaluation à la fin du plan. Elles seront l'occasion de mesurer l'intégration du genre, de voir comment valoriser et pérenniser les acquis, corriger les erreurs éventuelles et envisager des nouvelles orientations pour une meilleure prise en compte du genre.

XII. COUT ET MECANISME DE FINANCEMENT

12.1. Récapitulatif des coûts

Tableau 20 : Coût du plan

Axes	Coût
Axe 1	41 946 500
Axe 2	65770000
Axe 3	33142500
Axe 4	21177500
TOTAL DES AXES	162 036 500

Source : la consultante

12.2. Budget détaillé



12.3. Mécanisme de financement

L'élaboration du plan d'action fait partie intégrante des activités prévues par le projet, de ce fait il est financé par le projet dans son budget. Toute la synergie d'action et le partenariat peuvent apporter des compléments à ce financement vu les missions des partenaires de mise en œuvre qui sont les ministères sectoriels et les organisations de la société civile.

Le projet doit connaître bien les parties prenantes du projet pour voir les activités qui sont déjà menées dans la zone en termes de prises en compte du genre et voir la possibilité de la synergie d'action pour minimiser les coûts. Il s'agirait alors d'accompagner ces actions pour plus d'efficacité.

XIII. CADRE PROGRAMMATIQUE

Tableau 21: Cadre programmatique

Logique d'intervention	Indicateurs	Références	cibles	2023	2024
AXE 1 :					
Objectif spécifique OS 1.1: Instaurer une culture de gender mainstreaming dans le PAVAL					
2Effet Attendu EA .1.1.1 : Le PAVAL est un projet genre transformateur	Niveau de prise en compte du genre dans le projet	00%	100%	X	X
Action Prioritaire (AP) 1.1.1.1 : Prise de mesures pour parfaire l'institutionnalisation du genre dans le projet	Proportion de mesures prises	00%	80%	X	X
Activité 1.1.1.1.1 : Prendre des mesures pour l'institutionnalisation du genre	Nombre de mesures prises - Désagrégation systématique des données selon le genre - Analyse comparative - Mesures affirmatives	00	03	X	X
Activité 1.1.1.1.2 : Faire une lecture genre des documents de base du projet pour améliorer leur sensibilité genre	Nombre de documents relus (manuel de suivi, Convention, cahier de charge, etc.)	00	3	X	
Objectif spécifique OS1.2 : Renforcer les capacités et compétences du personnel et des partenaires de mise en œuvre					

Effet Attendu EA 1.2.1 : les compétences du personnel et des partenaires de mise en œuvre et des partenaires de mise en œuvre sont renforcées	Proportion du personnel et de partenaires renforcés	00	95%		
Action prioritaire AP 1.2.1.1 : renforcement des capacités du personnel et des acteurs de mise en œuvre du projet				X	
Activités 1.2.1. 1.1 : Former/recycler le personnel du projet en genre et planification		00%	100%	X	
Activités 1.2.1.1.2. Organiser un atelier d'harmonisation du concept de genre des acteurs de mise en œuvre du projet	Nombre de partenaires participants-es à l'atelier	00	30	X	
Activité : 1.2.1.1.3. Suivre l'intégration du genre	Niveau d'intégration du genre dans le projet	Faible	Excellent	X	X
Activité. 1.2.1.1.4: Intégrer le genre dans le mécanisme suivi-évaluation	Niveau d'intégration du genre dans les outils de suivi du projet	00	100%	X	X
Objectif spécifique OS 1.3 : Sensibiliser les bénéficiaires sur les questions de genre					
Effet Attendu (EA) 1.3.1 : les bénéficiaires sont sensibles à la question du genre	Proportion de bénéficiaires sensibilisés	00	80%		X
AP 1.3.1.1 Renforcement des capacités des bénéficiaires du projet sur l'égalité des sexes	Proportion de bénéficiaires renforcés sur l'égalité de sexe	00	80%		X
Activités 1.3.1.1.1 : Former les responsables coopératives et les leaders religieux sur le genre	Proportion des responsables de	00	100%		X

	coopératives et de leaders religieux formés				
Activités 1.3.1.1.2 : Former des formateurs endogènes pour sensibiliser les bénéficiaires et la communauté locale sur le genre	Nombre de formateurs endogènes formés	00	60		X
Activités 1.3.1.1.3 : Faire des partenariats avec les organisations de la société civile intervenant sur le genre et la participation citoyenne	Nombre de protocoles établi	00	03	X	
Activités 1.3.1.1.4 : Mener des activités d'Information, Education, communication/changement auprès des bénéficiaires	Nombre d'actions menées	00	12	X	X
Objectif spécifique 1.4. Renforcer la capacité du leadership de la gente féminine dans les organisations de producteurs et de gestion des ouvrages hydro-agricoles					
Effet attendu EA 1.4.1 Les femmes et les jeunes représentent au moins 50% des membres des bureaux des coopératives et de gestion des ouvrages hydrauliques	Proportion de femmes et de jeunes dans les bureaux des coopératives et des ouvrages d'hydrauliques	20%	60%		
AP1.4.1.1 : Amélioration de la représentation des femmes et des jeunes dans les bureaux exécutifs des coopératives et gestion des ouvrages d'hydrauliques	% de femmes et des jeunes dans les bureaux exécutifs des coopératives et de gestion des ouvrages hydrauliques	10 à 20%	50%	X	X
Activité 1.4.1.1.1 Sensibiliser les coopératives pour un quota de 40% d'au moins de femmes et jeunes dans les bureaux	Proportion de femmes dans les coopératives	20 à 30%	50%	X	X

exécutifs des coopératives et de gestions des ouvrages hydrauliques	Proportion de femmes dans les bureaux des nouvelles coopératives				
Activités 1.4.1.1.2. Accompagner la mise en place des coopératives féminines conformément à l'OHADA	Nombre de coopératives coachées	01	3	X	X
Activité 1.4.1.1.3. Sensibiliser les hommes sur la nécessité de la participation des femmes à la gestion des ouvrages d'hydraulique	Pourcentage d'hommes sensibilisés	10 à 20%	30 à 50%	X	X

Objectif spécifique OS1.5 : Assurer le suivi évaluation de l'intégration du genre dans le projet

Effet Attendu (EA) 1.5.1 : le suivi et l'évaluation de l'intégration du genre dans le projet sont assurés	Niveau de sensibilité genre du projet	Genre sensible (faible)	Genre transformateur (excellent)		
Action Prioritaire AP1.5.1.1 : Suivi de l'intégration du genre dans le PAVAL	Niveau de prise en compte du genre dans le PAVAL	Genre sensible	Genre transformateur		
Activité : 1.5.1.1.1 Suivre l'intégration du genre	Proportion d'activités intégrant le genre suivies	0%	90%	X	X
Activité 1.5.1.1.2 : Intégrer le genre dans le mécanisme de suivi évaluation du projet	Niveau d'intégration du genre	Faible	Excellent	X	X

AXE 2 : PRISE EN COMPTE DU GENRE DANS LES CHAINES DE VALEUR

OS 2.1. Prendre en compte le genre au niveau de la production					
Effet Attendu (EA) 2.1.1 L'accès à la propriété foncière est terre des bénéficiaires est amélioré	- Niveau d'accès à la terre	-			

Action Prioritaire AP 2.1.1.1 : Sécurisation foncière pour les femmes et les jeunes	Niveau d'accès à la propriété foncière des femmes et des jeunes	-		X	X
Activité 2.1.1.1.1 : Appuyer les femmes et les jeunes à obtenir des attestations de possession foncières pour sécuriser leur propriété	Proportion de femmes et jeunes des coopératives ayant des attestations de propriété foncière rurale	-	75%	X	X
Activité 2.1.1.1.2 : Sensibiliser les chefs coutumiers, les jeunes et les femmes sur la nécessité de la sécurisation foncière par la possession de l'attestation de propriété foncière	Nombre sensibilisations réalisées	-	75%	X	X
Action Prioritaire AP 2.1.1.2 : Prise en compte du genre dans les périmètres aménagés	Proportion de femmes bénéficiaires	39,58 %	50%	X	X
Activité 2.1.1.2.1 : Améliorer la représentation des femmes et des jeunes sur les périmètres irrigués	Proportion de femmes et de jeunes bénéficiaires de périmètres	39,58 % 20% de jeunes	50		
Effet attendu EA 2.1.2 : les bénéficiaires ont accès facilement aux intrants					
Prioritaire AP 2.1.2.1 <i>Amélioration de l'accessibilité aux intrants pour les femmes et les jeunes</i>	Niveau de satisfaction des bénéficiaires	40		X	
Activité 2.1.2.1.1 : mener des actions affirmatives ²⁹ en faveur des femmes, des jeunes (filles et garçons) mariés et non mariés, les personnes handicapées, les allophones	Nombre d'actions Affirmatives Niveau de satisfaction des bénéficiaires des actions affirmatives	00 03		X	X

²⁹ Discrimination positive, actions spécifiques en faveur des femmes et des jeunes

Activité 2.1.2.1.2 : faciliter l'accès aux intrants pour les femmes et les jeunes au prorata des superficies et des spéculations	Niveau de satisfaction des bénéficiaires	00		X	X
Prioritaire AP 2.1.2.1 Amélioration de l'accessibilité aux intrants pour les femmes et les jeunes	Niveau de satisfaction des bénéficiaires	-	60%		
Activité 2.1.2.1.2 : faciliter l'accès aux intrants pour les femmes et les jeunes au prorata des superficies et des spéculations	Niveau de satisfaction des bénéficiaires	0	03	X	X
Effet attendu 2.1.3. L'accès au crédit est facilité pour les bénéficiaires					
Action Prioritaire AP 2.1.3.1 : amélioration de l'accessibilité au crédit	Niveau de satisfaction des bénéficiaires	Faible	Excellent	X	X
Activité 2.1.3.1.1. Accompagner les acteurs à l'établissement d'accords de partenariat avec les IMF de la Région des Cascades	Ratio de partenariats développés avec les IMF	0	80%	X	X
Activité 2.1.3.1.2. Lobbying/plaidoyer genre sensible à l'attention des IMF	Nombre de lobbying/plaidoyer réalisé	00	100%	X	X
Objectif spécifique OS 2.2 : Prendre en compte le genre dans les mesures de sauvegarde environnementale					
Effet attendu 2.2.1 : les mesures de sauvegarde environnementale sont genre sensibles	Niveau de prise en compte du genre dans les mesures de sauvegarde environnementale	Insuffisant	Excellent		
Prioritaire AP 2.2.1 renforcement des capacités de toute l'équipe en genre et « gestion environnementale et sociale des projets	Niveau d'intégration du compte du genre dans les mesures de sauvegarde environnementale	Faible	Excellent	X	X

Activité 2.2.1.1.1 : Former l'UGP en genre et gestion environnementale et sociale des projets	Nombre de personnes formées	-	100% Equipe terrain	X	X
Activité 2.2.1.1.2 : Prévoir un effet environnemental et social différencié selon le genre	Disponibilité d'étude d'impact environnemental selon le genre	-	1		X
Activité 2.2.1.1.3 : Tenir compte des rôles de genre dans la mise en œuvre PGES et du PAR	Niveau de prise en compte du genre dans la mise en charge du PGES et du PAR			X	x
Objectif spécifique OS 2. 3 : Prendre en compte du genre dans la transformation					
Effet attendu (EA) 2.3.1: l'entreprenariat agricole est promu	Proportion d'entreprises créées par les bénéficiaires	-	90%		
Action prioritaire AP 2.3.1.1 : développement de l'entrepreneuriat agricole au profit des femmes et des jeunes	Nombre de coopératives appuyées pour la création d'entreprise	-	80%	X	X
Activité 2.3.1.1.1 Faciliter la création d'entreprise agricole pour les femmes et les jeunes	Proportion de coopératives appuyées	00	80% (des membres des bureaux)	X	
Activité 2.3.1.1.2 : Appuyer les coopératives en gestion d'entreprise agricole	Proportion de personnes formées	-	50 (05 personnes par coopérative en zone aménagée 15 en zone non aménagé)	X	

Activité 2.3.1.1.3 : Développer l'entreprenariat agricole des femmes et des jeunes	Proportion de ressources investies dans la transformation ³⁰	-	50 (05 personnes par coopérative en zone aménagée 15 en zone non aménagé)	X	X
Objectif spécifique OS 2. 4 : Prendre en compte du genre dans la commercialisation					
Effet attendu (EA) 2.4.1 Les bénéficiaires ont maîtrise de l'évolution du marché	Niveau de maîtrise de l'évolution des marchés	-	90%	X	X
Action Prioritaire (AP) 2.4.1.1 : Appui à l'accès au système d'information sur les marchés	Proportion de personnes ayant accès système sur les marchés	-	80%	X	X
Activité 2.4.1.1.1 Sensibiliser sur l'obtention d'un téléphone portable Android	Proportion de personnes sensibilisées	-	80%	X	X
Activité 2.4.1.1.2. Former les membres des bureaux des coopératives du périmètre à l'utilisation des TICs pour des informations sur les marchés	Proportion des membres du bureau formés	00	80% (des membres des bureaux)	X	X
Activité 2.4.1.1.3 : Former les producteurs-trices au warrantage pour améliorer les coûts sur le marché et plus spécifiquement les femmes	Nombre de producteurs-trices formés	-	50 (05 personnes par coopérative en zone aménagée 15 en zone non aménagé)	X	X
AP 2.4.1.2. Renforcement des capacités des producteurs/trices pour la conservation, la gestion de stocks	Nombre de producteurs renforcés	-	50 (05 personnes par coopérative en zone aménagée	X	X

			15 en zone non aménagé)		
Activité 2.4.1.2.1 : Former les producteurs/trices pour la conservation et la gestion des stocks	Nombre de personnes formées	-	70 en zone aménagée 30 en zones non aménagées		
Activité 2.4.1.2.2 : Former sur la qualité, le marketing et la contractualisation	Nombres de personnes formées		70 (05 personnes par coopérative en zone aménagée (40 hommes, 30 FEMMES 30 en zone non aménagé 20 Hommes et 10 femmes		X
Objectif spécifique OS2.5 Renforcer l'autonomisation économique des femmes et des jeunes					
Effet attendu EA 2.5.1 Les femmes et les jeunes acquis une autonomisation économique	Proportion de femmes et de jeunes autonomes	-	80%		
Actions prioritaires AP 2.5.1.1 : Promotion de l'autonomisation économique des femmes et des jeunes	Niveau d'autonomisation des femmes et des jeunes	-	60	X	X
Activité A. 2.5.1.1.1 : Orienter les femmes et de jeunes vers les maillons porteurs et à plus-value élevée	Proportion de femmes et de jeunes orientés	00	80%	X	X

AP 2.5.1.1.2 : Promotion de la masculinité positive	Proportion d'homme et jeune hommes sensibilisé sur la masculinité positive	00	60%		
Activité 2.5.1.1.1. Impliquer les hommes et jeunes hommes dans toutes les initiatives à l'attention des femmes et jeunes femmes	Proportion d'hommes impliqués dans les initiatives à l'attention des femmes et jeunes femmes	00	70%		
Activité 2.5.1.1.2 : Installer des couples et coopératives modèles pour le partage d'expériences	Proportion de couples modèles prêts à partager leurs expériences Proportion de coopératives modèles prêtes à partager leurs expériences	00	50%	X	X
Activité 2.5.1.1.3 : Développer l'entreprenariat agricoles des femmes et des jeunes	Nombre d'entreprise créées par les femmes et les jeunes	00 00	40% 60%		X
AXE 3 : LUTTE CONTRE LES VBG , PROMOTION DE LA COHESION SOCIALE ET DE LA PAIX					
Objectifs spécifiques OS 3.1. Réduire les facteurs de risques pour la cohésion sociale					
Effet attendu EA 3.1.1 : la lutte contre les VBG et la cohésion sociale sont promues	Niveau de réduction des VBG Niveau de cohésion sociale	- Moyen	Excellent Excellent		

Action prioritaire AP 3.1.1.1 : Mise en place des partenariats avec les OSC locales intervenant sur les VBG (OCADES, MUNYU, RAMZIA, etc.)	Niveau de collaboration avec les OSC qui luttent contre les VBG	Faible	Excellent	X	X
Activité 3.1.1.1.2 : Sensibilisation des cibles du projet sur les VBG	Proportion de bénéficiaires sensibilisée	00	80%	X	X
Activité 3.1.1.1.3 : Sensibiliser les femmes et les filles bénéficiaires du projet sur leurs droits à l'intégrité physique et morale et sur la loi 061 portant « prévention, répression et réparation des violences à l'égard des femmes et des filles et prise en charge des victimes »	Nombre de sensibilisation faites	00	30	X	X
Activité 3.1.1.1.4 : Former le personnel du projet sur les VBG et sur la loi 061 portant « prévention, répression et réparation des violences à l'égard des femmes et des filles et prise en charge des victimes »	Nombre de personnes formées	00	100%		X
Activité 3.1.1.1.5 : Orienter les victimes vers les alternatives non judiciaires et judiciaires	Proportion de victimes orientée vers les alternatives judiciaires et non judiciaires	00	90%	X	X
Activité 3.1.1.1.5. Faire des plaidoyers auprès des chefs coutumiers et religieux sur les VBG	Nombre de plaidoyers réalisés		5		X
AP3.1.1.2. Renforcement de la cohésion sociale	Niveau de cohésion dans la zone du projet	Acceptable	Excellent		X
Activité 3.1.1.2.1. Sensibiliser les coutumiers et les chefs religieux sur la nécessité et le bien-fondé de la cohésion sociale	Proportion de bénéficiaires sensibilisée	00	60%	X	X

AP3.1.1.3 : Renforcement du rôle des femmes et des jeunes dans la paix	Proportion femmes et des jeunes bénéficiaires du projet dans le processus de paix et sécurité	30			
Activité 3.1.1.3.1	Participer à ma mise en œuvre du nouveau plan d'action de la 1325	Nombre d'activités prises en charge totalement ou partiellement		X	X
Activité 3.1.1.3.2. Former les chefs religieux et les présidents-es des coopératives préventions et gestions des conflits	Proportion de chefs religieux de et les présidents-es des coopérative préventions et gestions des conflits	50%		X	X
Activité 3.1.1.3.3. Former un pool de formateurs-trices endogènes en médiation communautaire	Nombre de femmes formées Nombre de jeunes formés			X	
Activité 3.1.1.3.1. Former les chefs religieux et les présidents-es des coopératives préventions et gestions des conflits	Proportion de chefs religieux de et les présidents-es des coopérative préventions et gestions des conflits	00	50%		X
Activité 3.1.1.3.2. Former les chefs religieux et les présidents-es des coopératives préventions et gestions des conflits	Nombre de session de formation	00	30	X	

Activité 3.1.1.3.3. Former	Nombre de femmes formées	00	60	X		
Objectif spécifique OS 3.2 : Prendre en compte la situation humanitaire de la région des Cascades						
Effet attendu EA 3.2.1 : les effets de la crise humanitaire sont atténués		-		Niveau de prise en charge des personnes déplacés.		
Action prioritaire 3.2.1.1 : Prise en compte des personnes déplacées internes de la région des Cascades internes dans les aménagements agricoles	Niveau de prise en compte des personnes déplacées dans les aménagements agricoles	-	10%		X	
Activités 3.2.1.1.1 : Organiser une rencontre de réflexions sur la faisabilité de l'insertion des personnes déplacées sur les périmètres aménagés	Disponibilité du rapport d'étude	-	01	X		
Activités 3.2.1.1.2 : Appuyer les femmes déplacées pour la commercialisation et la transformation des produits agricoles	Nombre de femmes appuyées		10%	X		
Activité 3.2.1.1.3 : Inclure les femmes allaitantes et enfants de personnes déplacées dans le GASPA	Nombre d'enfants pris en charges					
AXE 4 : APPRENTISSAGE ET DIFFUSION DES EXPERIENCES						
Objectif spécifique OS4.1 : Consolider de l'intégration du genre dans le projet et dans sa zone d'intervention par un meilleur partage d'expériences et des bonnes pratiques.						
Effet attendu EA 4.1.1 : le PAVAL est une référence dans la région Cascades en matière de genre	Ration de bonnes pratiques mutualisées	00	80%			

AP4.1.1.1 Capitalisation des bonnes pratiques et partage d'expérience entre coopératives	<i>Pourcentage de bonnes pratiques capitalisé</i>	00	100%		
Activité 4.1.1.1.1 Réaliser une étude pour identifier les bonnes pratiques à capitaliser	Nombre de bonnes pratiques identifié	00	15		X
Activité 4.1.1.1.2 diffuser les bonnes pratiques	Ratio de bonnes pratiques diffusé	00	100%		
Action prioritaire AP4.1.1.2. Mutualisation des expériences	Proportion d'expérience mutualisée	00	100%		X
Activité 4.1.1.2.1. Organiser un atelier de partage d'expérience avec les partenaires de mise en œuvre	Nombre de participants-es à l'atelier	00	30		
Activité 4.1.1.2.2: Organiser des ateliers de partage d'expérience entre coopératives	Proportion de coopératives à l'atelier	00	60%	X	X

XIV. CONCLUSION

Les résultats du diagnostic montrent que le PAVAL a tenté une intégration du genre mais l'analyse des documents permet de conclure que le PAVAL n'est pas un projet neutre au genre ou genre aveugle, cependant il n'est pas au niveau d'un projet genre transformateur.

Sur le plan institutionnel, le PAVAL n'a pas toutes les capacités pour l'intégration du genre dans le cycle du projet par insuffisance de compétences même si c'est atténué par le recrutement d'une spécialiste genre et nutrition. En effet, l'examen en guise d'exemple du manuel de suivi-évaluation a montré beaucoup d'insuffisances au niveau des indicateurs.

La méthodologie participative adoptée pour l'élaboration du plan d'action genre, a permis de prendre en compte toutes les catégories des parties prenantes de sorte à éviter de laisser quelqu'un pour compte.

Les échantillons de bénéficiaires ayant été interviewés ont montré une certaine réceptivité quant à l'objet de l'étude après la clarification de certains concepts, ce qui leur a permis de répondre mieux aux questions. La volonté commune qui se dégage, c'est la nécessité de l'autonomisation économique des femmes, source de meilleure vie du couple malgré tout, la reconnaissance de la nécessité de l'égalité des sexes, la justice sociale qui sont les fondements de la cohésion sociale.

Le plan d'action genre du PAVAL a été planifié sur deux ans à savoir 2023, 2024 et s'inscrit à la SNG, référentiel en matière de genre au Burkina Faso.

Sa mise en œuvre devrait contribuer à réduire les inégalités sociales et de genre, par conséquent à la réalisation des aspirations de croissance et partant de là au développement socioéconomique du Burkina Faso.

Le coût global du plan d'action est de Cent Soixante-deux million Trente Six Mille Cinq Cent francs CFA (**162 036 500**) pour la durée du projet et financé essentiellement par le budget du PAVAL et est réadapté en fonction des besoins des acteurs et des réalités du terrain.

XV. ANNEXES

15.1. Annexe 1

Tableau 22: outil impact différencié selon le genre

Actions/Activités	Effets recherches	Effets produits	Effet sur le genre	
			H	F
Action 1				
Action2				
Actions 3				

Tableau 23: outil : modèle intégré d'organisation

	MISSION/MANDAT	STRUCTURE ORGANISATIONNELLE	RESSOURCES HUMAINES
POINT DE VUE TECHNIQUE	POLITIQUE ET ACTION : 1 <ul style="list-style-type: none"> - Analyse - Politique - Plan d'action - Budget - Suivi/évaluation - Impact 	TACHES ET RESPONSABILITES : 4 <ul style="list-style-type: none"> - Tâches et responsabilités - Coordination et consultation - Système d'information - Infrastructure genre spécifique 	EXPERTISE : <ul style="list-style-type: none"> - Quantité - Qualité/recrutement - Salaires - Description de poste - Evaluation formation
POINT DE VUE POLITIQUE	INFLUENCE DE LA POLITIQUE : 2 <ul style="list-style-type: none"> - Rôle de la direction - Influence interne sur l'organisation - Influences externes sur l'organisation 	PRISE DE DECISION : 5 <ul style="list-style-type: none"> - Information adéquate - Participation à la discussion et la prise de décision - Résolution de conflits 	POSSIBILITES D'ACTION : 8 <ul style="list-style-type: none"> - Possibilités d'organisation - Infrastructures physiques - Système de récompense et d'encouragement - Diversité de styles - Plans de carrière
POINT DE VUE CULTUREL	CULTURE ORGANISATIONNELLE : 3 <ul style="list-style-type: none"> - Image - Possession - Dispositions favorables à l'égalité des femmes - Réputation 	COOPERATION ET ADAPTATION CONSTANTE : 6 <ul style="list-style-type: none"> - Travail en équipe - Appui utilisation des réseaux à l'extérieur de l'organisation - Réflexion - Innovation 	ATTITUDE : 9 <ul style="list-style-type: none"> - Enthousiasme - Implication - Bonne volonté de changer - Stéréotyper

Ce questionnaire est indicatif pour faire un diagnostic institutionnel genre sensible et peut guider la prise en compte du genre par la mairie.

POLITIQUES ET ACTION

- ♦ Est-ce que la mission et le mandat de l'organisation se basent sur une analyse solide de contexte, y compris les relations entre les hommes et les femmes ?
- ♦ Est-ce que l'organisation mène une politique nette, y compris une politique concernant le genre ?
- ♦ Est-ce que la politique concernant le genre dispose d'un plan d'action avec un calendrier (par exemple offrant l'occasion d'exécuter un suivi évaluation) ?
- ♦ Est-ce que les ressources financières adéquates sont affectées à la mise en œuvre de la politique concernant le genre ?
- Est-ce que l'organisation mène sa planification de suivi/évaluation et de stratégie d'une façon genre spécifique ?
- ♦ Est-ce que le produit de l'organisation contribue au renforcement de la position et statuts des femmes et au changement des relations inégales entre les hommes et les femmes au niveau des groupes cibles ?

INFLUENCE DE LA POLITIQUE

- Est-ce que la direction assume la responsabilité du développement et de la mise en œuvre d'une politique dans le domaine genre ?
- Est-ce que la direction encourage les consultations internes sur des sujets relatives au développement et à la mise en œuvre d'une politique adéquate ?
- Est-ce qu'il existe de nombreuses interactions avec les utilisateurs, tels que bénéficiaires (femmes et hommes), groupes de pression/d'intérêt, chercheurs, consultants, réseaux de spécialistes en genre, hommes politiques, bailleurs de fonds, etc.
- Est-ce que les opinions ses utilisateurs externes sont appréciées et prises au sérieux par la direction ?

Tableau 24: question clé pour rendre un cadre logique genre sensible

Objectif global	Questions	Indicateurs objectivement vérifiables	Source de vérification	Suppositions
	Est-ce que les relations de genre influencent d'une façon ou d'une autre l'objectif du programme ?	Quelles mesures peuvent vérifier si l'objectif « conscient au genre » est ?	Est-ce que les données pour vérifier les objectifs globaux et spécifiques, les résultats attendus et les activités sont désagrégées en genre ?	Quels facteurs externes sont importantes pour la réussite de l'objectif « conscient au genre »
<i>Objectifs spécifiques</i>	Est-ce que le programme a des objectifs spécifiques relatifs au genre ?	Quelles mesures peuvent vérifier si les objectifs spécifiques relatifs au genre sont atteints		Quels facteurs externes sont nécessaires pour atteindre les objectifs spécifiques relatifs au genre ?
Résultats attendus/stratégies	Est-ce que la répartition des retombées du programme prend en compte les rôles et les relations de genre ?	Quelles mesures peuvent vérifier que les retombées du programme atteignent les hommes et les femmes ?	Quels sont d'analyse seront appropriés ?	Quels facteurs externes sont nécessaires pour atteindre des bénéfices du programme pour les hommes et les femmes

15.2. Annexe 2 : listes de présences des enquêtés

Tableau 25: Les outils d'enquêtes

Les outils d'enquêtes

OUTILS

Focus femmes et jeunes filles zone non aménagée

LIEN



focus FEMMES
JEUNES FILLESzone i

Focus group homme mixte zone non aménagée



FOCUS GROUP
HOMME MIXTE.docx

Focus homme jeune zone non aménagée



FOCUS JEUNES
HOMME ZONE NON

Guide d'entretien commune



Guide D'ENTRETIEN
COMMUNEdocx.doc

Guide d'entretien environnement



GUIDE
D'ENTRETIEN ENVIR

Guide équipe locale



Guide EQUIPE
LOCALE.docx

Focus group mixte (périmètre aménagé)



Guide FOCUS
MIXTE.docx

Focus groupe leaders communautaires



Guide LEADERS
COMMUNAUTAIRES

Guide ministère de la santé



GUIDE MINISTERE
DE LA SANTE.docx

Guide Ministère du genre et de la famille



GUIDE MINISTERE
GENRE ET FAMILLE.c

Guide OSC



Guide OSC d.docx

Tableau 26: listes de présence

ZONE	DOCUMENT	LIEN
DOUNA	Liste de présence des focus groupe Femme de la Coopérative Féminine Doumidjahoungoua	 Focus Femme Dounidjahoumgoua
	Liste de présence des focus groupe hommes Centre d'étuvage de Douna	 Focus groupe hommes Douna.doc
	Liste de présence des focus groupe Femmes Centre d'étuvage de Douna	 Focus groupe Femmes etuveuses.doc
	Focus group femme-jeunes filles (à la mairie de DOUNA)	 Focus group femme.docx
	Liste de présence des focus groupe Femmes Centre d'étuvage de Douna	 Liste de présence des focus groupe Fe
	Liste de présence des focus groupe hommes-jeunes Centre d'étuvage de Douna	 Liste de présence des focus groupe ho
NIOFILA	Liste de présence des focus groupe jeunes femmes	 Focus groupe jeunes femmes.docx

Liste de présence des focus groupe mixte



Focus Mixte.docx

Liste de présence des focus groupe
Hommes agés



FocusHommes
agés.docx

Liste de présence des focus groupe
Hommes



FocusHommes.docx

Focus group femmes jeunes filles:



Focus group
femmes.docx

Focus group jeune femmes



Focus group jeune
femmes.docx

Focus group femmes-jeunes



Focus group
femme1.docx

Focus hommes-jeunes



Focus
homme1.docx

Focus hommes-jeunes



Focus
hommes.docx

Liste de présence des focus groupe jeunes
femmes



Liste de présence
des focus groupe je

Liste de présence des focus groupe mixte



Liste de présence
des focus groupe m

Liste de présence des focus groupe
Hommes agés



Liste de présence
des focus groupe m

Liste de présence des focus groupe
Hommes-jeunes



Liste de présence
des focus groupe H

Manena

Liste de présence des focus groupe
hommes



Focus groupe
hommes de Manena

Liste de présence des focus groupe
Femmes



Focus groupe
Femmes de Manena

Liste de présence des focus groupe
Femmes

Manena



Liste de présence
des focus groupe F

Liste de présence des focus groupe
hommes-jeunes

Manena



Liste de présence
des focus groupe h

Gantina

Liste de présence des focus groupe
Femmes



Focus groupe
Femmes Gantina.do

Sindou

Direction provinciale de l'agriculture de
Sindou



Direction
provinciale de l.doc

Golona

Focus group femmes jeunes filles :
Golona



Focus group
femmes jeunes filles

Focus group femmes jeunes
filles Golona



Focus group
femmes jeunes filles

Entretiens
individuels

Entretiens individuels



ENTRETIENS
INDIVIDUELS.docx

15.3. Détail du budget

Tableau 27: budget

Logique d'intervention	Indicateurs	Responsable	Cibles & références		Programmation Physique		Programmation Financière			
			Référence	Cibles	2023	2024	2023	2024		
Objectif global : contribuer à rendre le projet PAVAL genre transformateur										
Impact : Les acteurs et les bénéficiaires intègrent le genre leurs activités										
1. Axe1 : renforcement des capacités institutionnelles et compétences genre des parties prenantes du projet										
Objectif de l'axe : Objectif spécifique OS 1.1: Instaurer culture de gender mainstreaming dans le PAVAL										
Objectif de l'axe 1: renforcer des capacités institutionnelles et les compétences en genre des parties prenantes du projet.										
Objectif spécifique OS 1.1 : Instaurer une culture mainstreaming genre dans le PAVAL										
Effet Attendu EA .1.1.1 : Le PAVAL est un projet genre transformateur	Niveau de prise en compte du genre dans le projet		0%	100%	X	X				
Action Prioritaire(AP) AP1.1.1.1 : Prise de mesures pour parfaire l'institutionnalisation du genre dans le projet	Proportion de mesures prises		0	80%	X		500 000	0		
Activités 1.1.1.1.1 : Prendre des mesures pour l'institutionnalisation du genre	Nombre de mesures prises		0	9	X		0	0		
Activités 1.1.1.1.2 : Faire une lecture genre des documents de base du projet pour améliorer leur sensibilité genre	Nombre de documents relus		0	5	X		500 000	0		
Action Prioritaire AP1.1.1.2 : Prise en compte de la transversalité du genre	niveau de sensibilité genre du projet		0%	100%	X	X	7000000			
Activités : 1.1.1.2.1. Prendre en compte le genre dans toutes les activités du projet	Proportion d'activités ayant pris en compte le genre		0%	90%	X	X	2000000			

Activité: 1.1.1.2.2. l'intégration du genre	Suivre	Proportion d'activités intégrant le genre suivies				X	X	1000000	1000000
Activité1.1.2.1.2.3 Intégrer le genre dans le mécanisme suivi-évaluation		Niveau d'intégration du genre dans les outils de suivi du projet				X	X	1500000	1500000

Objectif spécifique OS1.2 : renforcer les capacités et compétences du personnel et des partenaires de mise en œuvre

Effet Attendu EA1.2 : les compétences du personnel et des partenaires de mise en œuvre sont renforcées	Proportion du personnel et de partenaires renforcés		0	95%	X				
Action Prioritaire(AP) AP1.2.1 : renforcement des capacités du personnel et des partenaires de mise en œuvre	proportion de personnel renforcée	0	80%		X	X	5532500	0	
Activité 1.2.1.1 : former / recycler le personnel en genre et panification	Proportion de personnes formées	0%	100%		X		1712500		
Activité 1.2.1.2 : organiser un atelier d'harmonisation de la compréhension du concept genre avec les partenaires de mise en œuvre.	Nombre de partenaires participants à l'atelier	0	30		X	X	3820000	0	

Objectif spécifique OS 1.3 : sensibiliser les bénéficiaires sur l'égalité des sexes

Effet Attendu EA1.3 : les des bénéficiaires sont sensibles à la question du genre	Proportion de bénéficiaires sensibilisés	0	80%		X	X			
AP1.3.1. Renforcement des capacités des bénéficiaires du projet sur l'égalité des sexes	Proportion de bénéficiaires renforcés sur l'égalité de sexe	0	80%				14710000	0	
Activités 1.3.1.1 : former les responsables coopératives et les leaders religieux sur l'égalité des sexes.	Proportion des responsables de coopératives		0	100%	X		2617500		

	et de leaders religieux formés							
Activités 1.3.1.2 : former des formateurs endogènes pour sensibiliser les bénéficiaires sur l'égalité des sexes	Nombre de formateurs formés	0	60	X			4592500	
Activités 1.3.1.3 : Faire un partenariat avec les organisations de la société civile intervenant sur le genre et la participation citoyenne	Nombre de protocoles établi	0	3	X			6000000	
Activités 1.3.2.2 : Mener des activités d'Information, Education, communication/changement auprès des bénéficiaires	nombre d'actions menées	0	12	X	X		1500000	1000000
Objectif spécifique 1.4. Améliorer la représentation des femmes et des jeunes dans les bureaux exécutifs des coopératives et dans les ouvrages d'hydrauliques								
effet attendu EA1.4.1 les femmes et les jeunes représentent au moins 50% des membres des bureaux des coopératives	Proportion de femmes et de jeunes dans les bureaux des coopératives et des ouvrages d'hydrauliques	20	60%	X	X			
AP1.4.1.1. Amélioration de la représentation des femmes et des jeunes dans les bureaux exécutifs des coopératives et dans les ouvrages d'hydrauliques	% de femmes et des jeunes dans les bureaux exécutifs des coopératives et dans les ouvrages hydrauliques	PAVAL	1 à 2	50%	X	X	6082500	3482500
Activité 1.4.1.1.1. sensibiliser les coopératives pour un quota de 30% au moins de femmes et jeunes dans les bureaux exécutifs des coopératives	Proportion de femmes dans les coopératives	PAVAL + les formateurs endogènes	20 à 30%	50%	X	X	2732500	2732500

	Proportion de femmes dans les bureaux des nouvelles coopératives							
Activités 1.4.1.1.2. accompagner la mise en place des coopératives féminines conformément à l'OHADA	Proportion de coopératives coachées	PAVAL ZAT	0	30%	X	X	750000	750000
Activité 1.4.1.1.3. sensibiliser les hommes sur la nécessité de la participation des femmes à la gestion des ouvrages d'hydraulique	Pourcentage d'hommes sensibilisés	PAVAL	0	30 à 50%		X	2600000	

Objectif spécifique OS1.5 assurer le suivi évaluation de l'intégration du genre

Effet Attendu EA1.5.1. Le suivi et l'évaluation de l'intégration du genre dans le projet	Niveau de sensibilité genre du projet		genre sensible (faible)	genre transformateur (excellent)	X	X		
Action Prioritaire AP 1.5.1.1 : suivi de l'intégration du genre dans le PAVAL	Niveau de prise en compte du genre dans le PAVAL	PAVAL	genre sensible	genre transformateur			3819500	3819500
Activité 1.5.1.1.1 Suivre l'intégration du genre	Proportion d'activités intégrant le genre suivies	PAVAL	0%	90%			1107000	1107000
Activité 1.5.1.1.2 : intégrer le genre dans le mécanisme de suivi évaluation du projet	Niveau d'intégration du genre	PAVAL	Faible	Excellent	X	X		
Activité 1.5.1.1.3: Former les membres du bureau à gestion des coopératives	Nombre de formés par coopérative	PAVAL	0	100%	X	X	2712500	2712500

TOTAL AXE 1

44 946 500

AXE2 : PRISE EN COMPTE DU GENRE DANS LES CHAINES DE VALEUR

Objectif de l'axe: Renforcer la prise en compte du genre dans les chaines de valeur

OS2.1. Prendre en compte le genre au niveau de la production								
Effet Attendu EA.2.1.1 <i>L'accès à la propriété foncière est terre des bénéficiaires est améliorée</i>	- niveau d'accès à la terre	-	90%	50%	X	X		
Action Prioritaire AP2.1.1.1 : sécurisation foncière pour les femmes et les jeunes	Proportion de femmes et jeunes bénéficiaires				X	X	3600000	3600000
Activité 2.1.1.1.1 : Appuyer les femmes et les jeunes à obtenir des documents pour sécuriser leur propriété	Proportion de femmes et jeunes des coopératives ayant des attestations de propriété foncière rurale				X	X	500000	500000
Activité 2.1.1.1.2 : Sensibiliser les chefs coutumiers, les jeunes et les femmes sur la nécessité de la sécurisation foncière par la possession de l'attestation de propriété foncière	Nombre sensibilisations réalisées						2600000	2600000
Action Prioritaire AP2.1.1.2 : Prise en compte du genre dans les périmètres aménagés	Proportion de femmes bénéficiaires						0	0
Activité 2.1.1.2.1 : Améliorer la représentation des femmes et des jeunes sur les périmètres irrigués	Proportion de femmes et de jeunes bénéficiaires de périmètres				X	X	500000	500000
Sous-total							7200000	
Objectif spécifique OS2.2 faciliter l'accès aux intrants								

Effet Attendu EA 2.2.1. Les bénéficiaires ont accès facilement aux intrants	niveau d'accès des intrants								
Prioritaire AP2.2.1.1 <i>Amélioration de l'accessibilité aux intrants pour les femmes et les jeunes</i>	Niveau de satisfaction des bénéficiaires	40	100%					1500000	1500000
Activité 2.2.1.1.1 : Prendre des actions affirmatives[1] en faveur des femmes, des jeunes (filles et garçons) mariés et non mariés, les personnes handicapées, les allogènes	Nombre d'actions affirmatives Niveau de satisfaction des bénéficiaires des actions affirmatives	0 0	12 70%		X	X	0	0	
Activité 2.1.2.1.2 : faciliter l'accès aux intrants pour les femmes et les jeunes au prorata des superficies et des spéculations	niveau de satisfaction des bénéficiaires	0	90		X	X	1500000	1500000	
Sous-total								3000000	

Objectif spécifique O2.3 faciliter l'accès au crédit

Effet attendu 2.3.1. L'accès au crédit est facilité pour les bénéficiaires	niveau d'accès au crédit		-	60%			0	0
Action Prioritaire AP2.3.1.1 : amélioration de l'accessibilité aux crédits	Niveau de satisfaction des bénéficiaires	-	100%	70%	X	X	1500000	2500000
Activité 2.1.3.1.1. Accompagner les acteurs à l'établissement d'accords de partenariat avec les IMF de la Région des Cascades	Ratio de partenariats développés avec les IMF		-	100%	X	X		1000000
Activité 2.1.3.1.2. Lobbying/plaidoyer genre sensible à l'attention des IMF	Nombre de lobbying/plaidoyer réalisé		-	60%	X	X	1000000	

AP 2.1.3.2 Prise en compte de la nature des activités des femmes dans l'accès aux crédits	Niveau de prise en compte de la sexospécificité dans l'accès aux crédits	o		Au moins par an	X	X	500000	500000
Activité 2.1.3.2.1 Orienter les femmes vers les institutions de micro finance	Niveau de satisfaction des bénéficiaires				X		500000	o
Activité 2.1.3.2.2 : Sensibiliser les bénéficiaires à la caution solidaire	nombre de sensibilisation				X			2500000

Sous-total

5000000

Objectif spécifique OS2.2 : Prendre en compte le genre dans les mesures de sauvegarde environnementale

Effet attendu 2.2.1 : les mesures de sauvegarde environnementale sont genre sensibles	Niveau de prise en compte du genre dans les mesures de sauvegarde environnementale	Niveau de prise en compte du genre dans les mesures de sauvegarde environnementale						
Prioritaire AP 2.2.1.1 renforcement des capacités de toute l'équipe en genre et « gestion environnementale et sociale des projets »	Niveau d'intégration du compte du genre dans les mesures de sauvegarde environnementale	Niveau d'intégration du compte du genre dans les mesures de sauvegarde environnementale		Insuffisant	Excellent		2500000	3000000
Activité 2.2.1.1.1 : Former l'UGP en genre et gestion environnementale et sociale des projets	Nombre de personnes formé	Nombre de personnes formées	-	100% Equipe terrain			2500000	
Activité 2.2.1.1.2 : Prévoir un effet environnemental et social différencié selon le genre	Disponibilité d'étude d'impact environnemental	Disponibilité d'étude d'impact environnemental selon le genre	-	1			3000000	

	ntal selon le genre							
								5500000
Objectif spécifique OS 2. 3 : Prendre en compte du genre dans la transformation								
Effet attendu EA 2.3 : l'entreprenariat agricole est promu	Niveau d'esprit entrepreneurial des bénéficiaires		0	80%				
Action prioritaire AP 2.3.1 : développer l'esprit entrepreneurial des bénéficiaires femmes et les jeunes	Niveau d'esprit entrepreneurial des bénéficiaires		0	80%				13200000
Activité 2.3.1.1 Faciliter la création d'entreprise agricole	Nombre de coopératives appuyées pour la création d'entreprise		1	3				500000
Activité 2.3.1.2 : Appuyer les coopératives à gestion d'entreprise agricole	Proportion de coopératives appuyées		0	90%	X			3600000
Activité 2.3.1.3 : Former les femmes et les jeunes à l'entreprenariat agricole Proportion de personnes formées	Proportion de personnes formées		0	80	X			3500000
Activité A.2.3.1.4 Appuyer davantage la transformation d'autres produits (huile de sésame etc.).	Proportion de ressources investies dans la transformation		0	40%	X			5600000
								13700000

Objectif spécifique OS 2. 4 : Prendre en compte du genre dans la commercialisation

Effet attendu EA 2.4.1. Les bénéficiaires maîtrisent de l'évolution du marché	Niveau de maîtrise de l'évolution des marchés	-	90%					
Action Prioritaire AP2.4.1.1. Appui à l'accès au système d'information sur les marchés	Proportion de personnes ayant accès système sur les marchés	-	80%	80%	X	X	3462500	6962500
Activité 2.4.1.1.1 Sensibiliser sur l'obtention d'un téléphone portable Android	Proportion de personnes sensibilisées	-	100%	80%	X	X	750000	750000
Activité 2.4.1.1.2. former les membres des bureaux des coopératives à l'utilisation de l'internet pour des informations sur le marché	Proportion des membres du bureau formés	0	80%	100%	X	X	2712500	2712500
Activité 2.4.1.1.3 : Former les producteurs-trices au warrantage pour améliorer les coûts sur le marché et plus spécifiquement les femmes	Nombre de producteurs-trices formés		50 (05 personnes par coopérative en zone aménagée 15 en zone non aménagé)		X	X		3500000
AP 2.4.1.2. Renforcement des capacités des producteurs/trices pour la conservation, la gestion de stocks	Nombre de producteurs renforcés							
Activité 2.4.1.2.1 : Former les producteurs/trices pour la conservation et la gestion des stocks	Nombre de personnes formées		70 en zone aménagée 30 en zones non aménagées					3500000
Activité 2.4.1.2.2 : Former les responsables et membres des coopératives sur la qualité, le marketing et la contractualisation			70 (05 personnes par coopérative en zone aménagée (40 hommes, 30 FEMMES 30 en zone non aménagé 20 Hommes et 10 femmes	X				3500000
Sous-total								10425000

Objectif spécifique OS2.5 Renforcer l'autonomisation économique des femmes et des jeunes

Effet attendu EA 2.5.1 Les femmes et les jeunes acquis une autonomisation économique accrue	Proportion de femmes et de jeunes autonomes	0	40%	X			
AP 2.5.1.1 : Promotion de l'autonomisation économique des femmes et des jeunes.	Niveau d'esprit entrepreneuriel des bénéficiaires	0	80%	X	X	14070000	6875000
Activité A. 2.5.1.1.1 : Orienter les femmes et de jeunes vers les maillons porteurs et à plus-value élevées	Nombre de protocole signés	0	24	X		500000	
Activité 2.5.1.1.2 : Développer l'entrepreneuriat agricoles des femmes et des jeunes	Proportion de coopératives appuyées	0	90%	X	X	2500000	2500000
AP 2.5.1.2 : Promotion de la masculinité positive	Proportion d'homme et jeune hommes sensibilisé sur la masculinité positive	0	80	X	X	5020000	4375000
Activité 2.5.1.2.1. Impliquer les hommes et jeunes hommes dans toutes les initiatives à l'attention des femmes et jeunes femmes	Proportion d'hommes impliqués dans les initiatives à l'attention des femmes et jeunes femmes			X	X	2550000	
Activité 2.5.1.2.2 : Installer des couples et coopératives modèles pour le partage d'expériences	Proportion de couples modèles prêts à partager leurs expériences		40		X	3500000	3500000

Sous-total								20945000
TOTAL AXE 2								65770000
Axe 3 : lutte contre les VBG, promotion de la cohésion sociale et de la paix								
Objectif de l'axe : Promouvoir la lutte contre les VBG et la cohésion sociale								
Objectiver spécifiques OS 4.1. réduire les facteurs de risques pour la cohésion sociale								
Effet attendu EA4.1. : la lutte contre les VBG et la cohésion sociale est promue	Niveau de réduction des VBG Niveau de cohésion sociale	PAVAL & OSC	excellent moyen	excellent excellent	X	X		
Action prioritaire A4.1.1.1. agir en synergie avec les activités des OSC qui luttent contre les VBG	Niveau de collaboration avec les OSC qui luttent contre les VBG	PAVAL & OSC	faible	excellent	X	X	7932500	5432500
Activité 4.1.1.1.1. Sensibilisation des cibles sur les VBG	Proportion de bénéficiaires sensibilisée DRMGF	PAVAL & OSC MSNHFG	0	80%	X	X	2932500	2932500
Activité 4.1.1.1.2 Orienter les victimes vers les alternatives non judiciaires et judiciaires	Proportion de victimes orienter	MSNHFG					0	0
Activité 4.1.1.1.3 : Sensibiliser les femmes et les filles sur leurs droits à l'intégrité physique et morale et sur la loi 061 portant « prévention, répression et réparation des violences à l'égard des femmes et des filles et prise en charge des victimes »	Nombre de sensibilisations réalisées						2500000	2500000
Activité 4.1.1.1.4 : Former le personnel du projet sur les VBG et sur la loi 061 portant « prévention, répression et réparation des violences à l'égard des femmes et des filles et prise en charge des victimes »	Proportion du personnel formé			100%			2500000	

AP4.1.2.1. Renforcement de la cohésion sociale	Niveau de cohésion dans la zone du projet	-		Excellent	X	X		10250000
Activité 4.1.2.1.1. Sensibiliser sur la nécessité et le bien-fondé de la cohésion sociale	Proportion de bénéficiaires sensibilisées	0		60%	X	X	4550000	4500000
Activité 4.1.2.2. Faire des plaidoyers auprès des chefs coutumiers et religieux la cohésion sociale	Nombre de plaidoyers réalisés	0		4%	X	X	600000	600000
AP4.1.1.3 : Renforcement du rôle des femmes et des jeunes dans la paix	Proportion femmes et des jeunes bénéficiaires du projet dans le processus de paix et sécurité						7327500	7200000
Activité 4.1.1.3.1 Participer à ma mise en œuvre du nouveau plan d'action de la 1325	Nombre d'activités du plan d'action réalisé pris en charge partiellement ou totalement				X	X	2500000	2500000
Activité 4.1.2.1.2. Former les chefs religieux et les présidents-es des coopérative préventions et gestions des conflits	Proportion de chefs religieux et les présidents-es des coopérative préventions et gestions des conflits	0		100	X		4827500	
Activité 4.1.2.1.3. Mettre en place un pool de médiatrices communautaires	Disponibilité du pool de médiatrices communautaire	1			X	X	4700000	4700000
TOTAL AXE 3:								38142500
Axe 4 : APPRENTISSAGE ET DIFFUSION DES EXPÉRIENCES								

Objectif de l'axe : mutualiser les expériences acquises								
Objectif spécifique oS5.1 : Consolider de l'intégration du genre dans le projet et dans sa zone d'intervention par un meilleur partage d'expériences et des bonnes pratiques								
Effet attendu EA 5.1: le PAVAL est une référence dans la région Cascades en matière de genre	Ration de bonnes pratiques mutualisées		o	80%	X	X		
AP5.1.1. Capitalisation des bonnes pratiques et partage d'expérience entre coopératives	Pourcentage de bonnes pratiques capitalisé	PAVAL	o	100%		X	o	9500000
Activité 5.1.1.1 Réaliser une étude pour identifier les bonnes pratiques à capitaliser	Nombre de bonnes pratiques identifié	PAVAL	o	15		X		4000000
Activité 5.1.1.2 diffuser les bonnes pratiques	Ratio de bonnes pratiques diffusé	PAVAL	o	100%				5500000
Action prioritaire AP5.1.2. Mutualisation des expériences	Proportion d'expérience mutualisée	PAVAL	o	100%		X	3845000	5277500
Activité 5.1.2.1 Organiser un atelier de partage d'expérience avec les partenaires de mise en œuvre	Nombre de participants-es à l'atelier	PAVAL	o	30		X		2422500
Activité 5.1.1.2 Organiser des ateliers de partage d'expérience entre coopératives	Proportion de coopératives à l'atelier	PAVAL	o	60%	X	X	2845000	2855000
TOTAL AXE 4							21177500	
TOTAL GENERAL							170 036 500	

BN : Le niveau sera sur une échelle de valeur de 1 (faible) à 5 (excellent)

[\[1\] Discrimination positive, actions spécifiques en faveur des femmes et des jeunes](#)